

Version définitive

PV
PROCÈS VERBAL

DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 3 AVRIL 2026

Le 3 avril 2026 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hotel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par M. Patrice FILLLOUX, le matin et Mme Mary-Line GEOFFRE, l'après-midi.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Eric BODEAU, jusqu'à 14h55
M. Thierry BOURGUIGNON, à partir de 11h25
Mme Marie-Christine BUNLON
Mme Delphine CHARTRAIN
Mme Lucette CHENIER
Mme Laurence CHEVREUX, jusqu'à 14h45
Mme Mary-Line GEOFFRE
M. Laurent DAULNY
Mme Catherine DEFEMME
Mme Hélène FAIVRE
M. Patrice FILLLOUX, jusqu'à 12h10
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Catherine GRAVERON, à partir de 14h
Mme Marinette JOUANNETAUD
M. Bertrand LABAR
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH
M. Guy MARSALÉIX
M. Valéry MARTIN
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX
Mme Isabelle PENICAUD
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY, jusqu'à 14h puis à partir de 14h40
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET, jusqu'à 14h
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Liste des élus absents avec pouvoir :

M. Philippe BAYOL, à Mme Lucette CHENIER
M. Eric BODEAU, à Mme Mary-Line GEOFFRE, à partir de 14h55
M. Thierry BOURGUIGNON, à Mme Isabelle PENICAUD, jusqu'à 11h25
Mme Laurence CHEVREUX, à M. Valéry MARTIN, à partir de 14h45
M. Patrice FILLLOUX, à Mme Marie-France GALBRUN, à partir de 12h10
Mme Catherine GRAVERON, à M. Franck FOULON, jusqu'à 14h
M. Jérémie SAUTY, à Mme Valérie SIMONET, à partir de 14h jusqu'à 14h40
M. Nicolas SIMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE, à partir de 14h

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M. Patrice FILLOUX comme Secrétaire de séance.

(M. Patrice FILLOUX procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M. Patrice FILLOUX, Secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Lucette CHÉNIER, M. Thierry BOURGUIGNON, absent en début de séance, à M^{me} Isabelle PÉNICAUD, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON et M. Jean-Luc LÉGER à M^{me} Renée NICOUX, M. Nicolas SIMONNET, absent en début de séance, a donné pouvoir à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

SOMMAIRE

VŒUX ET MOTIONS.....

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....

DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE.....

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

1	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 27 FEVRIER 2026.....	29
2	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL	34
3	BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.....	301
4	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.....	303
5	BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.....	306
6	COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE.....	309
7	CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.....	312
8	COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE EN M57 DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	316
9	BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025.....	319
10	INDEMNITES DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2025.....	321
11	BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BUDGET PRIMITIF 2026.....	325
12	BUDGET ANNEXE 2026 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE.....	327
13	BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - BUDGET PRIMITIF 2026.....	332
14	BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF 2026.....	347
15	SATELLITES DÉPARTEMENTAUX - PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026....	357
16	ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES DOTATIONS CANTONALES - ANNEE 2026	362
17	TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) - ANNÉE 2026.....	366
18	COLLÈGES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - PROGRAMMATION DES TRAVAUX - ANNÉE 2026.....	372
19	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS – DÉPENSES DE PERSONNEL - ANNÉE 2026	

20 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX -BUDGET 2026.....	377
21 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ - ANNÉE 2026.....	382
22 RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS.....	384
23 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - ANNÉE 2026.....	388
24 SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE - ANNÉE 2026.....	393

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

25 ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE DÉPARTEMENTALE - ANNÉE 2026.....	396
26 CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, LA MAISON DE L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR LA PÉRIODE 2025-2028.....	400
27 MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA) 2026-2030.....	404
28 TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'HEBERGEMENT DES COLLEGES CREUSOIS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027.....	407

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

29 ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE - CONVENTION RELATIVE À UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE.....	413
--	-----

CD - Numérique et Mobilités

30 PROGRAMMATION DES TRAVAUX ROUTIERS - ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - ANNÉE 2026.....	421
31 SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON/GUERET - PARTICIPATION DU DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2026.....	425

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Je vous propose, comme à notre habitude que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que puissions voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

FINANCEMENT DES SDIS

**Vœu présenté M. Bertrand LABAR,
Conseiller départemental du Canton de Le Grand-Bourg**

M. LABAR. – Il se lit ainsi :

« Face aux impacts croissants du changement climatique, du vieillissement de la population et à la multiplication des risques naturels et technologiques, les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont de plus en plus sollicités. Les Départements, qui assurent près de 60 % de leur financement, bénéficient à ce titre d'une fraction de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), mais ce montant reste nettement inférieur à leur contribution réelle, qui lui est plus de deux fois supérieure. En 2025, pour la Creuse, la recette de TSCA était de 3,8 millions d'euros alors que la contribution versée par le Conseil départemental pour le SDIS était de 7,73 millions d'euros.

« Parallèlement, la dotation d'investissement de la mission « Sécurité civile » de l'État n'est pas pérenne, ce qui empêche d'anticiper efficacement les besoins et investissements. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les Départements font face à une dégradation structurelle de leurs finances, marquée par la baisse de leurs recettes et la hausse constante de leurs dépenses sociales.

« Dans ce contexte, les Départements sollicitent la réaffectation d'une partie de la TSCA actuellement destinée à la Caisse nationale des allocations familiales, ouvrant la possibilité de flécher environ 250 millions d'euros supplémentaires vers les Départements, sans aucune incidence sur les taux appliqués aux contrats d'assurances. Une telle réorientation permettrait ainsi de renforcer durablement les moyens consacrés aux missions de sécurité civile.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le Premier ministre :

- « la réaffectation en faveur des Départements d'une part supplémentaire de TSCA afin de conforter le financement des SDIS ;
- « la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement des SDIS au sein de la mission Sécurité civile du Budget de l'État. »

(Le vœu est renvoyé en première commission.)

SOUTIEN AUX INFIRMIÈRES DE L'ASSOCIATION ASALÉE

**Vœu présenté par M^{me} Laurence CHEVREUX,
Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON**

M^{me} CHEVREUX. – Je vous en donne lecture :

« Les infirmières de l'association « Asalée » jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des médecins généralistes et la prise en charge des patients. En Creuse, département rural faisant face à une importante sous-densité médicale, sept infirmières travaillent en partenariat avec une trentaine de médecins sur l'ensemble du territoire. Leur équipe pluridisciplinaire favorise ainsi la prévention des maladies des patients : dépistage dans le cadre des bronchites chroniques, sevrage tabagique et alcoolique, lutte contre l'obésité, dépistage de troubles cognitifs et de sommeil, etc. Elles fournissent également des soins de proximité pour les patients en leur évitant des déplacements difficiles et coûteux. Leur action favorise donc une meilleure prise en charge des patients, tout en évitant un certain nombre de dépenses de santé grâce à cette action de prévention et en proximité.

« La situation financière critique de l'association a conduit à son placement en redressement judiciaire depuis le 27 mars dernier. Cette procédure va permettre aux 2 000 infirmiers et infirmières de l'association de pouvoir percevoir leur salaire de mars, ainsi que les arriérés, après deux mois sans paiement.

« Cependant, l'incertitude pesant sur l'avenir d'Asalée fait craindre une dégradation de l'offre de soins primaires en Creuse, un territoire déjà fortement touché par les difficultés d'accès à la santé, avec le risque d'accroître encore les inégalités territoriales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M^{me} la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées :

- « de pérenniser le soutien de l'État et de la CNAM aux infirmières de l'association Asalée ;
- « de garantir la continuité des soins reçus par les patients des infirmières de l'association Asalée. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

POUR LE MAINTIEN DES SOINS DÉLIVRÉS PAR LES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE DE L'ASSOCIATION ASALEE

**Motion présentée M. Éric BODEAU,
Conseiller départemental du canton de Guéret II**

M^{me} CHÉNIER. – Elle se lit ainsi :

« Né dans le département des Deux-Sèvres en 2004, le dispositif associatif ASALEE repose sur une collaboration étroite entre plusieurs milliers de médecins et d'infirmiers via une action de santé libérale en équipe. La Creuse a été le premier département du Limousin à se doter de cette structure.

« L'association Action de santé libérale en équipe, ou ASALEE, porte le développement d'un dispositif organisant une coordination renforcée entre médecins et infirmiers en confiant le suivi de quatre pathologies chroniques à ces derniers. La formation, la rémunération et la mise à disposition de ces infirmiers ASALEE par l'association du même nom permettent à des milliers de médecins et de structures d'exercice coordonné d'améliorer leur pratique et de libérer du temps médical.

« Les pouvoirs publics ont accompagné le projet depuis sa création et dans sa croissance, avec un financement quasi-intégral par l'Assurance maladie pour un montant de 100 M€ par an. L'évaluation du dispositif a montré que la coopération entre un médecin et un infirmier via ASALEE a un impact positif significatif sur la taille de la patientèle d'un médecin et permet d'améliorer la prise en charge des patients, notamment les patients diabétiques de type 2, dont le suivi est très significativement amélioré. Le financement de ce dispositif est encadré par une convention financière conclue avec l'Assurance maladie. Alors que de nombreux Français vivent dans un désert médical et rencontrent des difficultés d'accès aux soins, ASALEE a servi de modèle au déploiement d'infirmiers en pratique avancée et a prouvé son efficacité.

« Cependant, la situation de l'association suscite de vives inquiétudes : elle est en cessation de paiement à la suite de la suspension de sa convention avec la Caisse nationale d'assurance maladie et vient d'être placée en redressement judiciaire par le tribunal des affaires économiques de Paris. Les salaires des infirmiers ne sont plus versés et de nombreux patients subissent une rupture dans leur parcours de soins.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Considérant que le réseau ASALEE remplit une véritable mission de service public, notamment dans les territoires ruraux fragiles,

« Demande à M^{me} la ministre de la Santé, des familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de confirmer sa volonté de pérenniser l'avenir du dispositif ASALEE dont les intervenants jouent un rôle déterminant dans l'accès aux soins, et donc de veiller à la reprise rapide du paiement des salaires des infirmiers et de leur activité au service des patients. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous évoquez des infirmières en pratique avancée. Nous ne sommes pas, je pense, sur les mêmes compétences. Il faudra corriger cela.

FERMETURES DE CLASSES EN CREUSE

**Motion présentée par M. Jérémie M. SAUTY,
Conseiller départemental du canton d'Auzances**

M. SAUTY. – Je vous en donne lecture :

« En Creuse, nos écoles jouent un rôle fondamental dans la vie de nos communes. Elles assurent la continuité du service public d'éducation, structurent nos villages et garantissent aux enfants un environnement propice à leur réussite. Dans un département rural, ces écoles sont des repères indispensables pour les familles, des lieux de cohésion et des facteurs d'attractivité pour nos territoires.

« Pourtant, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2027, les services académiques envisagent de nouvelles fermetures de classes dans plusieurs communes creusoises. Ces annonces provoquent une forte inquiétude chez les familles, dans les équipes éducatives et, naturellement, chez les élus locaux, qui voient se profiler une nouvelle réduction de l'offre scolaire.

« La baisse du nombre d'élèves ne doit pas conduire à une application mécanique de suppressions de classes dans des territoires où l'école constitue souvent un des derniers services publics de proximité. Cette réalité démographique ne justifie pas des mesures qui aggraveraient encore les difficultés d'accès à l'éducation, allongeraient les temps de transport et affaibliraient la vitalité de nos communes. Elle devrait, au contraire, correspondre à une ambition nouvelle pour l'école, fondée sur une réorganisation ambitieuse et pluriannuelle.

« Il y a trois ans, Elisabeth BORNE, alors Première ministre, annonçait un changement de méthode avec une vision pluriannuelle à trois ans des fermetures de classes, mais depuis, rien n'a changé. Les projets de fermetures annoncés pour la rentrée 2027, à LA COURTINE, CROCQ, VALLIÈRE, GENOUILLAC, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE ET LA SOUTERRAINE interviennent alors même que l'État affirme son intention de soutenir les territoires ruraux.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :

- « de suspendre les projets de fermetures de classes pour la rentrée 2027 dans le département de la Creuse ;
- « de tenir compte des spécificités rurales et des enjeux d'aménagement du territoire dans l'élaboration de la carte scolaire ;
- « et d'associer étroitement les collectivités locales aux décisions qui concernent l'avenir des écoles. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans la même veine, voici une autre motion relative au manque de moyens dans les écoles.

MANQUE DE MOYENS DANS LES ÉCOLES DE CREUSE

**Motion présentée par M. Valéry MARTIN,
Conseiller départemental du canton d'Aubusson**

M. MARTIN. – Je vous en donne lecture :

« En Creuse, nos écoles sont des lieux essentiels où nos enfants apprennent, s'épanouissent et construisent leur avenir. Dans un territoire rural où l'égalité d'accès aux services publics doit être une priorité, la présence de personnels qualifiés au sein des établissements scolaires constitue un enjeu majeur pour garantir la réussite de tous les élèves. Pourtant, nous faisons face à une dégradation préoccupante des moyens humains alloués par l'Éducation nationale.

« Le manque d'AESH et de personnels encadrants qualifiés pour accompagner les élèves en situation de handicap ou en difficulté est aujourd'hui particulièrement alarmant, ce qui fragilise gravement leur parcours scolaire et met sous tension les équipes éducatives comme les familles.

« Parallèlement, la Creuse souffre d'un manque de professeurs et d'enseignants remplaçants. Les absences longues ou répétées ne sont pas nécessairement compensées, entraînant des cours non assurés, une discontinuité pédagogique préjudiciable et une charge accrue pour les équipes déjà mobilisées au quotidien.

« Notre département constate ainsi une insuffisance durable de personnels, rendant l'organisation scolaire fragile et incertaine. Ces manques cumulés nuisent à la sérénité et à la qualité du service public d'éducation dans la Creuse, alors même que nos territoires ont besoin d'une présence renforcée de l'État pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :

- « d'augmenter le nombre d'AESH et de personnels encadrants qualifiés affectés au département, afin de garantir l'accompagnement effectif des élèves en situation de handicap ou en difficulté ;
- « d'augmenter le nombre de professeurs et enseignants remplaçants, indispensables à la continuité du service public dans les écoles creusoises. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LA FRACTURE ÉDUCATIVE TOUCHANT LA CREUSE ET LES TERRITOIRES RURAUX

**Motion présentée par M^{me} Mary-Line GEOFFRE et M. Éric BODEAU
Conseillers départementaux du canton de Guéret II**

M^{me} GEOFFRE. – Je vous en donne lecture.

« Les études les plus récentes montrent que les élèves des territoires défavorisés sont confrontés à des obstacles éducatifs largement sous-estimés dans les politiques publiques. Dès l'entrée en sixième, la proportion d'élèves en difficulté de lecture est supérieure de 12 % dans les petites communes par rapport à la moyenne nationale, et la proportion de jeunes non insérés atteint 17 % dans certains départements ruraux, contre seulement 3 % à Paris.

« Les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) confirment ce décrochage : 11 % des jeunes ruraux présentent des difficultés de lecture et neuf des dix départements les plus touchés sont des territoires ruraux.

« À ces difficultés structurelles, s'ajoutent des contraintes spécifiques à ces territoires : des temps de trajet domicile-lieu d'enseignement largement plus longs qu'ailleurs, un accès limité à des pédagogies différenciées, des classes plus hétérogènes, etc.

« De plus, l'offre de formation supérieure reste très concentrée dans les grandes villes ou métropoles, renforçant encore cette fracture. Enfin, parmi les jeunes issus de milieux modestes, les ruraux « s'empêchent » par autodévalorisation deux fois plus que leurs homologues urbains, marqueur supplémentaire d'une inégalité silencieuse multiforme, durable et territoriale. Faute de moyens, l'école, qui devrait être le premier levier d'égalité républicaine, n'est plus à même d'atténuer le développement des inégalités liées au lieu de résidence.

« Le récent rassemblement devant la préfecture de Guéret en réaction à la carte scolaire et la journée de mobilisation du 31 mars dernier alertent les pouvoirs publics sur la situation de l'éducation dans la Creuse face aux manques d'enseignants remplaçants, aux suppressions de postes dans le premier et le second degré, et à la carence en moyens adaptés aux spécificités des territoires ruraux fragiles.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Considérant qu'il est urgent de corriger les freins à l'ascenseur social et au principe d'égalité, et de refuser l'assignation géographique, sociale et professionnelle des jeunes du département,

« Demande à M. le Premier ministre :

- l'annulation de la baisse des moyens dans le premier et le second degré dans la Creuse ;
- le rétablissement des maîtres rééducateurs au sein des RASED ;
- un budget pour l'Éducation nationale et la Jeunesse à la hauteur des besoins, prenant en compte la situation spécifique de la grande ruralité et la nécessité de répondre à la « promesse républicaine » et, donc, à l'impératif de cohésion socio-territoriale. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

CRÉATION D'UN MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENFANCE

**Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH
Conseillers départementaux du canton de BOURGANEUF**

M. LOZACH. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Prenant connaissance de la décision gouvernementale, le 25 février dernier, de renoncer au projet de loi consacré à la protection de l'enfance, pourtant annoncé publiquement le 24 juin 2025 par la ministre Catherine VAUTRIN, puis confirmé par la ministre Stéphanie RIST ;

« **Considérant** que la protection de l'enfance n'a de protection que le nom, alors que le nombre d'enfants victimes de maltraitance, de violences diverses ou de carence éducative ne fait qu'augmenter ;

« **Considérant** que, sur le terrain, malgré le travail exemplaire de nombreux professionnels, les disparités territoriales persistent et les contrôles restent inégaux ;

« **Considérant** que 70 % des jeunes qui sortent de la protection de l'enfance sont sans diplôme, qu'un quart des personnes sans domicile fixe nées en France ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, que 55 % des mineurs délinquants sont suivis par la protection de l'enfance, selon un rapport du Défenseur des droits de 2025 ;

« **Considérant** que l'enfance ne dispose toujours pas d'un ministère de plein exercice, alors qu'une politique sans portage fort est souvent arbitrée défavorablement face aux autres priorités ;

« **Considérant** que le texte porté par la ministre de la Santé, Stéphanie RIST, qui fixe l'objectif de limiter les ruptures de parcours des enfants confiés à la protection de l'enfance, ne figure pas à l'agenda parlementaire, contrairement aux promesses du Gouvernement ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,**

« **Demande à M. le Premier ministre :**

« la création d'un ministère de plein exercice dédié à l'enfance, un copilotage État-Départements réellement organisé, un projet de loi porté par le Gouvernement et une programmation budgétaire pluriannuelle. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

SOUTIEN FINANCIER EN DIRECTION DES AIDES À DOMICILE CONFRONTÉES À LA HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS

**Motion présentée par M^{me} Isabelle PÉNICAUD et M. Thierry BOURGUIGNON,
Conseillers départementaux du canton de Guéret I**

M^{me} PÉNICAUD. – Cette motion se lit ainsi :

« Aujourd’hui, environ 570 000 aides à domicile assurent au quotidien l’accompagnement de Français fragiles, leur permettant de continuer à vivre chez eux plutôt que d’être contraints à une entrée en établissement.

« Ces professionnels, majoritairement des femmes, exercent un métier exigeant et pourtant faiblement rémunéré, marqué par des déplacements nombreux, des horaires morcelés et une faible reconnaissance. En outre, le secteur connaît une crise d’attractivité majeure. La moyenne d’âge des aides à domicile approche 50 ans et de nombreux départs à la retraite sont attendus dans les prochaines années. Dans le même temps, le vieillissement de la population entraîne une hausse mécanique des besoins, estimée à plus de 300 000 professionnels supplémentaires d’ici à 2030. Une pénurie de personnels fragilise déjà la continuité des services, en particulier dans les territoires ruraux et les zones défavorisées, où l’offre d’aide à domicile est parfois tendue.

« Dans ce contexte, l’aide à domicile en milieu rural est lourdement touchée par la brusque augmentation du prix des carburants.

« Une prise en charge de la hausse des frais liés aux déplacements paraît indispensable au nom de l’équité sociale et territoriale et afin de contribuer à la soutenabilité économique de ce secteur.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le Premier ministre de mettre en place un dispositif spécifique de compensation de la hausse du prix des carburants en direction des aides à domicile confrontés à la nécessité d’effectuer de multiples et longs déplacements en zone rurale. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

FINANCEMENT DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

**Motion présentée par M^{me} Hélène FAIVRE,
Conseillère départementale du canton de Dun-le-Palestel**

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – La motion est ainsi rédigée :

« La route demeure une infrastructure vitale pour les territoires ruraux, où elle constitue souvent la seule solution de mobilité pour la population. L'ensemble du réseau routier français, qui représente près d'un million de kilomètres, assure environ 90 % de la mobilité des personnes et des biens ; 38 0000 km sont gérés par les Départements, dont 4 400 km par le Conseil départemental de la Creuse.

« Cette mission essentielle est conduite dans un contexte budgétaire en tension et sans recette spécifique qui lui soit affectée. Malgré les efforts des Départements qui, en 2023, ont investi 3,7 milliards d'euros sur les routes et y ont consacré 1,4 milliard d'euros en fonctionnement, le réseau se dégrade progressivement car il nécessiterait bien davantage de moyens.

« Sur tous les territoires, les ouvrages d'art, en particulier, requièrent des interventions régulières et coûteuses pour garantir la sécurité et leur durabilité. Les conséquences du réchauffement climatique impliquent également de nouvelles charges, tout comme le respect d'obligations réglementaires toujours plus strictes.

« Dans le même temps, la route génère chaque année environ 38 milliards d'euros de recettes fiscales qui, en très grande majorité, ne sont pas réinvesties dans l'entretien ou la modernisation du réseau routier et ne sont pas destinées aux Départements. Cette déconnexion entre l'usage et le financement fragilise durablement la capacité des Départements à remplir leur mission.

« La fin prochaine des concessions autoroutières et la mise en œuvre de la directive Eurovignette offrent cependant une opportunité décisive pour repenser le modèle économique de la route.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« demande à M. le Ministre des Transports que soit :

- « élaboré un nouveau modèle économique de la route, où la route doit prioritairement financer la route ;
- « attribuée, dès 2026 aux Départements, une partie des ressources fiscales générées par la route, notamment la taxe sur les immatriculations, dont les 2 Md€ de recettes sont aujourd'hui affectés aux Régions qui ne gèrent pourtant pas les infrastructures routières ;
- - « affectée aux Départements une part des recettes issues du Système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE) applicable au transport routier à partir de 2027 ;
- « affectée aux Départements une part des péages autoroutiers après la fin des concessions, dès 2030, dans une logique de péréquation entre le réseau autoroutier payant et le réseau départemental gratuit. »

(La motion est renvoyée en cinquième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme à l'accoutumée, un temps sera dédié à l'examen de ces vœux et motions par les élus des commissions concernées lors de la pause méridienne.

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mesdames et messieurs les Conseillers départementaux, Vice-présidents, chers collègues, mesdames et messieurs les directeurs et chefs de service, mesdames et messieurs, quelques jours après le renouvellement des conseils municipaux et l'élection de leurs maires et adjoints, je tiens à adresser un message de félicitations à toutes celles et tous ceux qui s'engagent, aujourd'hui, au service de leurs communes. Exercer un mandat local, c'est porter une responsabilité exigeante, mais c'est aussi construire, au quotidien, l'avenir de nos territoires.

Je veux aussi saluer celles et ceux dont le mandat s'achève. Leur engagement, le temps et l'énergie qu'ils ont consacrés à leur commune et à la Creuse méritent notre reconnaissance. À travers eux, c'est toute la vitalité de notre démocratie locale que nous honorons.

Enfin, je rappelle ici l'engagement du Conseil départemental et de ses agents à accompagner, aux côtés des communes, leurs concitoyens chaque jour. C'est ensemble, dans la complémentarité de nos actions, que nous construirons la Creuse de demain.

Nous ouvrons ce jour une séance essentielle et exigeante à la vie de notre collectivité départementale : celle consacrée à l'examen et au vote des budgets 2026 ainsi qu'à l'examen des projets de délibérations qui en constituent l'ossature.

Cette séance plénière est l'aboutissement d'un cycle budgétaire entamé voilà plusieurs mois, qui s'inscrit dans la continuité de notre séance plénière du 27 février dernier consacrée au débat d'orientations budgétaires – des orientations factuelles, explicitées, argumentées, qui, je le rappelle, n'avaient donné lieu à aucune observation particulière ni proposition alternative. Nous vous présentons donc aujourd'hui la traduction budgétaire de ces orientations, à l'heure où les projections en termes de cadrage des moyens alloués se précisent, et ce, prioritairement aux différentes compétences transférées par les lois de décentralisation.

Le budget 2026 que nous examinons a été élaboré dans un contexte que chacun, ici, connaît, mais qu'il importe de rappeler car il éclaire le sens même de nos décisions.

Nous évoluons dans un environnement international profondément instable, marqué par des tensions géopolitiques durables, dont les conséquences économiques ne cessent d'impacter le quotidien des Français, notamment avec la forte hausse des coûts de l'énergie et des carburants, sans oublier les autres tensions qui existent sur les chaînes d'approvisionnement et l'accès à certaines matières premières.

Nous évoluons également dans un contexte national particulièrement contraint pour les collectivités locales : une loi de finances adoptée trop tardivement – à la fin janvier de l'année en cours, et dont nous attendons toujours les décrets d'application ; une visibilité budgétaire de plus en plus réduite – je parle ici de très court terme, d'où la difficulté de porter des PPI précis ; une contribution des collectivités au redressement des finances publiques qui demeure injuste, mal calibrée et, souvent, décorrélée de nos capacités réelles d'action, et qui va diminuer notre capacité à agir localement avec le bloc communal ; de nouvelles dépenses imposées aux Conseil départementaux sans les compenser, telles que la hausse du RSA, de l'heure APA à domicile, CNRACL, etc.

Nous évoluons aussi dans un contexte économique et social de plus en plus tendu : défaillances d'entreprises, fragilisation du tissu économique, pertes de compétences, hausse du chômage, inquiétudes croissantes des ménages, du monde agricole, des acteurs associatifs...

Dans un tel contexte, élaborer un budget départemental est un exercice de plus en plus complexe qui nécessite maîtrise et expertise, alors que nous n'avons quasiment plus de marges de manœuvre et plus aucune autonomie financière.

Dépendants que nous sommes de ressources qui découlent du bon vouloir du Parlement dans les lois de finances annuelles et de décisions gouvernementales, souvent prises sans la moindre concertation et qui nous imposent de nouvelles dépenses, proposer un budget sincère et opérant devient assurément et plus que jamais un acte de responsabilité. Responsabilité qui se concentre, comme à l'accoutumée, autour d'une vision et d'un engagement au service des Creusois, ceux-ci attendant de notre part une hiérarchisation dans nos réponses à leurs priorités.

Pour nous qui vivons en zone rurale, sans guère d'alternatives à l'usage des voitures pour nos déplacements, comment ne pas être tous très préoccupés en ces instants par ce phénomène très pénalisant qu'est la flambée des prix du carburant. Cette semaine, avec un prix du baril à 115 dollars, qui fluctue à chaque conférence du Président des États-Unis, le gazole a atteint en moyenne 2,18 € le litre, un niveau historique, supérieur au pic de mars 2022. Ces hausses pèsent lourdement sur les Creusois, nos exploitants agricoles, nos entreprises, nos artisans et nos transporteurs. Elles impactent également très fortement, je tiens à le souligner, tous ceux qui, au quotidien, se déplacent pour accompagner, soigner et soutenir : aides à domicile, infirmiers libéraux, services médico-sociaux, etc.

C'est précisément pour répondre à ces réalités qu'avec ses partenaires, le Département de la Creuse a fait le choix depuis plusieurs années d'anticiper et d'accompagner les risques connus à la dépendance aux hydrocarbures. Nous avons clairement orienté les renouvellements de véhicules pour nos services vers des véhicules électriques chaque fois que cela est possible et, sachez-le, nous avons lancé un groupement de commandes de véhicules de fonction hybrides pour les aides à domicile à des tarifs et services très intéressants.

Si, à l'époque, ces décisions pouvaient être perçues par certains comme un effet de mode, j'ai toujours considéré qu'il s'agissait d'apporter des solutions aux défis qui se présentaient à nous ; celui des carburants fossiles en a toujours été un. À l'heure où le Gouvernement semble vouloir accompagner certaines professions dans l'acquisition de véhicules de ce type, je me propose d'organiser une rencontre avec M. le Préfet et le Président du SDEC 23, le Syndicat départemental de l'énergie de la Creuse, qui a, depuis plusieurs années déjà, déployé un réseau de bornes de recharge dans toute la Creuse.

Cette flambée des prix va, bien sûr, impacter également les dépenses propres de notre collectivité. Nous consommons près de 350 000 litres de carburants par an, mais je pense également au budget de notre SDIS qui, lui aussi, est un fort consommateur de produits pétroliers.

Je vous rappellerai que le service de la DAG du Département, et je l'en remercie, a constitué un nouveau groupement de commandes « carburants », qui permettra aux communes et intercommunalités adhérentes, au SDIS, à la Chambre d'agriculture, à Creusalis, Evolis et différents syndicats qui y ont adhéré, d'obtenir des tarifs négociés.

Parmi les nombreux Creusois qui utilisent un véhicule thermique, il est des agents de notre collectivité. Leurs représentants m'ont écrit en ce début de semaine pour appeler notre attention sur l'impact de la hausse des carburants dans leurs déplacements quotidiens domicile-travail. En prévision de rendez-vous qui vont se tenir très prochainement, Thierry GAILLARD, Vice-président en charge des ressources humaines, et moi-même avons demandé aux services de la DRH d'étudier les pistes de réflexions partagées et toute autre mesure envisageable, dans le respect du cadre réglementaire et de nos équilibres budgétaires.

Cependant, je le dis ici avec clarté : les réponses de fond relèvent avant tout du Gouvernement ! Je crains fortement, d'autant que la guerre au Moyen-Orient est loin d'être terminée, que le mini-plan annoncé ces derniers jours soit, à ce stade, très en deçà des attentes et des réalités, tant par son contenu que par sa durée. Pour beaucoup, cela risque à nouveau d'entraîner des impacts forts sur les collectivités locales qui se retrouvent, comme très souvent en cas de crise, en première ligne pour amortir les chocs.

Cette tension sociale et cette pression généralisée se traduisent aussi par des faits que nous ne pouvons ignorer. Depuis la mi-mars, cinq vols de carburant ont été recensés en Creuse : dans un dépôt de bus à AUBUSSON, sur des installations d'Enedis, sur du matériel de chantier, sur un camion stationné le long de la RN145 et sur un tracteur en chantier forestier. Ces faits sont préoccupants. Ils ne doivent être ni banalisés ni instrumentalisés.

Cela étant dit, revenons à notre ordre du jour.

Nous débuterons par l'examen des comptes financiers uniques 2025, et donc l'usage que nous avons fait des moyens financiers dont nous disposons, concernant les éléments du budget principal, du budget annexe des énergies renouvelables, du Laboratoire départemental d'analyses et du Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF).

Très rapidement, ce que j'en traduis – mais nous l'objectiverons au fur et à mesure de l'examen dans le détail – est qu'alors que les recettes de notre collectivité ont diminué, nos dépenses ont continué de croître, mais de façon plus limitée en raison du travail sérieux réalisé en interne.

Il s'agit là d'un enjeu crucial pour le Conseil départemental de la Creuse, un exercice auquel il ne peut être dérogé sous peine de nous retrouver très rapidement tant nos marges sont étroites, dans le « rouge », et comme le sont plusieurs Départements depuis plus d'un an. Je vous rappellerai en quelques exemples ce à quoi cela les a conduits : 500 emplois supprimés en Haute-Garonne ; un plan de suppression de plus de 400 agents en Gironde ; ou, pour citer nos proches collègues haut-viennois, 50 millions d'euros manquants pour boucler leur budget. Vous me permettrez d'insister : alors que nous savons que notre collectivité est structurellement fragilisée par le profil socio-démographique de la Creuse, nous pouvons tout de même nous satisfaire de ces résultats, et souffler un peu.

L'objet n'est pas d'être satisfait en soi mais, plus simplement, de réaffirmer que notre façon de gérer notre collectivité, de façon prudentielle et rigoureuse, est la seule qui permette de proposer un budget 2026 équilibré, sans avoir recours à une hausse de l'endettement pour financer un montant d'investissements identique à celui des dernières années.

Nous allons donc échanger aujourd'hui afin d'étudier ces propositions budgétaires pour 2026. Ces dernières sont liées à un certain nombre de délibérations que vous aurez à valider : notre participation financière dans les syndicats mixtes, les subventions aux associations cantonales, la programmation des travaux routiers, la programmation dans nos bâtiments et collèges, les transformations de postes, la poursuite de la mobilisation des outils numériques au service de la performance de la réponse aux usagers, des conventions pluriannuelles dans le champ social et médico-social, l'engagement dans les politiques environnementales et, pour finir, la validation des demandes de garantie d'emprunt pour tiers.

Il s'agit d'un ordre du jour dense, concis et cohérent.

Dense, parce que les compétences départementales sont multiples et interviennent dans de nombreux domaines.

Concis et cohérent, parce que chaque engagement budgétaire reflète la traduction concrète de notre projet politique.

Ainsi, le budget que nous vous proposons pour l'année 2026 est un budget volontariste et maîtrisé. Il repose sur plusieurs les valeurs et principes républicains, et confirme que nous assumons pleinement nos responsabilités et obligations.

Le Département de la Creuse reste avant tout la collectivité des solidarités humaines. En 2026, plus de 110 millions d'euros seront consacrés à « accompagner ceux qui en ont besoin » :

- avec nos agents de la PMI,
- avec nos agents du service de l'aide sociale à l'enfance à protéger,
- avec les équipes insertion-retour à l'emploi,
- avec le GIP Habitat et Creusalis, l'ANAH, pour adapter ou rénover énergétiquement les logements,
- avec nos équipes réunies dans la nouvelle Maison départementale de l'Autonomie, visant, avec nos partenaires, à compenser la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap ou vieillissantes.

Telles sont, rapidement listées, nos dépenses les plus importantes.

Pour fonctionner et proposer des services à a population, il nous faut des agents compétents et formés, aux carrières évolutives. Voici donc sans surprise notre second poste de dépenses de la collectivité.

Nous constatons cependant que, sur ces chapitres de dépenses, nous ne sommes guère décideurs et qu'il nous faut nous adapter à toutes les modifications issues de décisions prises désormais en cours d'année et pour lesquelles nous n'avons que trop tardivement les études d'impact. Dernier exemple en date, le projet de loi à venir créant l'allocation sociale unifiée (ASU), dont on ne sait pas grand-chose quant à ses déclinaisons, à tel point que le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) en a reporté hier l'examen. Nous n'avons aucun chiffrage du coût de la mise en place de la réforme ni de la prise en charge des indus et des non-recours.

Le Département de la Creuse conserve ses facultés à aménager le territoire. Le budget 2026 traduit également notre volonté, déclinée dans un programme d'investissements au service des Creusois, dans une nouvelle programmation de 26 millions d'euros de dépenses. Il s'agit, en l'occurrence, de réserver :

- 9,6 millions d'euros pour le réseau routier départemental,
- 6 millions d'euros pour nos bâtiments et nos collègues,
- 5,5 millions d'euros d'aides au bloc communal – eau, assainissement, logements, Boost'Comm'Une, etc.,
- 4 millions d'euros pour les outils de travail, matériels roulants et systèmes informatiques.

Je rappellerai que, dans un département aussi rural et peu dense que le nôtre, la commande publique départementale est essentielle à l'économie locale, en particulier pour les entreprises du BTP, bâtiment et travaux publics. Maintenir cet effort d'investissement est un choix politique clair.

Dans le même temps, notre collectivité s'oblige à maîtriser sa dette afin de conserver des capacités financières à agir. Pour atteindre cet objectif, une attention constante est portée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement compte tenu de leur tendance inflationniste, sur la gestion de la dette et la préservation de l'épargne brute.

La situation budgétaire de notre collectivité demeure fragile. C'est précisément pour cela que nous faisons le choix de la lucidité plutôt que de l'optimisme de façade.

Si toutes les thématiques que nous allons aborder nous permettent de rappeler notre implication dans de nombreux domaines qui interviennent dans le quotidien des Creusois, permettez-moi, en ces instants, de m'arrêter plus longuement sur la politique culturelle, tant elle fait l'objet, ces derniers temps, de propos réducteurs, voire de contre-vérités.

Les chiffres sont pourtant clairs : en 2025, le Département de la Creuse a consacré 53 € par habitant à la culture, quand la moyenne nationale se situe autour de 19 € par habitant, soit près de trois fois plus que la moyenne nationale. Près de 230 000 € ont été fléchés pour la Scène nationale à AUBUSSON, ce qui confirme une participation du Conseil départemental en hausse de plus de 8 % de 2021 à 2025 quand, à l'inverse, sur la même période, la participation de la DRAC aura diminué de 11 %, et celle de la Région Nouvelle-Aquitaine de 9 %.

En étudiant les chiffres de plus près, il est encore plus surprenant de constater que, malgré tant de déclarations d'intérêt, la commune d'AUBUSSON ne contribue au budget de la Scène Nationale qu'à hauteur de 0,5 %, et la communauté de communes qu'à hauteur de 3,6 % ! Pour compléter, nous savons que, partout en France, ce type d'établissement culturel est porté par le bloc communal qui les finance majoritairement à près de 35 %. Il existe donc, à n'en pas douter, quelques marges de discussion, mais il est une évidence : la responsabilité financière doit être partagée ; le Département ne peut plus tout assumer à lui seul.

AUBUSSON, c'est aussi la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, établissement public porté par un syndicat mixte dans lequel le Conseil départemental est le premier financeur à hauteur de 795 000 € par an, quand la communauté de communes n'est engagée qu'à hauteur de 105 000 € et la ville d'AUBUSSON... de zéro euro, si ce n'est sa décision de maintenir en première visibilité le banc du poissonnier le vendredi soir et le samedi, sans doute pour attirer les visiteurs de la Cité ! Je plaisante...

Cette année, dans un département de 115 000 habitants, 65 000 visiteurs sont attendus. La Cité concourt aujourd'hui très nettement à la nouvelle image de la Creuse, à son attractivité et au développement de l'activité touristique et commerciale à AUBUSSON et dans ses alentours. N'oublions pas non plus les plus de 6 millions d'euros de tissages, en commande publique de la Cité, des dix dernières années, qui ont en partie permis le maintien et la création d'ateliers de tapisseries.

Je l'ai rapidement évoqué lors de notre DOB mais, en tant que présidente du syndicat mixte, j'ai dû reposer clairement les obligations des uns et des autres, obligations précisées dans les statuts que nous avons tous validés en 2022. Ces statuts nous engagent financièrement, Région, Département et Intercommunalité. Or, depuis 2023, la Région ne respecte plus ses engagements et a contracté une dette de près de 423 000 € envers la Cité. Cette situation ne peut plus durer. La Vice-présidente en charge de la culture en est informée ainsi que les quatre conseillers régionaux creusois. J'imagine pouvoir compter sur eux pour régler cette situation indélicate au plus vite, à l'heure où nous venons d'ouvrir plus de 600 mètres carrés de nouveaux espaces d'exposition dans la Cité 2.

Je crains, en effet, ne pas pouvoir présenter un budget à l'équilibre si la Région ne paie pas ce qu'elle doit à la Cité ! Cela ne serait pas sans conséquence, et puis pardon, mais quel manque de considération pour les équipes, le directeur et la conservatrice, alors qu'aucun autre espace muséal en Nouvelle-Aquitaine ne vit de façon aussi frugale et n'a su mobiliser autant de mécénat !

C'est une affaire à suivre, mais la Région est informée que si elle ne revient pas sur sa décision, le Département réduira sa participation à due proportion – vous devinez les conséquences – et que si un budget n'est pas adopté, ce sera une saisine de la Chambre régionale des comptes qui, à n'en pas douter, fera en premier lieu appliquer les engagements des uns et des autres.

Enfin, ajoutons que notre Conservatoire départemental de musique et ses antennes, dont le Conseil départemental supporte quasiment la totalité du fonctionnement, représenteront encore une dépense de 1,75 million d'euros en 2026.

Avant de clore ce propos, je souhaite partager avec vous une information importante pour la vie de notre collectivité : la séance d'aujourd'hui est la dernière Assemblée départementale à laquelle participera notre Directeur général des services, Philippe BOMBARDIER.

Après sept années passées au sein de la collectivité, au cours desquelles de nombreux chantiers structurants ont été menés – modernisation de l'administration, pilotage financier renforcé, accompagnement des élus et des directions, transformation de nos organisations – Philippe BOMBARDIER a fait le choix de poursuivre son parcours professionnel dans une collectivité plus importante. Je me réjouis de ce nouveau défi qu'il se lance, et que, connaissant ses compétences, il saura relever.

Mais en ces instants, me reviennent à l'esprit beaucoup de souvenirs marquants depuis la mise en place de la continuité de service public en 2020, avec le confinement sanitaire, où il a fallu tout inventer pour accompagner et protéger nos usagers, pour accompagner et protéger nos agents et ceux des établissements, des associations d'aide à domicile à l'heure où nous n'avions ni masques, ni gants, ni surblouses, ni gel hydroalcoolique... une période que nous avons cogérée tous les deux, avec la Préfecture, l'ARS, nos directeurs et les représentants de nos agents. Cette période, si particulière, aura été très riche d'enseignements et restera gravée dans nos mémoires.

Puis, tout le monde le sait, la maladie a ensuite frappé à deux reprises. Je veux devant tous saluer ce courage et ce sens du devoir qui l'ont animé et l'ont même probablement sauvé.

Nous sommes tous ressortis grandis de ces épreuves. Nous avons été plus que jamais une équipe vraiment solidaire, au sens le plus noble du terme. Cela, personne ne pourra jamais le contester.

Je regrette, en revanche, une annonce faite par la presse alors même que je n'avais pas encore reçu la lettre officielle de démission de Philippe BOMBARDIER. Je n'appelle pas cela une indiscretion, mais de l'ingérence dans le fonctionnement régalién d'une collectivité. Je n'avais rien à partager d'officiel avant ce lundi matin, et ma priorité aurait été de l'annoncer aux Vice-présidents, aux Conseillers départementaux et aux agents de notre collectivité.

Cette semaine nous a permis de penser une nouvelle organisation à la tête de notre collectivité afin d'assurer la continuité du service public après le départ effectif de Philippe BOMBARDIER qui aura lieu le 11 mai prochain. J'ai décidé de confier l'intérim de la Direction générale à M^{me} Élodie BLANC, Directrice générale adjointe, qui sera étroitement secondée par M. Anthony ZOLLINO, notre second DGA. Tous deux forment un duo déjà très efficace et sont engagés et parfaitement impliqués dans le fonctionnement quotidien de notre collectivité. Ils savent pouvoir s'appuyer sur des directeurs de service, présents chaque jour aux côtés des équipes pour assurer la continuité de service durant cette phase de transition.

D'autres évolutions interviendront prochainement. Elles sont en cours d'élaboration et vous seront bientôt présentées. Ainsi va la vie des collectivités.

Le Département demeure, réaffirmant au travers de ce budget 2026, un accès à des droits garantis, à des accompagnements, à des prestations témoignant que la solidarité envers les personnes fragilisées par la vie reste un marqueur fort de nos politiques.

Au-delà du visible, il y a aussi toutes les actions moins visibles : un repas équilibré pour nos collégiens, la restauration de tableaux dans une mairie, un filtre à roseaux plantés pour un système d'assainissement, la bibliothèque dans le petit bourg, le maintien en fonctionnement du réseau fibre, une sérologie bovine ristournée par le GDS 23, l'accueil de dix-huit étudiants de l'école vétérinaire de TOULOUSE... et tant d'autres !

Voter ce budget, c'est faire le choix de la stabilité et de la responsabilité plutôt que le choix de la facilité, faire le choix de l'action concrète plutôt que des postures.

Je veux remercier très sincèrement l'ensemble des services départementaux pour le travail exigeant accompli. Je remercie également les Vice-présidents pour leur engagement quotidien aux côtés des équipes. Je remercie enfin et par avance l'ensemble des élus pour la qualité des débats qu'à n'en pas douter, nous aurons aujourd'hui.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

La parole est à M^{me} Isabelle PÉNICAUD, au nom du groupe de la Gauche.

DISCOURS DE MME PENICAUD

M^{me} PÉNICAUD. – Madame la Présidente, mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs, nous nous retrouvons aujourd'hui en séance plénière au sortir des élections municipales. Tout d'abord, je tiens à saluer l'engagement des candidates et candidats, heureux ou malheureux, de notre département dans un contexte politique marqué par la lassitude et le doute démocratique. L'implication des maires et conseillers municipaux est essentielle dans un département rural comme le nôtre ; ces élus tout-terrain travaillent sans relâche pour répondre quotidiennement aux préoccupations de nos concitoyens.

Aussi pouvons-nous nous réjouir très modestement du taux de participation, de 70,68 %, supérieur à la moyenne nationale, décevante, autour de 50 %. Ce taux de participation souligne l'attachement fort des Creusois à leurs élus de proximité, expliquant, au regard des résultats, une continuité ou stabilité politique plutôt qu'un bouleversement radical.

Au niveau national, la situation est tout autre. Plusieurs faits de violence ont visé des maires lors de leur départ ou de leur installation. Des injures ont été proférées à l'encontre du maire de Saint-Denis, M. BAGAYOKO. La banalisation des violences verbales et des comportements haineux ou racistes doit être combattue sans relâche. Ne nous résignons pas, la démocratie locale repose sur le respect des élus. Elle repose aussi sur leur engagement. Nous sommes élus pour agir et nous en donner les moyens.

Dans ce contexte, qu'en est-il de la situation financière du Conseil départemental de la Creuse, sujet du jour ?

Le compte financier unique 2025 démontre que les recettes de fonctionnement ont, à nouveau, été sous-estimées de 10 millions d'euros au budget primitif 2025. De même, les dépenses de fonctionnement ont été surestimées de 7 millions d'euros. L'investissement, quant à lui, est en baisse par rapport à 2024, inférieur aux prévisions : 26 millions d'euros annoncés pour une dépense effective de moins de 22 millions d'euros.

Le Conseil départemental de la Creuse est en relative bonne santé financière si l'on prend en compte le fonds de sauvegarde de l'État, non inscrit au projet de budget primitif et qui, selon les critères de la loi de finances, s'élèverait à 7 millions d'euros environ. Pourquoi ce besoin de dramatiser dans un contexte international et national particulièrement anxiogène ? Quel retentissement sur des sujets clés tels que le Conservatoire de musique, la Scène nationale ou le Laboratoire ? Quel avenir pour nos associations sportives et culturelles, forces vives de notre territoire qui méritent mieux qu'une prudence budgétaire qui confine à l'immobilisme ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci et permettez-moi tout de même de revenir sur quelques points, car il a dû vous échapper que l'instruction budgétaire et comptable M57 s'applique à notre collectivité. Cela vous parle-t-il ? La nomenclature M57 signifie qu'il n'existe plus de compte 022 – Dépenses imprévues. Aussi, lorsque vous dites que les dépenses ont été surestimées, à moins de voter des budgets en suréquilibre, expliquez-moi comment, mécaniquement, équilibrer un budget...

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable. – C'est effectivement mécanique !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela a dû vous échapper, mais je vous engage à repenser les choses.

M. BODEAU. – On équilibre tout simplement aux chapitres 11 et 65.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est exactement cela. Je suis d'accord avec vous, monsieur BODEAU. Vous confirmez que les propos qui viennent d'être tenus ne sont pas cohérents. Je vous en remercie !

Par ailleurs, s'agissant des recettes qui seraient sous-estimées, lors du débat d'orientations budgétaires, et même lors du vote du budget 2025 au mois d'avril dernier, qui était en mesure de savoir ce que seraient précisément les recettes. Aviez-vous des informations, saviez-vous que la fusion des fonds de concours de la CNSA serait favorable aux Départements ? Le saviez-vous, madame PÉNICAUD ? (Protestations sur les sièges du groupe de la Gauche.) Le saviez-vous, vous qui contestez ? L'an dernier, je ne vous ai pas entendus me dire qu'en réalité, nous recevions 3 millions d'euros supplémentaires de la CNSA ou que la TSCA allait augmenter.

Je suis désolée, mais il faut être sérieux. Quand on veut avancer des critiques, à part faire de l'auto-culpabilisation, je ne vois pas trop à quoi cela sert. Je ne suis pas tombée loin dans mes propos, puisque les Conseillers départementaux de cette collectivité contestent notre participation alors que nous n'avons pas baissé nos ressources ni les moyens, ni nos dotations, ni nos subventions aux associations culturelles et sportives. Je vous en ai fait la démonstration. Mais je ne vous ai pas entendus dire que, depuis deux ans, la Région avait baissé ses participations alors que nous, au Département, nous ne les baissions pas, que nous les maintenons. Nous qui les maintenons sommes critiqués alors que rien n'est reproché à ceux qui les baissent. Peut-être faudrait-il que nous les baissions ; ainsi, vos critiques seraient appuyées et justifiées. Cela donne une piste de réflexion, madame PÉNICAUD.

Mais, je le répète, la M57 ne permet plus de dépenses imprévues, ni en fonctionnement ni en investissement. Pour équilibrer un budget, les recettes doivent donc être fléchées sur des dépenses, comme l'a dit M. BODEAU, sur les chapitres 011 et 65. C'est ainsi que l'on procède désormais, depuis deux ou trois ans maintenant que nous sommes passés en M 57, n'est-ce pas, monsieur FOULON ?...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout à fait, madame la Présidente. C'est ainsi depuis deux ans.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

DISCOURS DE M. SAUTY

M. SAUTY. – Mes chers collègues, nous examinons aujourd’hui le bilan de l’exercice écoulé et le budget de 2026 dans un paysage national marqué par l’instabilité chronique et l’incohérence budgétaire de l’État. Notre gestion démontre que notre Département demeure toutefois un pôle de stabilité. Le compte financier unique de l’an dernier illustre le cap que nous tenons malgré les vents contraires. Les faits sont là : une maîtrise réelle de nos dépenses de fonctionnement, en diminution par rapport à 2024, une capacité d’investissement sécurisée, un doublement de notre épargne nette, et une poursuite du désendettement de la collectivité.

En 2026, notre projet de budget s’inscrit dans la même veine bien que les dépenses sociales pèsent chaque jour davantage sur nos épaules : autonomie, handicap, protection de l’enfance, autant de missions nobles dont le financement ressemble, malheureusement, de plus en plus à un défi d’équilibriste.

Je note une alerte sur notre épargne brute. Pourtant, en 2026, nous emprunterons moins que nous ne rembourserons ; nous poursuivons donc le désendettement, sans pour autant sacrifier les investissements. Ainsi, nous consacrerons près de 10 millions d’euros à nos routes, 4 millions d’euros à nos bâtiments, incluant nos collèges et nos centres d’exploitation, et 7,5 millions d’euros de subventions d’équipement pour soutenir les chantiers divers et variés du bloc communal et intercommunal. Au-delà des chiffres, nous démontrons qu’il est possible d’investir pour le quotidien des Creusois tout en préparant l’avenir.

Permettez-moi maintenant de revenir sur un volet plus politique. Je tiens à saluer, à mon tour, les maires élus ou reconduits lors des dernières élections municipales, tout particulièrement ceux qui siègent dans cette assemblée, et j’ai une pensée également pour ceux qui n’ont pas obtenu le suffrage espéré.

L’analyse de ce scrutin m’inspire deux réflexions.

Premièrement, la réalité du terrain prouve le contraire de cette fameuse union des droites dont vous tentez de nous affubler comme on accrocherait un grelot au cou d’un chat. Lorsque le RN dû choisir ses cibles, il a délibérément délaissé les bastions de gauche pour pilonner la droite. Dans le nord du département – et je pense que Franck FOULON ne me contredira pas –, l’attaché parlementaire du député s’est retiré de la commune d’AUZANCES pour tenter sa chance à TOULX-SAINTE-CROIX, cela ne lui a pas réussi. À COLONDANNES comme à LÉPAUD, nos candidats se sont imposés et nous sommes restés inflexibles sur nos principes, quitte à ne pas présenter de liste à AUBUSSON, car notre identité ne se négocie pas. Nous avons une colonne vertébrale, c’est parfois encombrant, certes, mais cela évite de devoir ramper.

Hélas, on ne saurait en dire autant de tout le monde. À force de chercher des accointances entre la droite locale et l’extrême droite, comme si nous cherchions à pactiser avec le diable, vous ne vous êtes pas rendu compte qu’en 2026, l’épouvantail de la V^e République n’avait plus les traits de Jean-Marie LE PEN. Désormais, il a le verbe haut et le poing levé ; il s’agit d’un certain Jean-Luc MÉLENCHON. Le spectacle donné par ces « accords techniques » de second tour, doux euphémisme pour ne pas parler de « compromission politique » entre le PS et LFI à LIMOGES, TULLE, à CLERMONT-FERRAND et ailleurs, montre que vous étiez prêts à vendre votre âme pour sauver trois sièges et un strapontin.

À force de vouloir gagner à tout prix, on finit par perdre l’essentiel, à savoir son honneur. Même ici, en Creuse, à AJAIN, l’ancien maire socialiste a poliment cédé son siège à un élu LFI dans un silence assourdissant de votre part. J’imagine qu’aux élections communautaires ou sénatoriales, ce dernier sera courtois avec la même faveur, car il faut croire que les voix n’ont pas d’odeur, même lorsqu’elles sentent le soufre. Au lendemain de ces noces tragiques, la direction nationale du PS assure qu’il n’y aura pas d’accord pour les présidentielles de 2027. Soit, mais faut-il s’attendre à 577 arrangements locaux pour sauver quelques sièges, comme l’a fait la gauche creusoise lors des deux dernières législatives ?

Je retiens de tout cela que, lorsque l’on choisit une ligne et que l’on s’y tient, les électeurs vous respectent. En tout cas, la nôtre est claire : protéger les Creusois et investir pour l’avenir !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Après ces expressions, écoutées avec grand intérêt, nous abordons l'ordre du jour, à commencer par l'adoption du procès-verbal de la dernière séance.

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 février 2026

**RAPPORT N° CD2026-02/1/31
DOSSIER N° 7442**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal du 12 décembre 2025.

Appelle-t-il des remarques ou des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 27 FEVRIER 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/31 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 27 février 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, l'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la première commission – Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT N° CD2026-04/1/1 DOSSIER N° 6918

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sur ce premier rapport, je voulais simplement rappeler que le compte financier unique, ou CFU, est désormais le seul document présenté puisqu'il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 198 millions d'euros, en baisse de 2,2 %, soit de - 4,5 millions d'euros. Cette diminution s'explique par le transfert à l'État, depuis le 1^{er} juillet 2025, de l'APA en établissement, qui se traduit par une baisse de 5,3 millions d'euros. Cela a été évoqué par M^{me} la Présidente dans son propos liminaire.

À périmètre constant, les recettes sont quasiment stables, + 0,4 %, sachant que deux recettes significatives ont disparu : celle de 4,9 millions d'euros au titre du Fonds de sauvegarde, qui existait en 2024 et a disparu en 2025 ainsi qu'une baisse de 1,8 million d'euros au titre du Fonds national de péréquation, à la suite de la crise immobilière. Ces pertes de recettes ont été compensées par deux recettes dynamiques : le produit de la TSCA qui a connu une hausse de + 7,2 %, avec une ponction de 2,4 millions d'euros sur l'APA en établissement sur laquelle nous reviendrons par la suite, car si l'État donne d'un côté, il reprend de l'autre ; et une progression de 3 millions d'euros, liée à la fusion des concours CNSA.

Les dépenses réelles de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 180 millions d'euros, en baisse de 8,5 millions d'euros, soit - 4,5 %. Cette diminution s'explique par : le transfert à l'État de l'APA en établissement, soit - 6,7 millions d'euros à compter du 1^{er} juillet 2025 ; une maîtrise des dépenses de personnel de l'ordre de - 2,4 % ; et une baisse des charges d'intérêt de la dette de près de 0,5 million d'euros, conséquence du moindre recours à l'emprunt et du désendettement. C'est un choix assumé de la collectivité, dirai-je pour revenir sur les propos de M^{me} PÉNICAUD concernant les engagements sur les recettes et dépenses de fonctionnement.

Parmi les principales variations des dépenses réelles de fonctionnement, relevons l'APA versé aux bénéficiaires en établissement, en baisse de 5,4 millions d'euros, et l'APA versé aux bénéficiaires à domicile, en baisse de 1,5 million d'euros.

Pour en venir à l'équipement, les dépenses s'élèvent à quasiment 22 millions d'euros, soit une baisse de - 2 millions d'euros. Je vous répons, madame PÉNICAUD, puisque vous avez relevé que nous avons baissé l'investissement ; nous verrons par la suite ce qu'il en est de nos engagements dans le projet de budget pour 2026.

Le stock d'autorisations de programme (AP) restant à couvrir a diminué de près de 21 millions d'euros. Nous les avons passées au crible pour les mettre à jour tout en restant en conformité avec ce que nous avons voté.

En matière d'investissement, nous sommes à hauteur de 75 % par rapport à ce qui avait été voté, ce qui est un taux de réalisation plus que raisonnable. Nous voudrions tous, quelles que soient les collectivités, atteindre 75 % d'engagement mais il arrive parfois que des tiers notamment ne répondent pas à l'appel de l'investissement, ce qui le décale dans le temps, voire l'annule. C'est la raison pour laquelle seulement 22 millions d'euros sont engagés. Cela reste malgré tout important pour la collectivité, surtout au vu des résultats financiers.

L'emprunt se monte à 10 millions d'euros et l'excédent de clôture reste stable, à 22,398 millions d'euros. Malgré une hausse de l'épargne nette, celle-ci ne finance que 27,7 % des dépenses d'investissement, hors dette – j'insiste sur ce point –, alors même que les dépenses d'équipement ont baissé de 2 millions d'euros. Comme je le dis souvent, l'argent magique n'existe pas. Il n'y a pas de miracle et il faut regarder les choses en face : aujourd'hui, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour continuer à investir, que ce soit au sein de la collectivité ou ailleurs.

À la fin 2025, le taux d'épargne brute était supérieur à 7 %. En 2025, il était de 8,43 %. L'épargne brute a donc progressé de 2,6 millions d'euros puisque les dépenses de fonctionnement diminuent plus fortement, - 4,5 %, que les recettes, - 2,2 %. Cela est heureux car, si nous avons poursuivi sur la trajectoire sur laquelle nous étions engagés en 2024, nous aurions fini dans le mur. Cela a donc nécessité un pilotage le plus fin possible, dont je remercie en particulier les services et les équipes.

En conclusion, les résultats encourageants de 2025, marqués par un excédent global de clôture au même niveau qu'en 2024 et une hausse des épargnes, masquent la fragilité structurelle du Département, à savoir un taux d'épargne brute faible, très inférieur à la moyenne nationale, sachant qu'aujourd'hui, pour les Départements de même strate, celle-ci s'établit à 12,4 %.

Par conséquent, le financement autonome de l'investissement, hors dette, est précaire, ce qui encourage le recours à l'emprunt ou à une ponction plus importante du résultat global de clôture pouvant déboucher à moyen terme sur une spirale d'endettement et, à plus long terme, sur un épuisement total du résultat global de clôture. Il est bien beau de piocher dans le bas de laine, mais quand il ne reste rien, il ne reste rien. Aujourd'hui, il est de 22 millions d'euros en étant extrêmement vigilants et en veillant à ne pas ponctionner excessivement le solde d'épargne. Je le rappelle, l'épargne nette a été multipliée par deux – 6 millions d'euros en 2025 par rapport à 2024 où elle s'établissait à 3 millions d'euros – et les emprunts sont de 10 millions d'euros par rapport à 4 millions d'euros en 2025 et l'excédent de clôture demeure identique.

Tels sont donc, madame la Présidente, les éléments essentiels de ce CFU.

Madame PÉNICAUD, même si la situation a été quelque peu redressée, nous n'avons pas donné dans la gabegie financière et avons essayé d'être le plus réaliste possible. Au vu des résultats à la fin 2025, il est heureux que nous ayons été prévoyants dans nos recettes et dans nos dépenses. Sinon, je pense que vous n'auriez pas manqué de nous dire que nous n'avions pas piloté la collectivité comme il fallait.

Ce CFU appelle-t-il des commentaires ou des questions de votre part ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Auparavant, monsieur FOULON, vous êtes entré très rapidement dans le cœur du sujet, sans me laisser préciser qu'il convient de vous désigner Président de séance le temps de l'examen de ces comptes financiers uniques et de leurs votes. C'est une obligation imposée par les textes.

Je m'absenterai au moment des votes. Je peux participer au débat, mais M. FOULON, Vice-président en charge des finances, préside la séance pendant l'examen de tous les CFU.

Cela étant précisé, je laisse nos collègues intervenir, poser des questions et partager leurs remarques.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Avez-vous des remarques ?...

Personne ne souhaite s'exprimer ?... Très bien !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ah non, pas « très bien » ! Où sont vos remarques ? Où sont les remarques construites et sans équivoque sur les réalisations, telles que je les ai entendues tout à l'heure. J'attends !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Alors, madame PÉNICAUD ?...

M^{me} PÉNICAUD. – Je les ai livrées dans le propos liminaire. Je ne m'attendais pas à ce qu'elles suscitent une attaque aussi brutale.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – On va où là ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une attaque ? Mais vous avez commencé, madame PÉNICAUD... au surplus, sur des propos qui ne sont pas la réalité des choses et qui sont contraires aux principes budgétaires. Pardonnez-moi, mais je suis surprise.

M^{me} PÉNICAUD. – J'ai évoqué nos inquiétudes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis désolée, mais vous parliez de recettes sous-estimées et de dépenses surestimées... Ce sont des mots très simples, pas de grandes tirades ni de grandes phrases. Je pense avoir très bien compris ces quelques mots !

Pour qui ne comprendrait pas tout à fait le système qui est celui des collectivités, il ne suffit pas de promettre et de dire que l'on va faire ceci ou cela. Les chiffres parlent : référez-vous au montant des recettes de fonctionnement ! Je ne parle pas de budget ; peut-être confondez-vous les budgets, peut-être comparez-vous les budgets aux CFU. C'est peut-être votre source d'erreur.

Reportez-vous au montant des recettes réalisées au cours de 2025 : il est de 201 595 000 euros. Regardez le résultat de gestion de 2025 : il est de 9,6 millions d'euros. Voyez enfin notre excédent et notre capacité d'autofinancement. Ce sont des chiffres révélateurs. Peut-être n'avons-nous pas suffisamment dépensé, monsieur FOULON, mais enfin, si nous dépensons la totalité de nos recettes, nous n'aurons plus un euro pour investir ; il ne faudra pas ensuite venir nous demander des travaux en faveur des routes, des collèges, etc.

Donc, expliquez-moi comment faire parce que, je vous l'assure, un résultat de gestion de 9,6 millions d'euros en 2025 est bien trop peu pour nous permettre beaucoup plus d'investissements. Vous disiez que nous ne faisons pas suffisamment d'investissements, seulement 26 ou 22 millions d'euros.

Donnez-moi la recette ! Vous êtes tous élus depuis longtemps, et pas seulement au Conseil départemental. Vous suivez des formations sur tous ces sujets. Expliquez-moi comment faire car si je veux bien être contestée dans mes choix – cela, je l'entends, c'est tout à fait normal, c'est le débat démocratique – il n'en reste pas moins que nous consacrons chaque année une séance plénière au débat d'orientations budgétaires, puis une séance au budget. Je ne sais pas comment dégager plus d'autofinancement afin d'investir davantage.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame PÉNICAUD, pas de commentaires ?... Je vous le dis : méfiez-vous de ce que vous lisez...

M. BODEAU. – Quel irrespect !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Ce n'est pas de l'irrespect, mais quand on lit un propos liminaire, comme l'a fait M^{me} PÉNICAUD, on essaie de savoir et de comprendre ce qu'il y a dedans. Ce n'est pas compliqué.

M. BODEAU. – N'exagérez pas !

M^{me} JOUANNETAUD. – C'est lourd !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas lourd.

Avec 115 000 Creusois, plus de 1 100 agents du Conseil départemental et près de 275 millions d'euros de budget, c'est une vraie responsabilité qui, elle, est lourde, mais le débat lui-même n'a rien de lourd, madame JOUANNETAUD. J'apprécierais qu'il soit nourri plutôt que d'entendre, quelques mois après, de petites phrases critiques. Voilà qui n'est pas sérieux !

Je pense, pour ma part, que nous sommes tous, dans cette enceinte, extrêmement responsables. Des commissions de travail sont organisées et vous savez combien je suis favorable à des temps de réunion, y compris en dehors du Conseil départemental, qui permettent de partager bien des choses, mais je trouve profondément injuste le discours qui nous est tenu aujourd'hui dans cette enceinte, à AUBUSSON et ailleurs, profondément injuste et irrespectueux pour les services du Conseil départemental et pour les services publics que nous accompagnons au profit, je le répète, de l'ensemble des Creusois.

Je retiendrai donc de vos propos qu'il faut toujours faire plus et mieux, même si aucune proposition n'a été faite ni lors du débat d'orientations budgétaires ni au moment de l'examen des budgets.

Je le répète parce que je veux que ces chiffres soient gravés dans la tête de chacun : pour des recettes de 201 500 000 €, le résultat de gestion n'est que de 9,695 millions d'euros. Il est donc très faible et la situation très fragile de notre collectivité pourrait compromettre le budget de 2027 et nous contraindre à renoncer à des investissements. Or je peux vous assurer que c'est pourtant ce qu'attendent les Creusois. Vous êtes d'ailleurs les premiers à le dire : tous autant que nous sommes, lors des réunions que nous organisons dans nos cantons, nous entendons des Creusois nous expliquer qu'il faut refaire telle et telle route, engager tels et tels travaux sur les bâtiments, les collèges, les centres d'exploitation, pour nos agents, pour le matériel roulant etc. Je le veux bien mais, sur ce réalisé 2025, notre excédent n'est que de 9 millions d'euros.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, propositions ou réactions, je me propose de sortir afin que vous puissiez voter. Cela détendra peut-être l'atmosphère.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur et président de séance. – Chers collègues, je vous propose d'adopter le compte financier unique 2025 tel qu'il ressort de la maquette comptable jointe en annexe dont les résultats globaux sont les suivants :

- Dépenses réalisées au cours de l'exercice : en investissement, 36 144 459,39 € ; en fonctionnement, 191 899 746,54 €, soit un total de 228 044 205,93 €.
- Recettes réalisées au cours de l'exercice : en investissement, 46 969 045,70 € ; en fonctionnement, 201 595 628,28 €, soit un total de 248 564 673,98 €

Les résultats de clôture détaillés par section sont les suivants :

- Section d'investissement
 - Résultat de gestion 2025 : + 10 824 586,31 €
 - Reprise du résultat N-1 : - 18 113 137,90 €
 - Soit un résultat de clôture en investissement de – 7 288 551,59 €
- En Section de fonctionnement,
 - résultat de gestion 2025 : + 9 695 881,74 €
 - reprise du résultat N-1 : + 22 416 025,60 € ;
 - soit un résultat de clôture en fonctionnement de + 32 111 907,34 € (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

M^{me} la Présidente revient dans la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur et président de séance. – Madame la Présidente, le CFU a été adopté par la Majorité départementale, le groupe de l'opposition s'est abstenu.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction Générale des Services/Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal tel que présenté en annexe dont les résultats globaux sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	36 144 459,39 €	191 899 746,54 €	228 044 205,93 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	46 969 045,70 €	201 595 628,28 €	248 564 673,98 €

Les résultats de clôture détaillés par section sont les suivants :

Section d'investissement

Résultat de gestion 2025 : +10 824 586,31 €
Reprise du résultat N-1 : - 18 113 137,90€

Résultat de clôture Investissement : - 7 288 551,59 €

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2025 : +9 695 881,74 €
Reprise du résultat N-1 : +22 416 025,60 €

Résultat de clôture Fonctionnement : +32 111 907,34 €

- d'approuver le compte de gestion 2025, joint en annexe à la présente délibération, du Conseil Départemental de l'Enfance et de la Famille dressé par M. le Comptable public responsable du Service de Gestion Comptable de Guéret qui n'appelle ni observation, ni réserve sur la tenue du compte.

M. Franck FOULON, 3ème Vice-président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 17 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Le Président de Séance désigné

**FRANCK FOULON
Troisième Vice-Président du
Conseil Départemental**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous nous proposez donc, monsieur FOULON, l'affectation des résultats telle qu'elle ressort de l'examen du CFU.

**BUDGET PRINCIPAL
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/2
DOSSIER N° 7345**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé ce CFU, il convient de statuer sur l'affectation des résultats.

Le solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2025 s'établit à 10 824 586,31 €, sachant le résultat d'investissement antérieur reporté est de - 8 113 137,90 €, soit un solde d'exécution cumulé de 7 288 551,59 €. Les restes à réaliser en dépenses ressortent à 588 064,90 €. Le besoin de la section d'investissement s'établit donc à 7 876 616,49 €.

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement au 31 décembre 2025 ressort à 9 695 880,95 €, et le résultat de fonctionnement antérieur reporté à 22 416 025,60 €, soit un solde d'exécution cumulé de 32 111 906,55 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions ?...

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget principal du Conseil départemental, tels qu'ils vous ont été présentés, à savoir :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution négatif à hauteur de - 7 288 551,59 € en dépense d'investissement ;
- Affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2025, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour 7 876 616,49 € ; (Adoptées à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 24 235 290,06 € en recette de fonctionnement. (Adoptée à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du Budget principal du Conseil départemental de la manière suivante :

- reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître **un solde d'exécution négatif à hauteur de - 7 288 551,59 €** au compte 001, en dépense d'investissement ;
- affectation d'une partie de l'excédent capitalisé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement constaté fin 2025, via l'émission d'un titre de recette au compte 1068 pour **7 876 616,49 €** ;
- reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître **un solde d'exécution positif à hauteur de 24 235 290,06 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

Pour l'ensemble des affectations.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/3
DOSSIER N° 7339**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur et président de séance. –
Madame la Présidente, nous abordons les CFU des budgets annexes, en commençant par celui des énergies renouvelables.

Le résultat du compte des énergies renouvelables est celui d'un petit budget annexe, qui a toutefois le mérite d'exister.

En fonctionnement, les dépenses réalisées de l'exercice sont de 3 212 €, et les recettes s'établissent à 2 857 €. En investissement, les dépenses sont de 2 666 € et les recettes de 3 256 €.

Le résultat de gestion de la section d'investissement est de 590 €, avec un résultat antérieur reporté de – 512,11 €, le déficit de clôture s'établit de 78,11 €.

En section de fonctionnement, le résultat de gestion est de – 355,26 € et le résultat antérieur reporté de + 11 096 €, soit un excédent de clôture de 10 749 €.

Le résultat global, intégrant les deux sections, est donc excédentaire, à hauteur de 10 819 €.

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 2 666 €, concernent assez classiquement le remboursement du capital d'emprunt. Quant aux

dépenses de fonctionnement, en cette cinquième année, elles s'élèvent à 3 212 €, correspondant principalement à la dotation aux amortissements pour 2 170 €.

Les recettes d'investissement se montent à 3 256 € dont, pour équilibrer entre le fonctionnement et l'investissement, une dotation aux amortissements à hauteur de 2 743 €. Celles de fonctionnement, à hauteur de 2 857 €, sont issues de la production d'électricité, ce qui était l'objet-même de ce budget annexe (introduit/décidé) par suite de l'installation des premiers panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du Département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une petite anomalie s'est glissée dans la rédaction. En investissement, avec + 78,11 €, il ne s'agit pas d'un déficit mais d'un excédent de clôture.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je m'absente pour vous laisser voter.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur et président de séance. – Je vous propose d'approuver le CFU 2025 de ce budget annexe énergies renouvelables.

En section d'investissement, avec un résultat de gestion de + 590,22 € et un résultat antérieur reporté de – 512,11 €, l'excédent de clôture, donc, se monte à + 78,11 €.

En section de fonctionnement, avec un résultat de gestion de – 355,26 € et un résultat antérieur reporté de + 11 096,54 €, l'excédent de clôture s'élève à + 10 741,28 €.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2025 est donc excédentaire à hauteur de 10 819,39 €. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe des énergies renouvelables résumé de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	2 666,68 €	3 212,90 €	5 879,58 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	3 256,90 €	2 857,64 €	6 114,54 €

Section d'investissement

Résultat de gestion :	+590,22 €
Résultat antérieur reporté :	- 512,11 €
Excédent de clôture (investissement) :	+78,11 €
Section de fonctionnement	
Résultat de gestion :	- 355,26 €
Résultat antérieur reporté :	+11 096,54 €
Excédent de clôture (fonctionnement) :	+10 741,28 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2025 est donc excédentaire à hauteur de **10 819,39 €**.

M. Franck FOULON, 3ème Vice-président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.
Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRÉ, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 17 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Le Président de Séance désigné

FRANCK FOULON

Troisième Vice-Président du

Conseil Départemental

M^{me} la Présidente revient dans la salle.

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025
RAPPORT N° CD2026-04/1/4
DOSSIER N° 7340**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le CFU a été adopté par la majorité départementale, le groupe de l'opposition s'est abstenu.

Je rappelle qu'en section d'investissement, le résultat de gestion de 590,22 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de – 512,11 € donne un excédent de clôture de + 78,11 € ; en section de fonctionnement, le résultat de gestion de – 355,26 € ajouté au résultat antérieur reporté de 11 096,54 € donne un excédent de clôture de 10 741,28 €.

Je vous propose d'affecter les résultats de clôture avec la reprise des résultats d'investissement en fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget annexe des énergies renouvelables de la manière suivante :

- Reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 78,11 € au compte 001, en dépenses d'investissement ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de 10 741,28 € au compte 002, en recettes de fonctionnement. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - AFFECTATION DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2025 du budget annexe des énergies renouvelables de la manière suivante :

- reprise du résultat de la section d'investissement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de **78,11 €** au compte 001, en recette d'investissement ;
- reprise du résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un solde d'exécution positif à hauteur de **10 741,28 €** au compte 002, en recette de fonctionnement.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**RAPPORT N° CD2026-02/1/5
DOSSIER N° 7342**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir approuvé le compte de gestion, il convient à présent de statuer sur le compte administratif. Les résultats sont strictement identiques à ceux du compte de gestion tenu par le comptable – nous le précisons chaque fois, mais c'est une évidence.

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 2 952 749,46 € et les dépenses d'investissement à 28 391,38 €. Les recettes d'exploitation se sont établies à 3 138 114,24 € et les recettes d'investissement à 69 600,85 €.

En section d'investissement, le résultat de gestion de l'exercice 2025 est positif, à hauteur de 41 209,47 €. Le résultat antérieur reporté étant positif également, à hauteur de 595 205,39 €, le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de 636 414,86 €.

En section d'exploitation, le résultat de gestion de l'exercice 2025 est positif à hauteur de + 185 365,48 €. Le résultat antérieur reporté *n-2*, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédents, est positif à hauteur de 42 846,02 €. Dès lors, le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de 228 211,50 €.

Les principales réalisations de l'exercice 2025 en dépenses d'exploitation, se sont élevées à 2 952 749,46 €, en hausse de 1,7 %. Pour l'essentiel, il s'agit des dépenses du groupe 2, sachant que les dépenses du groupe 1, à savoir celles afférentes à l'exploitation courante – énergie, combustible, habillement et alimentation principalement –, de 203 086,22 €, sont en baisse de 6,8 %. Les dépenses du groupe 2, de personnel, demeurent prépondérantes et représentent 84,8 % des dépenses de fonctionnement de la structure ; elles s'élèvent à 2 503 161,41 € à la fin de l'exercice 2025. Quant aux dépenses du groupe 3, afférentes à la structure – primes d'assurances notamment –, elles passent à 246 501,83 €, en hausse de 14,6 % par rapport à 2024.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 28 391,38 € en 2025 et ont concerné la réalisation de travaux dans les bâtiments du CDEF, pour un total de 16 777 €, l'achat de mobilier et de matériel divers pour 3 947 €, et le remboursement du capital d'emprunt, d'un montant de 7 666,68 €.

En hausse de 11,5 %, les recettes de la section d'exploitation s'élèvent à 3 138 114,94 € et se répartissent de la façon suivante : groupe 1, produits de la tarification et assimilés, pour 3 037 219 € ; groupe 2, produits relatifs à l'exploitation, 100 895 €, dans lesquels nous retrouvons principalement des remboursements sur rémunération des personnels, indemnités journalières à hauteur de 69 117 €, sans oublier des remboursements d'assurance pour 31 777 €.

En section d'investissement, les recettes d'un montant de 69 600 €, pour équilibrer le fonctionnement et l'investissement, correspondent aux amortissements des immobilisations du CDEF.

Tels sont les éléments du compte administratif 2025.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Madame CHEVREUX, nous constatons que nous conservons quelques moyens disponibles pour répondre à des besoins d'investissement d'ordre général, non seulement pour des changements de mobilier souvent nécessaires, mais aussi pour, éventuellement, engager au cours des prochaines années un projet de rénovation immobilière du CDEF, qui représentera un investissement plus conséquent.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Les dépenses du groupe 1 ont baissé. Est-ce parce que nous n'avons pas accueilli d'enfants ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Non. Des fluctuations interviennent parfois, qui sont fonction de paramètres qui varient d'une année à l'autre.

M^{me} GALBRUN. – Apparemment, cette année, nous n'avons pas accueilli d'enfants venus d'autres départements puisque je vois que la facturation du prix de journée de l'accueil d'enfants pour la catégorie « autres que la Creuse » est à zéro ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous nous engageons dans un travail relativement complexe : nous nous questionnons, que ce soit au CDEF, dans les MECS ou chez les assistants familiaux salariés du Conseil départemental, sur le nombre d'enfants qui ne sont pas issus de parents résidant dans le département. Si cela peut parfois paraître une opportunité puisque les frais d'hébergement sont financés par les autres Départements, la situation est plus complexe qu'on ne pense et mérite une analyse plus précise. Nous évaluons donc quels sont les réels besoins de notre département. Cela a été souligné dans le vœu présenté par notre collègue M. LOZACH, ces questions sont de véritables sujets de fond. Nous évoquons également la question avec M. MORANÇAIS : si la *Silver* économie et le mur du vieillissement ont longtemps été l'objet de notre attention, nous craignons que celui des années à venir soit l'accueil et de l'accompagnement d'enfants car, même si la natalité est en baisse dans notre pays, les enfants sont de plus en plus nombreux à nécessiter un accompagnement hors famille. Cela nous préoccupe fortement.

C'est la raison pour laquelle nous engageons ce travail de précision, déjà pour expertiser la situation actuelle mais surtout pour évaluer le nombre de places d'accueil enfance pour nos petits Creusois. La tendance est d'accueillir en priorité les enfants creusois, et de voir ensuite pour les autres. Cela me semble assez logique. Il y a toujours trente places.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vais sortir afin de vous laisser procéder au vote.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous propose d'adopter le Compte administratif du CDEF. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE
L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le Compte Administratif 2025 du budget annexe du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille dont les résultats se présentent comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Exploitation</u>	<u>Total</u>
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	28 391,38 €	2 952 749,46 €	2 981 140,84 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	69 600,85 €	3 138 114,94 €	3 207 715,79 €

En section d'investissement, le résultat de gestion sur l'exercice 2025 est positif à hauteur de **+41 209,47 €**. Le résultat antérieur reporté, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2025, étant positif à hauteur de **595 205,39 €**, le résultat de clôture 2025 de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de **636 414,86 €**.

Section d'investissement

Résultat de gestion 2025 : + 41 209,47 €

Résultat antérieur reporté : + 595 205,39 €

Résultat de clôture : + 636 414,86 €

En section d'exploitation, le résultat de gestion sur l'exercice 2025 est positif à hauteur de **+ 185 365,48 €**. Le résultat antérieur reporté N-2, c'est-à-dire le résultat cumulé des exercices précédant 2023 est positif à hauteur de **42 846,02 €**. Dès lors, le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de **228 211,50 €**.

Section de fonctionnement

Résultat de gestion 2025 :

+ 185 365,48 €

Résultat antérieur N-2 reporté :

+ 42 846,02 €

Résultat de clôture :

+ 228 211,50 €

M. Franck FOULON, 3ème Vice-président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 17 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Le Président de Séance désigné

FRANCK FOULON
Troisième Vice-Président du
Conseil Départemental

M^{me} la Présidente revient dans la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur et président de séance. – Madame la Présidente, le CFU a été adopté par la Majorité départementale, le groupe de l'opposition s'est abstenu.

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/6
DOSSIER N° 7344**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2025 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit + 228 211,50 €, comme suit : la totalité, soit + 228 211,50 € en report à nouveau excédentaire sur l'exercice 2023.

Par ailleurs, le résultat excédentaire cumulé à la clôture de l'exercice 2025 en section d'investissement, à hauteur de 636 414,86 €, est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2026 dans le cadre du budget primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

En fonctionnement, le résultat de gestion du CDEF est positif à hauteur de 185 365 €. Le solde excédent 2023, intégré au budget 2025, se monte à + 42 846 €, soit un résultat de clôture à affecter de 228 211 €.

Avec un résultat de gestion 2025 de + 41 209 € et un résultat antérieur reporté de +595 205 €, le résultat de clôture cumulé 2025 en section d'investissement est excédentaire, à hauteur de 636 414 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section d'exploitation, soit 228 211,50 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions sur cette proposition d'affectation des résultats, qui pourrait être différente ?... Nous pourrions décider d'affecter plus d'excédent du fonctionnement vers la section d'investissement, par exemple.

Si personne ne souhaite s'exprimer, il vous est donc proposé d'affecter donc la totalité, soit + 228 211,50 €, en report excédentaire au budget 2026, et 636 414,86 € en recettes de la section d'investissement pour le budget 2026 du CDEF. (*Adoptée à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'affecter le résultat de la section d'exploitation du compte administratif 2025 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, soit + **228 211,50 €**, comme suit :

- la totalité, soit **+228 211,50 €** en report à nouveau excédentaire sur l'exercice N+2 (compte 110).

Par ailleurs, le résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2025 excédentaire en section d'investissement à hauteur de **636 414,86 €** est reporté dans son intégralité sur l'exercice 2026 dans le cadre du budget primitif, en recettes, sur le compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté".

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au CFU du Laboratoire départemental d'analyses, qui présente la particularité en 2025 de ne pas concerner l'ensemble des fonctions et services du Laboratoire qui était encore dans le GIP TERANA.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
BUDGET ANNEXE EN M57
DU LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/7
DOSSIER N° 7336**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il convient de statuer sur le compte financier du Laboratoire départemental d'analyses qui, en 2025, comme le disait M^{me} la Présidente, était encore dans le giron du GIP TERANA.

Les dépenses d'exploitation ont représenté 1 502 904,87 €, et celles d'investissement 0 € ; les recettes d'exploitation 1 516 293,49 € et celle d'investissement 3 554,28 €. L'excédent de clôture s'établit donc à + 122 980,06 € en investissement et à 14 718,89 € en exploitation.

En section d'investissement, avec un résultat de gestion de + 3 554,28 € et un résultat 2024 reporté de + 119 425,78 €, l'excédent de clôture est de + 122 980,06 €.

En section d'exploitation, avec un résultat de gestion de + 13 388,62 € et un résultat 2024 reporté de + 1 330,27 €, l'excédent de clôture s'établit à + 14 718,89 €.

Le résultat global à la fin de l'exercice 2025 est donc excédentaire, à hauteur de 137 698,95 €. Les résultats de chaque section seront reversés dans le budget annexe du laboratoire sous instruction comptable M4, réintégré au sein du Conseil départemental. Il est à noter que la contribution statutaire du Département versée au GIP TERANA et prise en charge par le budget principal s'est élevée à 829 080 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées en 2025 à 0 €, contre 18 145,44 € en 2024. Le total réalisé des dépenses d'exploitation s'élève à 1 502 904,87 € en 2025, dont 1 408 184,07 € de dépenses de personnel, soit quasiment 94 % du total, ce qui est normal. Les charges à caractère général atteignent 88 944,51 € sur l'exercice 2025, dont 52 483,10 € de dépenses de chauffage.

En recettes, les recettes totales d'exploitation s'élèvent à 1 516 293,49 €, dont 1 467 147,49 € au titre du chapitre 70 dans lequel les mises à disposition de personnels sont facturées à TERANA pour un montant 1 409 318,67 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une petite remarque avant que je ne sorte parce qu'il est important de comparer les deux chiffres, du chapitre 70 et du chapitre 012.

Si en recettes – donc, en vente de prestations, de produits facturés et d'analyses –, nous avons la somme de 1 467 147,49 €, les charges de personnel pour faire fonctionner le laboratoire représentent 1 408 184,07 €. Donc, l'équation telle qu'elle se pose montre à l'évidence qu'il est loin d'être possible de dégager des excédents sans les apports que nous connaissons, subventions d'équilibre et autres recettes. Telle est la situation, mais ce laboratoire est aussi un vrai maintien d'un service public au service des communes et du monde agricole. Nous le savons tous pertinemment.

M^{me} la Présidente quitte la salle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Avant le vote sur ce CFU, je vous en rappelle les chiffres récapitulatifs :

Section d'investissement

- Résultat de gestion : + 3 554,28 €
- Résultat 2024 reporté d'investissement : + 119 425,78 €
 - o Excédent de clôture (investissement) : + 122 980,06 €

Section d'exploitation

- Résultat de gestion : + 13 338,62 €
- Résultat 2024 reporté d'exploitation : + 1 330,27 €
 - o Excédent de clôture (exploitation) : + 14 718,89 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2025 est donc excédentaire à hauteur de 137 698,95 €.

Les résultats de chaque section seront reversés dans le budget annexe du laboratoire sous instruction comptable M4, réintégré au sein du Conseil départemental.

Nous allons procéder au vote... mais, auparavant, la parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Il serait bien de nous transmettre un tableau ou un graphique indiquant ce que coûte très précisément le Laboratoire d'analyses sur dix ans ou quinze ans, reprenant en face les prestations et les services offerts par cet établissement départemental dans la mesure où des modifications ont été apportées.

M. LABAR. – Pourquoi pas, sachant toutefois qu'avec les SIEG et autres, d'autres critères entreront en jeu en termes budgétaires.

En revanche, monsieur LOZACH, nous l'avions déjà indiqué : à l'exception d'un seul secteur, celui de la physicochimie des eaux, les prestations demeurent identiques à ce qu'elles étaient. Elles n'ont pas été modifiées d'un iota.

M. LOZACH. – Il s'agit surtout de disposer d'une perspective pour connaître l'évolution depuis dix ou quinze ans du coût réel du Laboratoire pour les finances départementales.

M. LABAR. – Pour rejoindre la réflexion de M^{me} la Présidente, la particularité du fonctionnement d'un laboratoire est qu'il est totalement dépendant des soucis sanitaires divers et variés, notamment en santé humaine.

Dans le domaine de la santé animale, vous avez entendu parler des maladies à trois lettres, la FCO – fièvre catarrhale ovine – ou la MHE – maladie hémorragique épizootique –, car nous les avons évoquées à maintes reprises. Désormais, ces maladies ne seront plus assujetties à examen pour l'exportation ; ce sont autant de rentrées d'argent que perdra le Laboratoire. D'autres rentrées viendront probablement combler, mais il en va ainsi de la vie d'un SPIC – service public d'intérêt économique.

Le Laboratoire est dans un environnement concurrentiel et, de plus, totalement dépendant des soucis sanitaires divers et variés.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Aujourd'hui, certaines des analyses sont-elles encore traitées à l'extérieur ?

M. LABAR. – Oui, le Laboratoire recourt encore à la sous-traitance, mais comme cela se faisait déjà auparavant. C'est la raison pour laquelle j'insistais sur le maintien des secteurs car, excepté celui que j'ai cité, nous nous inscrivons exactement dans la même ligne, la même direction et le même fonctionnement qu'auparavant.

M. BODEAU. – Les analyses sous-traitées vont-elles revenir au laboratoire ?

M. LABAR. – Je n'ai plus en tête toutes les sous-traitances mais, de mémoire, depuis que je suis le fonctionnement spécifique du Laboratoire, rien n'a changé, ni dans un sens ni dans l'autre.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous propose d'adopter le CFU du Laboratoire. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ANNEXE EN M57 DU LABORATOIRE
DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses dont les résultats se présentent comme suit :

	Investissement	Exploitation	TOTAL
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	0,00 €	1 502 904,87 €	1 502 904,87 €
Recettes réalisées au cours de l'exercice	3 554,28 €	1 516 293,49 €	1 519 847,77 €

Section d'investissement

Résultat de gestion : +3 554,28 €
Résultat 2024 reporté d'investissement : +119 425,78 €

Excédent de clôture (investissement) : + 122 980,06 €

Section d'exploitation

Résultat de gestion : +13 388,62 €
Résultat 2024 reporté d'exploitation : +1 330,27 €

Excédent de clôture (exploitation) : +14 718,89 €

Le résultat global à la fin de l'exercice 2025 est donc excédentaire à hauteur de **137 698,95 €**. Les résultats de chaque section seront reversés dans le budget annexe du laboratoire sous instruction comptable M4, réintégré au sein du Conseil départemental.

M. Franck FOULON, 3ème Vice-président du Conseil départemental, désigné Président de séance, procède au vote.

Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 17 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

Le Président de Séance désigné

**FRANCK FOULON
Troisième Vice-Président du
Conseil Départemental**

M^{me} la Présidente revient dans la salle.

**BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES AFFECTATION DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE 2025**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/8
DOSSIER N° 7337**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au 31 décembre 2025, la section d'investissement présente un solde excédentaire de 122 980,06 €, et la section d'exploitation un résultat excédentaire de 14 718,89 €, l'ensemble étant récapitulé ci-après :

Section d'investissement

- Résultat de gestion : + 3 554,28 €
- Résultat 2024 reporté d'investissement : + 119 425,78 €
- o Excédent de clôture (investissement) : + 122 980,06 €

Section d'exploitation

- Résultat de gestion : + 13 388,62 €
- Résultat 2024 reporté d'exploitation : + 1 330,27 €
- o Excédent de clôture (exploitation) : + 14 718,89 €

Je vous propose donc, madame la Présidente, d'affecter le montant de 122 980,06 € en section d'investissement et un montant de 14 718,89 € en fonctionnement au financement du budget primitif 2026 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter sur ces propositions.
(Adoptées à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**BUDGET ANNEXE LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - AFFECTATION DES
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la
Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **+ 122 980,06 €** (chapitre 002) et le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de **+ 14 718,89 €** (chapitre 001) au financement du budget primitif 2026 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**INDEMNITÉS DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS
SIÉGEANT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ANNÉE 2025**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/9
DOSSIER N° 7385**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J’espère que cette information vous est également présentée dans les communes, car la loi du 27 décembre 2019 fait obligation aux collectivités territoriales de présenter le montant des indemnités perçues par les élus dans le cadre de leurs fonctions et délégations en séance plénière, avant tout vote du budget.

Nous vous présentons donc dans un tableau la liste et le montant de ces indemnités. Je précise que, pour les syndicats mixtes, aucune indemnité n’est versée aux élus, ce qui pourrait être le cas. Ils sont soumis aux mêmes règles budgétaires.

Ce rapport appelle-t-il des remarques ou des questions de votre part ?...

Je vous propose de me donner acte de cette communication. (Adopté à l’unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**INDEMNITES DONT ONT BÉNÉFICIÉ LES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL - ANNÉE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication du montant des indemnités dont ont bénéficié les Elus siégeant au Conseil départemental au titre de l'année 2025.

Le tableau reprenant l'ensemble des indemnités est annexé à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Nous allons échanger sur les propositions de budgets primitifs 2026.

BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT N° CD2026-04/1/10 DOSSIER N° 7338

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le 14 décembre 2018, l'Assemblée plénière a décidé de créer un budget annexe Énergies Renouvelables pour permettre à la collectivité de vendre l'énergie des centrales photovoltaïques en projet sur son patrimoine immobilier.

Ce budget primitif, construit sur la base de la nomenclature M4, avec autonomie financière, s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 12 769,39 € en section d'investissement et de 13 241,28 € en section d'exploitation.

Pour entrer dans le détail des dépenses d'investissement, sont inscrits 2 700 € pour emprunts et dettes assimilées, 4 069,39 € pour immobilisations incorporelles, et 6 000 € par suite des immobilisations corporelles.

Les recettes de la section d'investissement proviendront du virement de la section d'exploitation, pour 8 691,28 €, des amortissements qui sont des opérations d'ordre, pour 4 000 €, et de la reprise du résultat de l'exercice précédent, le fameux excédent de 78,11 €.

En section d'exploitation, le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 13 241,28 €. C'est à l'équilibre. Je n'entre pas dans le détail ; elles proviennent essentiellement du virement de 8 691,28 € de la section d'investissement, de la dotation aux amortissements de 4 000 €, du résultat d'exploitation 2025 reporté, soit 10 741,28 € et, bien évidemment, de la vente d'électricité produite sur les toitures de la grange de l'Étang des Landes et du centre d'exploitation de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE pour 2 500 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le montant de ce budget n'est pas très élevé mais, vous le constaterez, nous vous proposons des budgets annexes en équilibre, c'est-à-dire des budgets dont les recettes d'exploitation couvriront les dépenses. Ce n'est pas une obligation. Voilà pourquoi, lorsque toutes les dépenses n'ont pas été réalisées, nous affectons l'excédent au budget de l'année suivante. Cela apparaît clairement sur ce budget.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter le budget annexe des Énergies renouvelables, tel qu'il vous est proposé : un montant de 12 769,39 € en investissement et de 13 241,28 € en exploitation. *(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET ANNEXE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES - BUDGET PRIMITIF 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de voter le budget annexe 2026 "Énergies Renouvelables" joint en annexe à la présente délibération, qui est assujetti à la TVA avec une déclaration de TVA trimestrielle.

Pour l'ensemble des décisions

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BUDGET ANNEXE 2026
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES**

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

**RAPPORT N° CD2026-04/1/11
DOSSIER N° 7424**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après avoir voté le compte financier 2025 du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses et avoir procédé à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, il convient de reprendre ces derniers dans le budget en procédant à quelques ajustements.

Ce budget supplémentaire vise à intégrer les résultats 2025 du Laboratoire et à ajuster certains chapitres budgétaires en fonctionnement et investissement. Pour rappel, l'affectation des résultats votée dans une précédente délibération conduit à inscrire 14 718,89 € en recettes de fonctionnement et 122 980,06 € en recettes d'investissement.

Les ajustements prévus dans chaque section sont décrits dans le rapport. Les mouvements en dépenses visent notamment à créditer les charges de personnels de 37 900 € pour refacturer les titres-restaurants commandés sur le budget principal, et à créditer les autres charges de gestion courante de 100 € – c'est anecdotique – pour les ajustements liés au prélèvement à la source.

À l'issue de ce budget supplémentaire, la section de fonctionnement du budget annexe du Laboratoire s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à hauteur de 14 718,89 €.

À la section d'investissement, en recettes, est inscrit le résultat d'investissement 2025 reporté, soit 122 980,06 €. Les dépenses, quant à elles, se décomposent entre immobilisations corporelles et incorporelles, comme indiqué dans le rapport.

À l'issue de ce budget supplémentaire, la section d'investissement du budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses s'équilibre donc, en dépenses et en recettes, à 122 980,06 €.

Au total, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes à 137 698,95 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?...

Nous allons faire simple : pas de débat, pas de discussion ! Je vous propose donc d'adopter ce budget supplémentaire 2026 qui prévoit, en dépenses et recettes, un montant de 532 980,06 € en investissement et de 2 764 627,78 € en fonctionnement. (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**BUDGET ANNEXE 2026 - LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES - BUDGET
SUPPLEMENTAIRE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la
Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'approuver le budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses
ci-après :

Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	BP 2026	BS 2026	TOTAL
002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	14 718,89 €	14 718,89 €
TOTAL	0,00 €	14 718,89 €	14 718,89 €

Dépenses de fonctionnement	BP 2026	BS 2026	TOTAL
011 – Charges à caractère général	901 908,89 €	-23 281,11 €	878 627,78 €
012 – Charges de personnel	1 848 000,00 €	37 900,00 €	1 885 900,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	0,00 €	100,00 €	100,00 €
TOTAL	2 749 908,89 €	14 718,89 €	2 764 627,78 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	BP 2026	BS 2026	TOTAL
001 – Résultat d'investissement reporté	0,00 €	122 980,06 €	122 980,06 €
TOTAL	0,00 €	122 980,06 €	122 980,06 €

Dépenses d'investissement	BP 2026	BS 2026	TOTAL
20 – Immobilisations incorporelles	110 000,00 €	30 745,00 €	140 745,00 €
21 – Immobilisations corporelles	300 000,00 €	92 235,06 €	392 235,06 €
TOTAL	410 000,00 €	122 980,06 €	532 980,06 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
BUDGET PRIMITIF 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/12
DOSSIER N° 7341**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille a été rattaché au Conseil départemental de la Creuse le 1^{er} janvier 2021 sous la forme d'un service non personnalisé, et nécessite un budget annexe.

Pour information, pour celle de M^{me} GALBRUN notamment, sa mission est d'accueillir des enfants de 6 à 18 ans confiés au titre de la protection de l'enfance par le juge des enfants à l'Aide sociale à l'enfance de la Creuse. Sa capacité est de trente places : douze places pour les enfants de 6 à 13 ans au sein du service dénommé Cassine ; douze places pour les enfants de 14 à 18 ans au sein du service dénommé Tchada ; six places pour les enfants au sein du service dénommé Villado.

Les services Cassine et Tchada sont regroupés sous la dénomination "Internat". Le taux d'encadrement est renforcé pour le service Villado en raison des profils des enfants ; il s'ensuit un prix de journée supérieur à celui de l'Internat.

Le fonctionnement du CDEF est financé via un prix de journée pour l'Internat et Villado, qui fait l'objet d'un arrêté annuel de tarification. Il est fait application de la nomenclature comptable M22.

Les trente places sont en priorité réservées aux enfants du département, mais il peut arriver que des enfants hors département de la Creuse soient accueillis en situation d'urgence. Dans ce cas, une facturation auprès des Départements d'origine des enfants est établie sur la base des prix de journée fixés par arrêté.

L'activité en nombre de journées des trois derniers exercices clos permet de définir un taux d'occupation prévisionnel pour 2026 de 84,27 % pour l'Internat et de 93,06 % pour Villado, soit un total de 88,44 %, avec des prévisions quasiment l'identique, n'est-ce pas, madame CHEVREUX ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Oui, nous pouvons partir sur ces bases.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous en venons aux propositions budgétaires pour 2026.

À la section d'exploitation, nous inscrivons en dépenses 3 170 959,87 €, dont 218 218 € dédiés au groupe I – énergies, carburants et alimentation pour l'essentiel.

Les dépenses du groupe II, de personnel, représentent 2 677 343,90 € en 2026, soit 85 % du budget prévisionnel. Les mesures nouvelles sont évaluées à – 22 660 €, se décomposant en 20 640 € au titre du Glissement vieillissement technicité (GVT), 9 600 € d'augmentation des charges patronales CNRACL, etc.

Les dépenses du groupe III, afférentes à la structure, sont inscrites à hauteur de 275 397,97 €. Elles concernent l'entretien des biens mobiliers, la maintenance des logiciels ainsi que les cotisations d'assurances qui génèrent une augmentation des crédits de ce groupe.

Le total des recettes prévisionnelles s'élève à 3 170 959,87 €, dont 2 996 876,40 € liées aux prix de journées – recettes du groupe I. Les remboursements sur rémunération – assurance du personnel et formations – sont prévus pour un montant de 100 000 €. Il est à noter également que, conformément à la délibération relative à l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du CDEF adoptée le 4 avril 2025 par l'Assemblée délibérante du Conseil départemental, la totalité de l'excédent de fonctionnement est reprise dans le cadre du budget primitif 2026, à hauteur de 74 083,47 €, report excédentaire sur l'exercice $n+2$.

En conclusion de la présentation de ce budget prévisionnel 2026, la proposition des prix de journées au 1^{er} janvier 2026 s'établit à 294,90 € pour l'Internat et à 445,14 € pour Villado.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'ai une calculette dans la tête depuis quelques mois, et je sais M^{me} GALBRUN très sensible à ces sujets...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Nous le sommes tous.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je pense à tout ce que l'on entend dire sur l'aide sociale à l'enfance, sur nos services qui ne feraient pas ce qu'ils doivent, sur les Départements sans cesse mis au ban, et je vous invite à multiplier le prix de journée par trente jours. Par mois, l'Internat simple, si je puis dire, représente 8 847 € et la Villado 13 354 €. Je ne sais même pas si une journée d'hôpital coûte aussi cher mensuellement.

Ces montants sont 100 % à la charge des Conseils départementaux. Nous avons trente places ; je vous laisse imaginer ce qu'il en est pour nos collègues d'autres Départements, même si leurs recettes sont, je suppose, proportionnelles ! Mais voyez ce que représente la prise en charge de ces enfants, car ce n'est pas nous les maltraitants, ni le service de l'aide sociale à l'enfance ni les travailleurs sociaux. La prise en charge de chacun ces enfants représente 13 354 € par mois. Ce serait, je pense, une belle indiscretion à partager aux Creusois dans *Le Journal du dimanche*, mais je n'ai rien dit...

Tout cela est à la charge du Conseil départemental, tout comme, au regard de la charge de travail et de la responsabilité qui sont les leurs, l'ensemble des difficultés que rencontrent les travailleurs sociaux et les éducateurs professionnels qui œuvrent dans ces structures, sans oublier les familles d'accueil. L'État devra, un jour, se poser les vraies questions. Ce Gouvernement et ceux qui suivront devront réfléchir à la politique d'accompagnement de ceux qui tâchent de réparer cette enfance qui a été maltraitée, à savoir les Conseils départementaux. Quelle famille consacre 13 450 € par mois pour élever son enfant ? Certes, personne ne détient la solution, mais vous comprendrez ma colère lorsque j'entends critiquer les Conseils départementaux et les services d'aide sociale à l'enfance.

Je vous donne la parole, madame GALBRUN, pour une réaction. Je sais combien vous êtes engagée sur ces sujets et que vous avez pleine connaissance de la situation.

M^{me} GALBRUN. – Ma réaction est toute simple et tout à notre honneur : ces prises en charge d'enfants connaissent de belles réussites. Je me souviens du temps où des jeunes arrivaient à passer leur bac et même à poursuivre leurs études. Cela fait oublier le reste. Nous avons tout de même obtenu des résultats très positifs.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, on oublie trop souvent de le dire. Je rappelle d'ailleurs que la Creuse a décidé de poursuivre les contrats Jeunes majeurs. Alors même que ce n'était plus une obligation, nous n'avons jamais cessé de le faire. Cela représentait un coût, mais c'était un engagement pris auprès de ces jeunes pour les accompagner à leur sortie de l'aide sociale à l'enfance et leur permettre de poursuivre des études au-delà de leurs 18 ans. Nous n'avons pas à en rougir, vous avez raison.

M^{me} GALBRUN. – C'est aussi une réelle satisfaction pour les travailleurs sociaux qui sont confrontés à tellement de difficultés quand ils les prennent en charge. Malheureusement, tous n'atteignent pas ce niveau, mais ces succès sont vraiment intéressants.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une réflexion est engagée à l'échelle nationale sur les orientations parce qu'il semblerait que les placements se fassent de plus en plus tardivement et, lorsque nous accueillons des jeunes à la Villado, il faut leur consacrer beaucoup de moyens et de temps parce qu'à leur arrivée, leur situation est extrêmement dégradée psychologiquement et physiquement.

Souvent, les réalités s'imposent et vous avez raison de souligner que, après un premier temps au Centre départemental de la famille, les jeunes enfants que nous accompagnons vont, le plus souvent, dans des familles d'accueil qui leur offrent toutes les chances de bien grandir, et les résultats sont là.

La question est donc réexaminée à l'échelle nationale : à quel moment accueillir ces jeunes ? C'est une question impossible à trancher de façon sérieuse ; sinon, cela serait arbitraire. Mais les résultats actuels, avec ces enfants qui ne retrouvent pas de chemin, soulèvent de véritables questions. Il faut savoir pourquoi et comment. Des travaux sur le sujet seront engagés dans les prochaines années, j'en suis persuadée... et heureuse.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, madame la Présidente et chers collègues, pour ces commentaires très intéressants sur ces sujets souvent méconnus du grand public, notamment s'agissant du prix de journée. C'est la raison pour laquelle j'ai volontairement cessé de dérouler ma présentation pour laisser la place à une interprétation sur la section d'investissement.

Mes chers collègues, je poursuis donc.

En dépenses d'investissement, nous inscrivons un total de 711 414 €.

Le budget d'investissement prévisionnel 2026, dont 7 666,68 € de remboursement de la dette, s'établit donc à 67 333,32 € hors chapitre 003. L'inscription de 636 414,86 € au compte 003 "Excédent prévisionnel d'investissement" vise à respecter la règle de l'équilibre budgétaire et à présenter une section d'investissement votée à l'équilibre, mais cette inscription ne donnera pas lieu à une dépense réelle au cours de l'exercice 2026.

Les dépenses prévisionnelles 2026 s'établissent comme suit : remboursement du capital d'emprunt, 7 666 € ; travaux d'électricité, 20 000 € ; réfection de trois salles de bain, 9 300 € ; remplacement des fenêtres avec système oscillo-battant, 16 000 € ; renforcement de la sécurité du portillon, 2 177 € ; renouvellement de mobilier électroménager, 17 280 € ; diverses autres immobilisations, 2 574 €.

J'appelle votre attention sur un point particulier : l'acquisition d'un minibus de neuf places se fera par report des crédits 2025, le véhicule ayant été commandé en 2025.

Les recettes prévisionnelles d'investissement correspondent aux amortissements des immobilisations du CDEF, pour un montant total de 75 000 €, et à la reprise au compte 001 du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024, excédentaire à hauteur de 636 414,86 €.

En conclusion, la gestion rigoureuse de l'établissement permet de présenter un budget prévisionnel reposant sur la qualité de la prise en charge des mineurs et répondant aux obligations en matière de rémunération des agents. Concernant l'investissement, les travaux prévus visent à garantir la sécurité des mineurs, qui est essentielle, à entretenir les bâtiments et à renouveler les équipements.

Madame la Présidente, je vous propose de faire voter les prix de journée tels qu'indiqués dans le rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose :

- de fixer les prix de journée au 1^{er} janvier 2026, pour l'Internat à 294,90 € et pour la Villado à 445,14 € (Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**BUDGET ANNEXE CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE -
BUDGET PRIMITIF 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- de voter le budget annexe 2026 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, joint en annexe à la présente délibération ;
- de fixer les prix de journée au 1^{er} janvier 2026 comme suit :
 - Internat : **294,90 €**
 - Villado : **445,14 €**

Pour l'ensemble des décisions

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ETAT DES RESTES A REALISER CDEF BUDGET 2025

Budget	Exercice	Type	Code mouvement	Libellé mouvement	Reste engagé	Code tiers	Nom tiers	Libellé	Montant initial	Sens	Section	Chapitre par nature	Article par nature	Service Gestionnaire	Régime TVA	Avancement	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Taux TVA
CDEF	2026	Fonctuel	2025001996	VEHICULE CITROEN SPACETOURER DEV(REPORT)	32 591,41	070490	UGAP	VEHICULE CITROEN SPACETOURER DEV(REPORT)	32 591,41	D	J	21	2102	2228	TTC	C1	27 159,51	5 431,90	32 591,41	23,00%

TOTAL GENERAL DES RESTES A REALISER

32 591,41

27 JAN. 2026

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse

Valérie SIMONET



BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORT N° CD2026-04/1/13 DOSSIER N° 7405

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Avec cette présentation du Budget primitif 2026, nous passons des hors-d'œuvre au plat principal !

Beaucoup a déjà été dit dans les interventions de la Présidente et des porte-parole des groupes. Je ne reviens pas à nouveau sur le contexte, vous le connaissez : une crise des finances publiques se répercutant par un effort supplémentaire demandé par l'État aux collectivités, dont nous faisons partie, et une situation financière des Départements fortement détériorée en raison de mécanismes de financement aboutissant, globalement, à une volatilité des ressources face à des dépenses sociales rigides.

Le budget proposé, dont vous aviez eu un aperçu lors du DOB, démontre toutefois la capacité de la Collectivité à faire face aux crises, face notamment à la guerre au Moyen-Orient, engagée depuis un mois déjà, qui n'était pas prévue et qui fait vaciller les fondamentaux de l'économie internationale.

Face aux crises à gérer et à anticiper pour accompagner les Creusoises et préparer leur avenir, la stratégie financière dans laquelle s'inscrit l'élaboration de ce budget repose sur quatre axes : maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement ; dégager une épargne brute suffisante pour rembourser la dette et autofinancer les projets d'investissement ; préserver les capacités d'investissement du Département en maintenant sa bonne santé financière ; enfin, maintenir une capacité de désendettement soutenable.

Telles sont, chers collègues, les grandes orientations de ce budget 2026.

Dans leur ensemble, les recettes inscrites au BP 2026 restent stables par rapport à celles inscrites au BP 2025, hors effet de fusion des sections, qui perturbe quelque peu les choses en section de fonctionnement.

Les différents éléments qui la composent sont tout d'abord la Dotation de compensation APA-CNSA, de 5,14 millions d'euros, le Fonds de péréquation des DMTO, de 12 millions d'euros et les DMTO à hauteur de 10,8 millions d'euros – en la matière, nous sommes dépendants de la reprise du marché d'immobilier qui, certes, frémit, mais nous savons bien qu'en Creuse, les reprises sont parfois décalées dans le temps et que, surtout, les effets immédiats ne sont pas forcément élevés.

Parmi ces recettes, nous comptons également les fameuses fractions de TVA que nous fait subir l'État, pour 35 millions d'euros ; la Taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) pour 30,1 millions d'euros ; la Dotation globale de fonctionnement plus la DGD et la Participation partenaire, pour 56,876 millions d'euros ; les frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 9,272 millions d'euros ; le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), 6,161 millions d'euros ; la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), pour 10,5 millions d'euros ; les autres produits de gestion courante et les produits de service, 4,587 millions d'euros, ainsi que les autres recettes à hauteur de 5,9 millions d'euros. Soit un total de 186,336 millions d'euros en recettes de fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour ce qui est de la dotation de compensation APA-CNSA, avec la fusion des sections, le montant est acquis, mais s'agissant du Fonds de péréquation des DMTO, qui saurait dire, à ce jour, si le montant de 12 millions d'euros est sous-estimé ou surestimé ? Nous n'en savons rien puisque la péréquation s'établit à l'échelle nationale, avec les autres Départements. Sera-t-il de 11, 13, de 8 ou de 20 millions d'euros ? Je n'en sais rien. Pour revenir sur nos échanges de ce matin, telle est bien la question : quelqu'un peut-il dire ce que sera le montant de ce Fonds de péréquation ? Bien que nous soyons début avril, nous n'avons toujours pas de notification.

Pour les DMTO, nous inscrivons 10,8 millions d'euros, mais quel sera le marché immobilier en Creuse en 2026 ? Avec la crise, les gens achèteront-ils des maisons ?

M. BODEAU. – Nous ne savons pas.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur BODEAU, nous ne savons pas, nous sommes bien d'accord. Il ne faudra donc pas me dire, l'année prochaine, que nous avons prévu 10,8 millions d'euros et que nous n'en avons perçu que 9 et que, par conséquent, nous avons surestimé les recettes, ou que nous en avons perçu 13 et que, donc, nous les avons sous-estimées.

Je tiens à bien préciser qu'il s'agit de prévisions relativisées en fonction d'un contexte que nous ne maîtrisons absolument pas. Il s'agit de tendances. Nous avons constaté que les DMTO avaient moins chuté que prévu l'an dernier. Peut-être les gens continuent-ils à acheter davantage en Creuse qu'en Gironde. Je l'ignore. Nous vous proposons donc ces prévisions au regard à la fois d'un contexte incertain, sur lequel nous n'avons aucune marge d'action, mais surtout du réalisé de l'année précédente, ce qui suppose inévitablement des imprécisions.

M. BODEAU. – Ce n'est pas ce dont nous parlons. Sur ces points, nous sommes tout à fait d'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Donc, nous sommes d'accord.

M. BODEAU. – Tout à fait, mais si nous avons envie de le dire, nous le dirons !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais bien sûr.

J'ai entendu, ce matin, dire que nous avons sous-estimé les recettes. Je réponds donc à ceux qui ont tenu ces propos que nous vous proposons, pour cette année, des recettes à hauteur 186 millions d'euros. La discussion est ouverte et je vous invite – c'est ce à quoi sert la démocratie –, plutôt que de vous taire aujourd'hui et de critiquer les réalisations l'année prochaine, à me dire si nous nous trompons et si vous avez d'autres visions ou perspectives concernant les recettes à venir pour l'année 2026 ?...

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Pour en revenir à mes propos préliminaires, qui semblent avoir énormément plu et qui ne cessent de rebondir, qu'en est-il, par exemple, du Fonds de sauvegarde qui n'apparaît pas dans ces recettes ?

Vous me répondrez sans doute que ce n'est pas une obligation de l'inscrire...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Laissez-moi vous répondre. En fait, nous n'en savons rien du tout. Nous savons seulement que, lors de l'examen de la loi de finances, le Gouvernement a proposé une enveloppe de 106 millions d'euros pour les Départements fragiles ou en situation financière délicate. La proposition a été actée, mais les critères n'ont pas été inscrits dans la loi. La question se pose donc de savoir si nous sommes face à des prévisions sincères ou insincères. Nous l'avons déjà évoqué lors du DOB, le 27 février dernier : je n'ai reçu aucune notification de l'État à ce sujet. M. FOULON l'a dit, me semble-t-il, en commission des Finances, nous avons une idée, mais pas de notification.

Que voulez-vous que je vous dise ? Dois-je vous présenter des prévisions budgétaires totalement insincères ? Car le principe qui s'applique est le même que dans toutes les collectivités, communes ou intercommunalités : nous sommes censés n'inscrire que les recettes dont nous sommes quasiment certains. Les DGF, les fractions de TVA sont inscrites au centime près, c'est une obligation qui nous est faite, mais pour ce qui est des recettes à venir sur une loi de finances dont les décrets d'application ne sont pas encore parus, je ne sais si nous pouvons prendre le risque de les inscrire. À quelle hauteur ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – M. LÉGER m'avait posé la question en commission des finances. Dans la mesure où je n'avais aucune certitude, je lui avais répondu que nous ne les inscrivions pas, mais que nous le ferions dès que nous les connaîtrions, bien évidemment.

M^{me} PÉNICAUD. – Les critères sont connus...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – J'attends d'avoir la notification.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les critères n'ont pas été publiés par le Gouvernement. Ceux dont vous avez entendus parler résultent d'une entente avec Départements de France mais, au vu la situation de nombreux Départements, je ne suis pas sûre de la décision de Départements de France. C'est un sujet au cœur de la discussion. Beaucoup plus de Départements sont en difficulté qu'en 2024. Les discussions se poursuivent et j'ignore quels seront les critères de répartition de cette enveloppe et s'ils seront les mêmes qu'en 2024.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Surtout les participants.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'enveloppe a été doublée, nous le savons. Le nombre de Départements éligibles a été triplé. Nous connaissons les indicateurs de fragilité du Conseil départemental de la Creuse, mais des Départements comme le Nord ou la Gironde, dont les budgets excèdent le milliard d'euros, seraient également éligibles. Nous sommes un peu comme le Petit Poucet, je reste donc très prudente. Je puis toutefois vous assurer, car cela entre dans nos obligations, que nous aurons un budget supplémentaire et une décision modificative dès que nous recevrons la notification, et nous l'inscrivons dans les recettes. Je crois qu'il faudrait préciser les sujets

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Petite information : sur les DMTO, nous finissons l'année à +1,7, soit 10,7 millions d'euros en 2025. Nous inscrivons 10, 8 millions d'euros. Là aussi, nous sommes au fil de l'eau ; vous le voyez bien dans vos collectivités, le marché de l'immobilier est fluctuant et nous pourrions connaître des évolutions. Interrogés, les notaires semblent considérer que le redémarrage est difficile.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais, comme le dit M. BODEAU, aujourd'hui, en ce 3 avril 2026, nous nous fondons sur des prévisions et des tendances. Sans parler du Fonds de sauvegarde ou d'urgence – je ne sais plus comment ils l'appellent –, j'espère de tout cœur que nous aurons de bonnes surprises.

Nous parlions de la DGF et de la part « solidarité rurale » considérée comme généreuse ces dernières années dans les communes et qui chute brutalement. En termes de répartition des dotations d'État, il y a des mystères que l'on ne s'explique pas. Je ne pense pas qu'en avril, au moment où les communes et les intercommunalités sont en train de préparer leur budget, tous aient eu pleinement conscience de cette notion de baisse de la DSR.

Si vous me donnez la consigne de ne pas être aussi prudente ou si vous estimez que je suis trop prudente, je peux l'entendre. Toutefois, si nous n'enregistrons pas 9 millions d'euros d'excédent de gestion l'année prochaine, vous me reprocherez d'avoir mal géré la collectivité, vous direz qu'il n'est pas possible de réaliser les investissements et qu'en conséquence, les Creusois ne sont pas satisfaits de l'état des routes, etc. Je raisonne de façon très basique, je ne suis pas directeur financier d'un service, je vous le dis tout de suite.

Donc, quel est votre avis sur ces prévisions recettes : sous-estimées, surestimées, cohérentes ?

M. BODEAU. – Qu'en est-il de la DGF ?... Je pense que vous devez avoir la notification. Les EPCI l'ont reçue en début de semaine.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous l'avons reçue ce matin. Elle est conforme à nos prévisions.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Puisqu'il s'agit d'un rapport à tonalité globale, je me permets, madame la Présidente, deux ou trois observations de portée générale.

La loi de finances de 2026, donc le budget de l'État 2026, est mauvaise pour les collectivités locales. Le problème est qu'elle fait suite à d'autres lois de finances qui, elles aussi, étaient mauvaises pour les collectivités territoriales, notamment pour les Départements. Cette année, l'échelon qui souffre le plus proportionnellement, bien plus que les communes, l'échelon le plus pénalisé sont les EPCI. Toujours est-il que, comme l'an dernier, lorsque le point sera fait au 31 décembre 2026, quand on additionnera les coupes budgétaires, les réductions de dotations et les mesures pénalisantes, nous constaterons une baisse de l'ordre de 10 à 12 milliards d'euros en moins pour les collectivités territoriales de ce pays. Voilà comment tout cela se terminera et les restrictions seront redoutables pour des dossiers pourtant très importants, pour le Département de la Creuse.

L'exemple-type est celui de la DSIL, soutien de nombreux projets, qui a subi une baisse de 200 millions d'euros. Le Fonds Vert, qui est important pour notre Département, est également touché par des restrictions, même s'il l'est un peu moins que prévu puisque, grâce au Sénat, la baisse est passée de 500 millions d'euros à moins de 313 millions d'euros. Il n'empêche que des dossiers portés par les communes, les intercommunalités, voire le Département lui-même seront pénalisés par les décisions qui sont prises à l'heure actuelle.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je comprends les grandes lignes de votre propos sur le budget général, monsieur LOZACH, mais parlez-nous plutôt de leur impact pour le Département. S'agissant du Fonds de sauvegarde, nous savons que l'impact sera de l'ordre de 7,4 millions d'euros. Pour ce qui est de la DSID et du Fonds vert, cela dépendra des dossiers et des projets qui seront montés et dont les collectivités assureront la maîtrise d'ouvrage.

M. LOZACH. – Par ailleurs, des mesures pénalisantes passent sous les radars. Elles sont peu évoquées, mais seront redoutables. L'augmentation du taux de cotisation sur la CNRACL représente à elle seule une perte de 1,2 milliard d'euros pour les collectivités locales ; or, quasiment personne n'en parle.

De plus, en cours d'année, par simple décret ministériel, la situation peut se dégrader. Je vous signale aussi qu'étant donné le contexte géopolitique international, une nouvelle loi de programmation militaire sera prochainement examinée ; là aussi, des choix s'imposeront et, si l'on consacre plus de fonds à la défense, cela signifie qu'ils seront pris sur d'autres programmes et d'autres priorités.

Ma seconde observation porte sur la gouvernance, la méthode de fonctionnement. J'ai l'impression que des traditions républicaines se perdent, notamment les relations avec l'État. Nous appartenons désormais à une très grande Région composée de douze Départements. Jusqu'à présent, pour la venue d'un Préfet de Région dans un Département, la moindre des choses était de prévoir un temps d'échanges, une rencontre avec les parlementaires. Notre département ne compte pas une quinzaine de parlementaires, nous ne sommes que trois. Or j'ai découvert dans la presse que, le 27 mars dernier, il y a quelques jours à peine, le Préfet de Région était venu en Creuse. Il n'a jamais demandé à rencontrer les parlementaires.

Cette réflexion rejoint notre souhait de faire avancer collectivement un certain nombre de dossiers importants pour ce département, avec la recherche des financements optimaux auxquels nous pourrions prétendre. Je regrette donc de voir les relations entre la Région et le Département se dégrader. La venue d'un Président de Région, comme celle d'un Préfet de Région, devient exceptionnelle dans notre département. La dernière occasion était la cité scolaire de LA SOUTERRAINE. À mon sens, il serait bon que, lors des venues de Président de Région, un échange direct, d'une heure au moins, puisse avoir lieu entre les deux Présidents de collectivité afin de passer en revue les gros dossiers qui sollicitent les deux collectivités. En tout cas, en termes de méthode, c'est ainsi que je fonctionnais avec Robert SAVY et Jean-Paul DENANOT. Il faut, je pense, revenir à une pratique de ce type, une pratique de bon sens, dirais-je, afin d'éviter d'en arriver à de telles déconvenues, voire à des polémiques.

Si la Région ne respecte pas les statuts du Comité syndical qui a porté le projet et porte maintenant la gestion de la Cité de la Tapisserie, il faut effectivement taper du poing sur la table, et nous serons à vos côtés sur ce point. Il est, en effet, important que tout le monde tienne ses engagements et respecte sa parole.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est la présidente du syndicat mixte qui discute avec la Région, pas la Présidente du Département, mais rassurez-vous, le message est remonté. « Pas de bruit », c'est un peu ce qui se passe au sein de la Région. Cette affaire de la Cité de la Tapisserie ne remonte probablement pas jusqu'au Président de la Région, mais il a mon numéro de téléphone et peut m'appeler quand il le souhaite. J'attends que ses services et ses élus proposent de nouvelles perspectives.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous rappelle, monsieur LOZACH, que nous ne nous sommes pas dérobés à nos obligations. Nous avons voté un acompte à la Cité de la Tapisserie à en Assemblée départementale de décembre : il y a peu, en dénonçant l'attitude de la Région qui, je le rappelle, doit 440 000 € au syndicat mixte. J'espère que M. LOZACH et le groupe de l'opposition seront à nos côtés si, demain, nous ferrailons avec la Région pour récupérer ces 440 000 €, car nous ne leur en ferons pas cadeau et, le droit étant de notre côté, pour finir, la Région paiera !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, monsieur LOZACH. Vous nous livrez votre analyse sur la loi de finances de 2026 et vous rappelez que les décisions prises ont eu de nombreuses conséquences sur les financements et les recettes dépendant de l'État pour les collectivités en général, et pour les Départements en particulier. Nous le savons, nous disposons des chiffres et des analyses de la Cour des comptes.

Nous devons continuer à être très prudents puisque le flou le plus complet concerne les recettes de fonctionnement, pour l'essentiel celles qui nous permettent de cofinancer les projets d'investissement, comme la DSID, le Fonds vert, etc. Vous l'avez rappelé devant cette assemblée, je vous en remercie.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Monsieur BODEAU, s'agissant de la DGF arrêtée au 1^{er} avril à 45,5 millions d'euros, nous avons inscrit 45 millions d'euros au budget prévisionnel. Je tenais à le spécifier en réponse à vos remarques.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il y a encore quelques années, la DGF était à plus de 50 millions d'euros. Je le rappelle également. Donc, il faut bien compenser par autre chose.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – On peut les déplorer, mais des choix ont été opérés par la grande Région. En termes touristiques, les derniers chiffres montrent que la Creuse représente 3 ou 5 % des nuitées en Nouvelle-Aquitaine. Ce taux a donc orienté leur choix. Nous pouvons le déplorer et devons-nous défendre parce que, j'en conviens, la tendance ne s'inversera jamais si les choix s'opèrent toujours dans ce sens.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite proposer de modifier sur ces prévisions de recettes, je suppose qu'en ce début d'avril 2026, ce sont celles qu'il convient d'inscrire à notre budget de 2026, n'est-ce pas, chers collègues ?...

La parole est à M^{me} NICOUX.

M^{me} NICOUX. – Une remarque qui est dans le ton de ce qui a été dit précédemment : lorsque l'on est responsable d'une collectivité, on n'a pas vraiment le choix de minimiser les recettes et de maximiser les dépenses ; on sait très bien que l'on est dépendant d'autres structures et l'on n'est jamais sûr du montant réel des recettes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous le verrons bien en examinant les prévisions de dépenses. J'évoquais ce matin la hausse du prix des carburants et les quelque 340 000 litres utilisés par la collectivité, si vous les multipliez ne serait-ce que par 1 €, vous voyez bien que nos dépenses sont déjà minorées, alors que ce n'était vraiment pas ce que nous souhaitions faire, bien au contraire.

Puis-je considérer qu'il n'y a pas d'autres propositions concernant les recettes de fonctionnement inscrites à l'exercice 2026 ?... Personne ?...

Monsieur FOULON, nous partons donc sur des recettes de fonctionnement à hauteur de 186 336 000 €. Ce montant n'est pas précis à l'euro et au centime près.

Nous poursuivons la présentation du budget primitif par l'examen prévisionnel des dépenses globales, puis par chapitre car il est important de les détailler.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – En dépenses de fonctionnement, je n'entre pas dans le détail du chapitre 011 – Dépenses à caractère général, qui s'établit à hauteur de 17 026 334 €, si ce n'est pour une petite remarque : les crédits inscrits ont été augmentés de 6 % par rapport à ceux votés en 2025 en raison notamment du renouvellement du marché du transport des élèves en situation de handicap, en hausse de 215 000 €, ainsi que de la prise en charge des dépenses d'électricité des collèges puisque, comme vous le savez, une modification est intervenue dans l'organisation et, aujourd'hui, 400 000 € sont remboursés par les établissements, ce qui me paraît être une décision intelligente. Bien évidemment, avec ce qui se passe depuis un mois, les fournitures en matières premières augmentent et je ne saurais dire quel sera le bilan en fin d'année si la guerre au Moyen-Orient s'éternise.

Pour ce qui est du chapitre 012, charges de personnel, il est prévu d'inscrire 51,4 millions d'euros. Nous revenons, monsieur LOZACH, à l'impact des mesures de rétablissement des comptes du CNRACL et aux fameux trois points qui nous sont imposés chaque année. Nous poursuivons ce qui a été commencé l'an dernier. Pour notre Département, l'impact est de 600 000 €. Cette hausse, déjà intervenue en 2025, se poursuivra jusqu'en 2028.

Il convient également d'intégrer le fameux GVT, soit 231 000 € ainsi que l'application de l'IFSE complémentaire, pour 146 000 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit, là encore, de dépenses résultant de l'application de différentes mesures qui s'imposent à nous au regard du tableau des emplois et des effectifs. Un rapport sur ce sujet vous sera présenté par la suite par M. GAILLARD.

Avez-vous des interrogations ou des commentaires sur ce chapitre 012 ?...

Ce n'est pas le cas. Nous actons donc que, sur ces deux chapitres, les prévisions de dépenses vous paraissent cohérentes.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Sur les 5,5 millions d'euros consacrés au chapitre 014 – Atténuation de produits, je relève plus particulièrement l'attribution d'une compensation en faveur des transports scolaires de la Région, à hauteur de 3,968 millions d'euros. Vous connaissez tous ce chapitre et les accords passés à la suite de la reprise de cette compétence par la Région au détriment du Département.

Au chapitre 016 – Allocations APA, il est prévu d'inscrire 19 081 000 €, dont l'APA à domicile versée aux services d'aide et d'accompagnement à domicile pour la somme de 12,016 millions d'euros, l'APA dotation qualité pour les SAAD pour 1,9 million d'euros, l'APA aux bénéficiaires à domicile pour 4,565 millions d'euros et l'APA versée aux bénéficiaires en établissement, pour 600 000 €. Je parle sous le couvert des Vice-présidents en charge du social.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si je puis me permettre, la somme de 1,9 million d'euros n'est pas la dotation versée aux SAAD, mais la dotation pour le complément qualité. Cela permet, en accord avec les orientations de la CNSA, de financer à 100 % des actions portées par les services d'aide à domicile.

Nous avons évoqué la question du groupement de commandes et la mise en place d'une flotte de véhicules hybrides incluant l'accès à des services tels que le changement des pneumatiques, les assurances... bref, tous les avantages préférentiels que procure un package aux salariés de l'aide à domicile. Ces dispositions avaient été prises il y a quelques années dans le cadre de la valorisation de ces professions. C'est tout simplement cette enveloppe que nous retrouvons inscrite en recettes, car cela est compensé par la CNSA.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – S'il n'y a pas d'autres remarques, je rappelle que le transfert de l'APA en établissement lié à la fusion des sections soins et dépendance est effectif depuis le 1^{er} juillet 2025, et explique la chute des crédits versés par l'État aux Départements puisque, dorénavant, la collectivité n'aura plus à inscrire de dépenses pour l'APA en établissement. Comme dans tout transfert, les recettes associées à cette compétence seront cédées à l'État.

Toutefois, cette réforme devrait engendrer un gain d'un peu plus d'1 million d'euros en année pleine. Il est en effet convenu que le montant des recettes transférées sera moins élevé que celui des dépenses supprimées. Sur un exercice, le Département dépensait en moyenne 11 millions d'euros pour l'APA en établissement – qui, donc, n'apparaîtront plus dans le budget – et le montant des recettes que le Département ne percevra plus, arrêté du 28 octobre 2025, sous la forme de dotation CNSA et au titre de la Taxe spéciale sur les conventions d'assurance, atteint 9,7 millions d'euros.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je rappelle, car beaucoup s'interrogent ou tiennent des propos erronés, que nous avons opté pour l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance dans un souci de simplification, certes, mais avant tout pour le bien des établissements.

En effet, notre point GIR moyen était le troisième le plus élevé à l'échelle nationale et, l'APA en établissement étant corrélée au point GIR, les établissements pour personnes âgées en Creuse sont très correctement dotés. Ce n'est pas le cas dans de nombreux autres départements. Le Gouvernement est en train de remettre de l'ordre dans le dispositif, visant un point GIR national équitable proche de la moyenne. Les Départements dont le point GIR était inférieur au point GIR moyen national – et qui, donc, versaient une dotation inférieure aux réalités à leurs établissements – sont obligés de remonter leur participation. Grâce à une enveloppe globale, le mécanisme entre ceux qui versaient trop, comme nous, et ceux qui versaient insuffisamment permet de doter nos établissements pour personnes âgées d'un montant similaire qu'auparavant. C'est du moins le cas pour la Creuse. Il s'agit, en réalité, d'une sorte de péréquation à l'échelle nationale liée au profil sociodémographique de notre département, c'est-à-dire celui d'un département accueillant dans ses établissements de nombreuses personnes âgées et très âgées, en état de forte dépendance. Cela explique notre point GIR et que notre dotation APA en établissement soit proportionnellement plus élevée que celle d'autres Départements. En conséquence, les EHPAD de la Creuse n'ont rien perdu à la fusion des sections.

Avez-vous des interrogations ou des remarques à ce sujet ?...

Je rappelle également que certains établissements pour personnes âgées sont, ces dernières années, sous le contrôle de l'ARS et bénéficient d'un accompagnement et de soutiens financiers importants. L'instruction se fait en lien avec les services du Conseil départemental et les fonds de soutien apportés aux EHPAD sont soumis à condition, à savoir un retour à l'équilibre souhaité... et souhaitable. Nous évoquerons ce point par la suite puisque, dans le cadre de la fixation des prix de journée, en optant pour la différenciation des tarifs, nous accordons plus de souplesse et de choix aux établissements, n'est-ce pas, madame VIALLE ?...

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie. – En effet, ce fonds d'urgence, si je puis dire, a été mis en place pour répondre aux difficultés de certains EHPAD ou hôpitaux qui ont été repérés comme étant fragiles, mais ce n'est pas un chèque en blanc puisque, comme vous l'indiquez, madame la Présidente, ce soutien est assorti de mesures visant à revenir à l'équilibre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer sur ce chapitre, je vous propose de poursuivre.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au chapitre 017 – Allocations RSA, nous inscrivons 15,8 millions d'euros. Le montant des crédits destinés aux allocations RSA sur l'exercice 2026 prend en compte les résultats de l'expérimentation RSA et la revalorisation du niveau forfaitaire du RSA effectuée en avril. La dépense RSA dépend toutefois de l'évolution du nombre de bénéficiaires, qu'il est difficile d'évaluer à ce stade.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le montant d'allocation s'est stabilisé ces dernières années au regard de l'accompagnement plus soutenu que nous avons mis en place et des résultats positifs obtenus pour les bénéficiaires qui retournent vers des formations et des emplois. Nous ne pouvons que nous en féliciter plutôt que de laisser les gens enfermés chez eux sans autre espoir que de bénéficier d'allocations de survivance.

Allant au-delà de nos obligations légales, nous consacrons toujours autant de moyens au Plan départemental d'insertion. De mémoire, monsieur AUTIER, nous inscrivons 1,9 million d'euros à cette fin ; l'obligation faite aux Départements étant de 10 %, nous pourrions nous contenter d'inscrire 1,5 million d'euros.

C'est la raison pour laquelle toutes les polémiques que l'on a vu naître ces dernières semaines et les discussions de ces derniers mois, selon lesquelles le Conseil départemental ne ferait pas suffisamment, me semblent très injustes. Le Conseil départemental intervient au-delà de ses obligations. Il faut que vous l'entendiez, que vous le compreniez et que vous n'hésitez pas à le rappeler à ceux qui vous disent le contraire.

Nous avons évoqué la réforme de l'assurance chômage : si vous êtes au chômage, quatre mois de moins, me semble-t-il, seront financés par l'assurance chômage. Mécaniquement, il est fort probable que ces personnes finissent par s'adresser au Conseil départemental car, au regard de leur niveau de ressources, elles seront éligibles au RSA.

Je reviens également sur la question des indus. Là encore, avec l'accès aux droits facilités grâce aux déclarations trimestrielles de ressources systématisées en lien avec les données des finances publiques, le nombre de bénéficiaires du RSA progressera. Le Gouvernement n'en dit mot, mais ce sera une nouvelle charge supplémentaire qui ne sera pas compensée à hauteur de nos attentes. Les restes à charge pour les Départements augmenteront, nous le savons bien.

Nous sommes très heureux de constater que des bénéficiaires du RSA retournent vers l'emploi ; nous avons toutefois quelques inquiétudes concernant les mois et les années à venir.

La parole est à M. MORANÇAIS, pour apporter quelques précisions.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Pour compléter les propos de M^{me} la Présidente, l'évolution globale de l'allocation, votée à chaque budget depuis sept ans, montre qu'en 2019, elle représentait 15,419 millions d'euros. Aujourd'hui, nous notons une grande stabilité : de 15,612 millions d'euros en 2025, nous vous proposons d'inscrire 15,820 millions d'euros, alors que l'évolution forfaitaire décidée chaque année au 1^{er} avril est de + 16,3 % depuis sept ans. Donc, si l'accompagnement rénové des allocataires du RSA a le mérite de les sortir de cette grande précarité et pauvreté dans lesquelles ils se trouvaient, au-delà de l'aspect social de retour vers l'emploi, il permet également une stabilité de l'enveloppe dédiée à l'allocation RSA.

Nous constatons également une baisse du nombre de foyers bénéficiaires du RSA de 8,79 % entre décembre 2022 et décembre 2025, qui passe de 2 572 foyers à 2 346 foyers. Au titre des « allocataires et conjoints », la baisse est de 10,46 %. Au-delà de l'aspect social d'accompagnement, de retour vers une activité et de la sortie de la pauvreté, nous mesurons également l'aspect financier dans la maîtrise des dépenses budgétaires dédiées à cette allocation.

Vous évoquiez le PDI, madame la Présidente. Il repose sur nos vingt conseillers d'insertion et sur les conventions de partenariat que nous avons conclues avec France Travail, bien évidemment, mais également avec la MSA, la CAF, la Mission locale, la Chambre d'agriculture et l'ensemble de nos partenaires. Comme l'indiquait le Directeur de l'insertion et du logement, nous sommes tous embarqués dans cette marche vers l'accompagnement rénové.

Il est vrai que les événements, la situation économique et la crise que nous traversons peuvent avoir un impact sur l'évolution du nombre d'allocataires, mais, je vous rejoins, cette expérimentation est tout de même une grande satisfaction, sociale et financière.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci. Avez-vous des remarques à formuler sur notre politique d'accompagnement et de retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées ?...

Tel n'est pas le cas. Comme le disait M. MORANÇAIS, nous n'avons pas à rougir de la mise en œuvre de cette réforme, ou tout au moins de cette expérimentation puisque le dispositif n'est pas encore généralisé. Nous menons une politique d'accompagnement social qui ne fait pas qu'en porter le nom mais qui permet réellement d'accompagner des personnes vers plus d'autonomie.

Monsieur FOULON, je vous propose de présenter vos prévisions sur le chapitre 65.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, nous inscrivons 70 392 504 €, dont la contribution au fonctionnement du SDIS, de 8,066 millions d'euros. Je regarde le président du SDIS : nous ne faiblissons pas à nos responsabilités, nous les assumons et restons aux côtés du SDIS. La progression de notre financement depuis cinq ans est plus que significative.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'augmentation s'est faite de façon mécanique puisque la part de TSCA reversée aux, perçue par les Départements en recettes a légèrement augmenté. Nous aurions pu faire le choix d'abaisser la part complémentaire allouée par le Conseil départemental pour rester à un même montant, de 7,3 millions d'euros. Mais, là aussi, c'est une marque de notre majorité de dire que les moyens doivent être alloués et fléchés là où les Creusois en ont le plus besoin. Or nous savons tous, dans le contexte de difficultés d'accès aux soins, et tout particulièrement en termes d'urgence pour des populations qui sont parfois plus isolées, combien le service départemental d'incendie de secours est indispensable. Donc, comme vous pouvez le constater, notre choix est de maintenir la dotation initiale du Conseil départemental en plus de la part TSCA augmentée.

Nous avons signé dernièrement une convention qui garantit au service départemental d'incendie et de secours de la Creuse de bénéficier d'un montant identique de recettes versé par le Département. Ce n'est pas le cas dans tous les départements. Certains Départements connaissent de telles difficultés financières qu'ils baissent leurs dépenses de fonctionnement et, pour certains, les dotations qu'ils allouent au SDIS.

Est-ce bien cela, monsieur LABAR ?...

M. LABAR, Président du SDIS. – Tout a été dit, madame la Présidente, que puis-je ajouter ? Nous avons tous fait la multiplication : la convention triennale représente 24 à 25 millions d'euros ; d'où la motion que j'ai présenté ce matin car, même si, en Creuse, cette fameuse part de TSCA est remise intégralement au SDIS, depuis dix ans, j'entends parler de son évolution et de l'euro investi pour les 8 euros épargnés de la valeur du sauvé. C'est l'Arlésienne, rien ne change !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Au chapitre 65, je tiens également à relever deux postes : les frais de séjour des personnes âgées et handicapées, qui représentent 25,120 millions d'euros ; et les frais de séjour au titre de l'aide sociale à l'enfance, 11,293 millions d'euros. Nous avons déjà soulevé ces questions en évoquant les prix de journées, madame la Présidente, mais je tenais à le souligner à nouveau.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est à noter également l'évolution exponentielle de la prestation de compensation du handicap (PCH), avec de nouveaux droits ouverts depuis deux ans pour troubles problématiques d'ordre psychologique. La PCH a doublé en trois ans. Nous le voyons aujourd'hui en regardant les prévisions puisqu'elle aura plus que doublé en quatre ans. De nouveaux droits sont expertisés et la compensation demeure toujours inférieure à 50 %, soit un reste à charge qui augmente avec les nouvelles dépenses pour le Conseil départemental.

Nous arrivons à mettre en place les moyens nécessaires pour accompagner l'accès aux droits aux personnes qui en ont besoin dans notre département. Nous pouvons en être fiers. Je me permets de le souligner car on dit souvent que la droite ne fait pas de social mais vous pouvez, je pense, mesurer que nous n'avons pas à être décriés sur ces sujets.

Donc, nous augmentons la subvention au SDIS. Nous augmentons la PCH. Il en va de même des frais de séjour pour personnes âgées handicapées. Comme vous le savez, c'est aussi l'impact des mesures Ségur, de l'avenant 43, etc. Donc, nous payons. Ce n'est pas le cas partout puisque la présidente de l'Agardom nous expliquait que des Départements ne financent pas encore l'avenant 43 dans leurs structures. Nous le faisons, et l'on nous en remercie.

Enfin, les participations obligatoires aux structures s'adressent pour l'essentiel aux syndicats et associations. Nous y reviendrons dans le détail lors de notre prochaine séance, sauf pour ce qui est des syndicats mixtes dont nous présenterons les évolutions aujourd'hui.

Avez-vous des remarques ou des propositions autres ?...

Ce chapitre 65 représente plus de 70 millions d'euros, car il comprend une partie de nos politiques sociales.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Plus anecdotiques, au chapitre 65-86, les frais de fonctionnement des groupes d'élus représentent 108 750 €, avec la répartition que vous connaissez par Conseiller départemental en fonction de son appartenance à la majorité ou à l'opposition.

Au chapitre 66 – Charges financières, nous inscrivons 1,9 million d'euros. Il s'agit de prévoir des crédits pour le coût des intérêts d'emprunt. En 2025, ils ont diminué. En 2026, nous projetons uniquement 1,9 million d'euros en intérêts. Le fait d'avoir une large partie à taux fixe dans la composition de notre dette nous avantage aujourd'hui. Avec des taux variables, la situation serait bien plus compliquée en raison de leur variation. Donc, là aussi, monsieur BODEAU, le montant n'est pas neutre et pèse lourdement sur nos finances. Pour donner un exemple, pour 10 millions d'euros empruntés sur vingt ans, nous remboursions 500 000 € de capital et 300 000 € d'intérêts par an. Cela explique notre vigilance sur le recours à l'emprunt que nous essayons de minorer parce que nous entrons dans une période de turbulences. Nous avons vécu des années faciles ; globalement, l'argent n'était pas cher et nous empruntions à des taux inférieurs à 1 %. La situation a considérablement évolué.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En comparant cette charge financière au résultat de 2025, à savoir 9 millions d'euros *versus* 1,9 million d'euros, on peut se demander comment nous allons financer nos investissements. Nous y reviendrons par la suite, mais il nous faut absolument dégager plus d'autofinancement – le delta entre les recettes et les dépenses – si nous voulons continuer à investir sans nous endetter, car s'endetter, c'est entrer dans la spirale infernale et, vu le contexte international, nous craignons que les taux ne redescendent pas, ni cette année ni les suivantes.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout à fait.

Je passe au chapitre 67 – Charges spécifiques, pour en venir au chapitre 68 – Dotation aux provisions, qui se monte à 460 000 €, dont 360 000 € de provisions pour risques et charges de stocks de jours de Compte épargne temps (CET). Il s'agit d'une inscription que nous faisons depuis quelques années, par suite du contrôle et des recommandations de la CRC qui nous invitait à les intégrer dans le budget. Et, bien évidemment, nous les intégrons.

Enfin, nous inscrivons les opérations d'ordre amortissement des mobilisations, de 11 millions d'euros, ainsi que le virement de la section d'investissement de 22 046 616 €.

Avez-vous des questions ou des remarques sur cette partie ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est une proposition de fléchage de l'autofinancement potentiellement dérogé en 2026 pour financer nos investissements.

J'ai oublié de préciser qu'il s'agit là d'une vue très synthétique, quelque peu analytique, mais tous les élus ont reçu l'ensemble des documents financiers en temps et en heures. C'est un peu fastidieux à lire et les documents sont complexes, mais la lecture est toujours la même d'année en année. Il n'y a rien de sensationnel. Donc, si vous avez besoin de vous reporter à un chapitre, voire à un article, chers collègues, vous y avez accès grâce aux documents que vous avez reçus. Nous ne nous livrons plus à la présentation très fastidieuse des budgets que nous avons connue dans le temps, et qui durait parfois deux jours. Pour autant, si un point précis vous pose question, n'hésitez pas à nous en faire part.

Pas de remarque particulière sur ces prévisions de dépenses de fonctionnement ?...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous propose de nous pencher sur les principales dépenses et recettes réelles d'investissement prévisionnelles pour 2026.

Nous prévoyons des dépenses d'investissement à hauteur de 54 460 378,53 €, dont 41,28 millions d'euros de dépenses réelles, 5,3 millions d'euros de dépenses d'ordre, 588 000 € de restes à réaliser et un déficit de section à couvrir de 7,289 millions d'euros.

S'agissant des dépenses réelles d'investissement, il faut dans un premier temps rembourser le capital d'emprunt de 10,3 millions d'euros auxquels s'ajoutent 1,9 million d'euros d'intérêts d'emprunt. Le cumul des deux représente une somme assez rondelette, mais la collectivité devrait continuer à se désendetter en 2026.

À cela s'ajoutent les dépenses d'équipement brut, à hauteur de 22,54 millions d'euros, ainsi que les aides aux tiers, pour 7,494 millions d'euros, montant qui est loin d'être neutre mais qui résulte d'un choix que d'autres Départements qui rencontrent d'énormes difficultés ne peuvent plus se permettre aujourd'hui. Nous avons choisi de poursuivre nos aides aux tiers pour diverses raisons, pour continuer à investir, à équiper et à aménager notre département, bien évidemment, mais également pour soutenir les entreprises qui vivent sur notre territoire et le font fonctionner.

Sur ces 22,54 millions d'euros, nous prévoyons : 3,7 millions d'euros de frais d'études et travaux en faveur des bâtiments – collèges et autres biens immobiliers ; 9,6 millions d'euros d'études et de travaux d'entretien des routes, madame FAIVRE – ce montant n'est pas neutre, mais c'est un investissement important pour la vie de nos concitoyens et pour leurs déplacements intra-départementaux ; 2,21 millions d'euros d'acquisition de matériels roulants et non roulants ; et 1,748 millions d'euros pour les matériel et logiciels informatiques dans le cadre de la modernisation de la collectivité.

Le montant de 7,494 millions d'euros sera consacré aux subventions d'équipements, dont 1,4 million d'euros versé pour la Cité mixte de LA SOUTERRAINE puisque – je me tourne vers les élus de ce canton – nous entrons en année de paiement, et nous inscrivons également 1,69 million d'euros pour les dispositifs Boost'Habitat et Boost'Ville ainsi que pour le Plan santé...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il reste des crédits en faveur du dispositif Boost'Ville qui pourraient servir à rénover des bâtiments, des musées, des théâtres...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous respectons nos engagements, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est vrai. Nous avons versé 300 000 € à LA SOUTERRAINE, GUÉRET et AUBUSSON, qui n'ont pas utilisé ces fonds pour ces équipements qu'ils nous disent être structurants et de prime importance.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Cela viendra.

Parmi les subventions d'équipement, citons également : DORSAL, 300 000 € ; le programme d'adduction d'eau, assainissement, aménagement des rivières, 1,38 million d'euros ; la Cité de la Tapisserie, 319 000 €, sachant que, comme l'indiquait M^{me} la Présidente, au global, nous subventionnons à hauteur de 800 000 € ; l'aide à la rénovation thermique, PIG privés, 350 000 € ; et les subventions autres, versées au SDIS, Cuma, Patrimoine, Lecture publique, etc., pour 730 000 €.

Certaines opérations pluriannuelles ont fait l'objet d'autorisations de programme, dont le montant doit être révisé au regard des crédits de paiement prévus au budget primitif 2026. La liste figure en annexe n°3 du présent rapport. Je remercie les services d'avoir remis de l'ordre dans les AP et les CP, ce qui évite de les prolonger pendant cinq ou six ans.

Voilà, madame la Présidente, pour la partie dépenses d'investissement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Là aussi, quel équilibre trouver après avoir répondu à nos obligations en termes de remboursement de capital ?...

Au sujet de ces dépenses que M. FOULON vient de présenter, avez-vous des remarques particulières : faut-il plus, moins ? Est-ce trop ou pas assez ?...

Nous avons bien compris que, dans chaque canton, tout le monde voulait des routes, des routes et des routes.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Il ne faut toutefois pas oublier la problématique des digues d'étang, sur lesquelles un diagnostic a été établi.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le sujet est très bien amené, monsieur FOULON, car qui dit digues et ouvrages dit moins de bitume.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous aurons sans doute des surprises désagréables sur ces digues d'étang du fait des obligations qui sont les nôtres en la matière. Je pense que vous avez tous, dans vos cantons respectifs, des problématiques de digue d'étang. Nous aurons des surprises et devons assumer.

Comment financerons-nous toutes ces dépenses ?...

Nous en venons aux recettes réelles d'investissement. Elles s'établissent à 22 464 666,32 € dont : le FCTVA, pour 2 millions d'euros, c'est-à-dire un peu moins qu'auparavant dans la mesure où nous avons moins investi et qu'il existe un décalage ; la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), pour 1,792 million d'euros ; la Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC), pour 729 000 €...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cette dernière n'a quasiment pas augmenté depuis quarante ans ! C'est toujours le même montant depuis la décentralisation : 729 000 € au titre des collèges, bâtiments, mobilier numérique, etc. Si nous n'investissions que 729 000 € par an, je pense que les enfants seraient assis par terre dans les cours d'école.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – ... le produit des amendes de police, 710 000 € ; le remboursement d'avances accordées aux communes, EPCI et au SDIS, 122 000 € ; le contrat chaleur renouvelable territorial et remembrement, 100 000 € ; et le fameux emprunt que je vous propose à hauteur de 7 millions d'euros.

Nous rembourserions plus de 10 millions d'euros du capital en 2026 et ferions appel à un emprunt de 7 millions d'euros de manière à continuer de désendetter la collectivité, non pour se faire plaisir mais pour deux raisons : d'une part, pour dégager de l'épargne brute et continuer à investir sur des fonds propres issus de la section de fonctionnement, d'autre part, parce qu'il est préférable de négocier avec les banquiers alors que notre situation financière est stable plutôt que tendue. Cela permet de solliciter des prêts à des taux plus intéressants. La crédibilité auprès des organismes bancaires est essentielle pour quiconque gère une commune, un EPCI ou le Département.

Cette présentation des recettes d'investissement appelle-t-elle des remarques ou des questions de votre part ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, n'avez-vous pas besoin de plus de détails, chapitre par chapitre ?...

Je vous propose donc :

- de voter le budget primitif 2026 du budget principal tel que proposé dans l'annexe n°1 jointe ;
(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche vote contre.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le budget est donc adopté à la majorité.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET PRIMITIF 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- de voter le Budget Primitif 2026 du Budget Principal tel que proposé dans l'annexe jointe à la présente délibération soit :

En Section de Fonctionnement : 214 574 220,42 €

En Section d'Investissement : 54 460 378,53 €

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour – 12 contre – 0 abstention(s)

- de réviser le montant des autorisations de programme tel que proposé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Chers collègues, il est plus de midi. Je vous propose d'aller déjeuner.

La séance est suspendue.

Suspendue à douze heures dix, la séance est reprise à treize heures cinquante.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Chers collègues, je vous invite à regagner vos places et propose à M^{me} Mary-Line GEOFFRE de procéder à l'appel nominal, en remplacement de M. Patrice FILLOUX qui a dû s'absenter cet après-midi.

(M^{me} GEOFFRE procède à l'appel nominal.)

M^{me} GEOFFRE Secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Lucette CHÉNIER, M. Patrice FILLOUX à M^{me} Marie-France GALBRUN, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON et M. Jean-Luc LÉGER à M^{me} Renée NICOUX.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le quorum est atteint, nous pouvons siéger.

Chers collègues, nous avons procédé au vote du Budget primitif 2026 avant la suspension de séance, mais tout le monde étant pressé d'aller déjeuner, je n'ai pas eu le temps de vous faire voter la révision des montants des autorisations de programme, qui figurent sous forme de tableau dans l'annexe 3 du rapport.

Avant de poursuivre notre ordre du jour, je reviens donc sur ces modifications d'AP. Avez-vous des remarques ou des interrogations concernant ces modifications d'AP ?...

Tel n'est pas le cas. Je les mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Il s'agit enfin de m'autoriser à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre. Ce sont les règles qui s'appliquent dans le cadre du référentiel M57 : au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Bien évidemment, lorsque cela est le cas, nous vous en informons lors des assemblées suivantes.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de voter sur ce point, assez usuel dans la nomenclature M57. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

L'ordre du jour appelle le rapport relatif aux participations du Conseil départemental à des structures, à commencer par le service incendie et autres syndicats mixtes.

SATELLITES DÉPARTEMENTAUX PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026

RAPPORT N° CD2026-04/1/14 DOSSIER N° 7407

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, mes chers collègues, ce rapport traite de notre participation aux satellites départementaux. Afin de procéder au versement de ces participations, il convient auparavant de voter les crédits à inscrire pour l'exercice 2026.

Pour le SDIS, que nous avons largement évoqué ce matin, il est proposé d'inscrire un montant de 8 215 249 €, soit 350 000 € supplémentaires, répartis conformément à la convention pluriannuelle signée lors de la dernière Assemblée plénière, dont, de mémoire, 150 000 € en investissement et 200 000 € en fonctionnement. Est-ce bien cela, monsieur le Président ?...

M. LABAR. – Nous sommes d'accord.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela confirme, mais vous en aviez pris connaissance dans les rapports qui vous ont été transmis, une augmentation de ressources en provenance du Conseil départemental à hauteur de 350 000 € supplémentaires.

Vous en ferez part à nos braves sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, monsieur le Président, mais je ne sais pas si cela couvrira les dépenses nouvelles et le besoin de renforts de postes de professionnels sur plusieurs centres découverts en journée.

M. LABAR. – Madame la Présidente, nous n'avons pas de FDR, fonds de roulement. (*Sourires.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela ne prête pas à rire, mais je pense que l'inscription de ces crédits ne suscite pas de remarque particulière, car tout le monde est d'accord.

Nous passons ensuite aux syndicats mixtes.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour commencer, celui du Conservatoire départemental de musique...

M. BOURGUIGNON. – Pardon, mais ce n'est pas la même musique.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Merci, monsieur BOURGUIGNON, pour ce trait d'humour. J'ai une reprise de séance un peu compliquée...

Pour le syndicat mixte au Conservatoire départemental de musique, chère Catherine DEFEMME, nous inscrivons 1 726 250 € au titre du fonctionnement général et 25 515 € pour les classes CHAM, soit un total de 1 751 765 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – M^{me} la Vice-présidente, qui se trouve être également la Présidente du syndicat mixte du Conservatoire départemental, m'informe que cela ne suffira pas. Il faudra donc, madame, comme le Conseil départemental, trouver des recettes nouvelles ou abaisser les dépenses. L'effort du Conseil départemental est déjà important, à moins qu'une large majorité de l'Assemblée ne me demande d'augmenter les crédits du Conservatoire de 100 000 €, 200 000 € ou 300 000 €, en les déduisant sur les subventions à d'autres structures culturelles.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, il est prévu une enveloppe de 795 000 €, répartie de la manière suivante : 205 000 € en investissement et 590 000 € en fonctionnement.

Je rappelle, par ailleurs, qu'un acompte de 295 000 € a été versé à l'occasion de la dernière Assemblée plénière de février et que la procrastination de la Région sur le financement du syndicat a déjà donné lieu à débat ce matin.

Nous inscrivons donc 795 000 € pour la Cité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Qui dit mieux ? Allez, je plaisante, mais avez-vous des remarques particulières ou des questions à ce sujet ?...

Le montant correspond aux inscriptions budgétaires précisées dans les statuts adoptés en 2022.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour le fonctionnement du syndicat mixte pour la sauvegarde de la forteresse de CROZANT, cher Laurent DAULNY, nous inscrivons 120 000 €.

M. DAULNY. – Nous aurons l'occasion de présenter le projet aux élus. Le restaurant situé en bas de la forteresse ainsi que l'hôtel, qui était, lui aussi, bien amianté et dans un état de délabrement avancé, sont tombés. Le projet de restaurant panoramique verra le jour dans la foulée. Nous espérons son ouverture en 2028.

Dans le cadre du syndicat mixte mis en place à l'époque par Jean-Jacques LOZACH, le Département contribue pour 50 %, la Communauté de communes pour 30 % et la commune de CROZANT pour 20 %.

Je vous présenterai la maquette du projet réalisée par l'architecte du patrimoine. Les élus départementaux en auront ainsi une vision claire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pouvez-vous nous rappeler la participation de la commune ?

M. DAULNY. – Elle est de 20 %, et celle de la communauté de communes de 30 %.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – 20 % !

M. DAULNY. – Eh oui, nous, nous donnons !

La création de ce syndicat avait toute son utilité et, aujourd'hui, nous l'apprécions tous, les uns comme les autres, car la Forteresse de CROZANT est un site emblématique de la Creuse qui permet d'accueillir de nombreux visiteurs. Merci au Département !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous nous félicitons de ce fort partenariat, qui se lit clairement dans les engagements de la commune de CROZANT et de la Communauté de communes du Pays dunois.

La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Pardon, madame la Présidente, je reviens un instant sur le Conservatoire, car je pense qu'il serait bon, là aussi, que toutes les communautés de communes participent. Certaines le font, d'autres non. J'avais demandé qu'un courrier soit adressé aux présidents des communautés de communes pour leur demander une participation.

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture. – Excellente intervention ! Effectivement, je sollicite les communautés de communes et les communes depuis quelque temps déjà mais, en raison des élections, nous attendions l'installation des nouveaux élus. Un courrier est en préparation au Conservatoire afin d'expliquer aux communautés de communes l'intérêt pour leur territoire d'une adhésion au Conservatoire, ne serait-ce qu'en termes d'attractivité. Il serait utile que toutes les communautés de communes aillent dans ce sens, car il existe des inégalités entre les territoires en termes de cotisations et d'interventions des professeurs du Conservatoire. Dès que les élections seront passées et les conseils installés, nous enverrons ce courrier, qui est prêt, pour solliciter tous les élus et leur proposer, éventuellement, de les rencontrer, d'intervenir et de présenter le Conservatoire en conseil communautaire afin d'en discuter tous ensemble.

Nous comptons sur l'adhésion des communautés de communes pour faire perdurer et rayonner le Conservatoire sur l'ensemble du département afin que tous les élèves sur le territoire, adultes comme enfants, aient accès à l'éducation musicale, théâtrale, voire plus si possible.

M. DAULNY. – À ce jour, seulement trois communautés de communes sur neuf contribuent au financement du Conservatoire...

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Elles sont quatre désormais, avec l'adhésion de Creuse Sud-Ouest.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Après le domaine de compétence de la culture, nous abordons celui de l'action sociale.

Pour le GIP MDPH, nous inscrivons 330 000 € en fonctionnement.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Nous avons voté le budget avant-hier.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour Domo Creuse Assistance, nous inscrivons 150 000 € en investissement au titre de l'avenant n° 2 de la Délégation de service public pour le premier semestre 2026.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Je me permets de vous rappeler que nous changeons de prestataire au 1^{er} juillet 2026. Nous ferons désormais appel à Cassiopea, mais nous devons régler un semestre à Domo Creuse qui poursuit son activité jusqu'au 30 juin 2026, sachant que la subvention annuelle est 300 000 €.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Il me semblait qu'une année, le versement n'avait pas été largement excédentaire.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Oui, tout à fait. Nous avons effectué un bilan à mi-étape.

M. BODEAU. – Si leurs comptes sont excédentaires, est-il nécessaire de leur verser 150 000 euros pour un semestre ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – C'était la somme prévue dans le contrat.

M. BODEAU. – Je m'en souviens, nous l'avions passé ensemble.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

M. BODEAU. – Cette somme était prévue en cas de difficultés de l'opérateur. Est-ce le cas ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons revu cela il y a déjà trois ou quatre ans, après un bilan à mi-parcours de la délégation de service public. Cela se fait tous les ans. Nous avons alors noté un excédent cumulé de ressources de la part de Domo Creuse et récupéré des financements ou nous en avons moins accordé. Je ne me souviens plus exactement ni sur quelles années, mais nous pourrions rechercher l'information si vous le souhaitez, car nous en avons délibéré dans cette enceinte.

Cela nous avait, en tout cas, incités à engager un travail et une réflexion sur cet aspect. C'est ainsi que, pour la nouvelle DSP, nous nous sommes posé la question de savoir si le modèle économique n'était pas autosuffisant. La preuve en est puisque nous avons reçu des propositions pour lesquelles aucun financement ne nous était demandé.

Dix ans à 300 000 €, cela représente 3 millions d'euros. La clôture de la DSP est en cours, le temps que Cassiopea reprenne les équipements et le personnel pour assurer la continuité de service. Cela nous impose un financement de 150 000 € cette année. Nous avons voté cet avenant en fin d'année dernière, me semble-t-il.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je poursuis : pour le GIP Traces de pas, nous inscrivons 134 810 €. À cet égard, petite information, d'importance tout de même : les emprunts arrivent à échéance en 2029 !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela a été une longue histoire. Des erreurs peuvent être commises, mais, comme pour le Laboratoire, nous reprenons le dossier et trouvons les moyens d'agir. Pour ceux qui n'étaient pas élus lors du mandat précédent, cette affaire est très loin d'avoir été un long fleuve tranquille. Nous avons limité la casse puisque, désormais, nous sommes propriétaires du bâtiment avec la commune de LA SOUTERRAINE, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les travaux dans ce bâtiment ayant représenté 3 millions d'euros, il m'était difficile d'accepter d'être sous le joug d'un bail dont les conditions auraient pu nous conduire à financer une grande partie de ces travaux et de la restructuration du bâtiment – je ne parle pas de l'installation de la Maison du Département, car c'était bien avant, à une époque où nous ne l'occupions pas.

La situation touche à sa fin et il conviendra de savoir ce que nous ferons à partir de 2029. Nous avons évoqué le sujet avec M. le Maire de LA SOUTERRAINE lors de la dernière assemblée générale du GIP. Maintiendrons-nous le GIP pour gérer un fonctionnement de base entre les deux collectivités, Commune et Département ? Sur le fond, une fois les emprunts remboursés, il n'y a plus de raison de le faire... Quoiqu'il en soit, c'est une chère affaire mais, au moins, la Maison du Département est installée dans ses murs ; nous n'aurons pas financé le GIP pour rien !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Nous en venons aux réseaux et infrastructures et, donc, au syndicat mixte DORSAL pour lequel il est proposé d'inscrire 153 000 € en fonctionnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de donner la parole à M^{me} la Vice-présidente du syndicat mixte DORSAL traversé par des turbulences, qui m'a relaté une séance des plus surprenantes et houleuses.

Qu'en est-il de la situation, madame la Vice-présidente ?

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – La situation est compliquée, mais je m'efforcerai de ne pas être trop longue.

Les Départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze ont demandé, il y a quelques mois, que soit étudiée leur sortie du syndicat mixte DORSAL, pour des motifs totalement différents.

Une grande partie du réseau du territoire de la Haute-Vienne est privé ; en plus de la zone AMI – identique à celle prévalant sur l'Agglo de GUÉRET –, ils ont une zone AMEL représentant une très large part du département, ne laissant finalement qu'une petite place au réseau d'initiative publique DORSAL, déjà lancé lorsque l'AMEL a été décidée. La partie publique a été terminée légèrement avant la nôtre mais à peu près dans les mêmes temps, alors que la partie privée a pris du retard, comme en Creuse puisque, pour information, le réseau sur l'Agglo de GUÉRET n'est toujours pas achevé et ne le sera, d'ailleurs, qu'à la demande des abonnés, puisque l'opérateur s'est engagé à raccorder sous six mois toute demande d'abonnement déposée, mais ne compte pas déployer la fibre pour tous, comme nous l'avons fait sur le réseau public.

Pour revenir à la Haute-Vienne, le privé a déployé la fibre dans de nombreux territoires de ce département qui n'a pas eu à participer financièrement. Même si le déploiement n'est pas achevé, ils ont trouvé cela plus intéressant. Aussi le Département de la Haute-Vienne souhaiterait-il vendre son réseau public au privé et, ainsi, ne plus avoir à traiter de questions de financement.

En effet, pour être le plus synthétique possible, je dirai que le mode de financement de la fibre en Haute-Vienne n'a pas été le même que le nôtre. Nous, nous avons contracté un emprunt auquel ont contribué le Département et les EPCI afin de rembourser les premières annuités tant que les recettes de commercialisation ne suffiraient pas, et le plan de financement a été revu au fil du temps. En Haute-Vienne, le Département a fait à DORSAL une avance remboursable qui devait être soldée très rapidement. Cela a donc étouffé leur plan d'affaires et DORSAL rencontre aujourd'hui des difficultés à rembourser le Département de la Haute-Vienne. Fort heureusement, chaque Département ayant son budget annexe, ces difficultés n'impactent pas le Département de la Creuse ni ses collectivités.

Le Département de la Haute-Vienne est critique vis-à-vis de DORSAL qui n'est pas n'est pas en mesure de rembourser l'avance remboursable faite par le Département ni d'équilibrer son budget annexe. J'ai envie de dire que c'est leur problème. Lorsqu'il a fallu se remettre autour de la table, à plusieurs reprises, pour équilibrer le budget de la Creuse, nous l'avons fait avec les EPCI et DORSAL, chacun gérant son budget annexe. Par conséquent, je ne comprends pas l'aspect schizophrénique de la chose : ce n'est pas moi, c'est eux ! DORSAL, c'est qui, sinon ? Au fond c'est bien de cela qu'il s'agit.

Quant à la Corrèze, elle a d'autres raisons. Elle ne veut absolument pas vendre son réseau, d'autant qu'il n'est pas certain qu'il intéresse le privé. Je ne sais exactement ce qu'il en est de la Haute-Vienne mais, de toute façon, ils veulent absolument sortir de DORSAL et, a priori, vendre le réseau. La situation est différente pour la Corrèze qui, elle, veut prendre la main, veut piloter, veut – je cite – « être le patron » chez elle. J'ai répondu que nous n'avions pas ce sentiment puisque les Départements peuvent s'exprimer, qu'ils sont maîtres du plan de financement et de leur budget annexe, et que, lorsqu'il avait fallu trouver des solutions, nous nous étions retroussés les manches avec tous les financeurs, Région et EPCI. Nous n'avons pas, pour notre part, de reproches à adresser à DORSAL, et avons pris la parole en ce sens.

Je pense que l'un comme l'autre, les Départements de la Haute-Vienne et de la Corrèze veulent tirer un trait sur DORSAL, n'appréciant pas que de nouvelles missions lui soit confiées, à l'instar de l'étude sur le réseau LoRa ou d'éventuelles autres missions relatives aux usages alors qu'elles n'impactent pas leur budget. Nous, nous nous servons de ce syndicat mixte parce qu'il bénéficie d'une réelle expertise et de moyens mutualisés en termes de personnels.

Nous y trouvons notre compte parce que nous n'avons de doublons. En revanche, la Corrèze a des doublons avec des agents dans ses services. Leurs frais sont multipliés parce qu'ils ont voulu s'emparer en direct de ce sujet. Je ne dis pas que nous ayons raison et qu'ils aient tort ; j'essaie d'expliquer les raisons de ces divergences.

En conséquence, ils ont demandé que DORSAL porte une étude, relativement chère mais qui ne coûte rien à la Creuse puisque ce sont eux les demandeurs. Cette étude sera financée sur leurs deux budgets annexes. Plusieurs scénarios ont été envisagés parce que des problématiques techniques se posent. En effet, l'infrastructure de départ, le réseau de première génération entrepris avant de déployer « la fibre à la maison », DORSAL, est commune à l'ex-Limousin et, en l'occurrence, la Creuse n'a pas de tête de réseau et dépend des autres territoires. S'ils sortent de DORSAL, il faudrait en construire une à leur charge.

La situation est particulièrement complexe car elle revêt des aspects juridiques et des aspects financiers ; au surplus, la Région ne se montre pas ouverte à toutes les options. Je rappelle qu'en raison des financements et des statuts, la Région est décisionnaire : elle dispose non pas d'une minorité de blocage, mais peut former une majorité avec un autre Département et, ainsi, bloquer une sortie. À ce stade, la Région observe en attendant les conclusions de l'étude.

Pour notre part, nous ne souhaitons pas payer les pots cassés. Pour l'instant, restons en position d'observation. Nous sommes spectateurs de cette étude, commentateurs aussi, mais pas demandeurs. Certes, des mots un peu rudes ont été prononcés et l'on nous donne des leçons parce que, depuis deux ans, ces deux Départements essaient de bloquer la séance budgétaire en votant contre leurs budgets annexes respectifs. Ils voudraient que nous fassions de même, mais cela aurait un impact négatif pour DORSAL, et la Chambre régionale des comptes ne manquerait pas de s'en mêler, ce qui serait préjudiciable. Ils considèrent que nous faisons de l'ingérence en votant leur budget annexe quand eux votent contre, mais les statuts le prévoient ainsi. Chacun ne vote pas pour son seul budget annexe.

Si les statuts changeaient, la situation serait différente, mais ce n'est pas le cas. Avec la Région, nous essayons plutôt de nous inscrire dans la continuité et de faire en sorte que le syndicat ait les moyens de travailler. Telle est notre position. Les EPCI creusois ont été pleinement solidaires de notre posture et de celle de la Région.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci de ces explications. Seule Hélène FAIVRE est capable de nous expliquer de façon synthétique et claire une situation des plus complexes et des plus surprenantes aussi, car nous ne savons pas vers quoi elle évoluera. Je ne suis absolument pas sûre que ce syndicat soit dissous.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Ce sera long.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Aménagement et environnement, pour le syndicat mixte de la Fôt : 26 400 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Une étude est en cours sur le site du syndicat mixte de la Fôt dans sa globalité. De véritables problématiques se posent, connues depuis plusieurs années, relatives à l'eutrophisation des eaux due à des poissons fouisseurs de la famille des carpes. Cet étang de la Cazine est pourtant réputé pour l'intérêt qu'il présente pour les carpistes. Mais l'un ne va pas avec l'autre.

L'étude est en cours. De mémoire, elle est accompagnée par l'ANCT. Nous attendrons d'en connaître les différents scénarios et surtout le projet finalement retenu de développement de ce site remarquable par son importance et son intérêt.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour le syndicat mixte du Lac de VASSIVIÈRE, nous faisons aussi face à nos responsabilités, bon gré, mal gré. Malgré la sortie de certains, nous maintenons le cap, et inscrivons 265 001 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Certaines collectivités ont des vellétés de sortie du syndicat mixte. C'est tout à fait respectable, mais les choses ne sont pas si simples. Vous connaissez les règles pour sortir d'un syndicat mixte. Il n'y a pas eu d'accord sur une modification des statuts et des participations afférentes. Nous continuons donc à verser la somme de 265 000 €.

Nous essayons de suivre le projet de développement du lac. La problématique essentielle était celle de la qualité des eaux. Nous ne sommes pas encore en phase d'eutrophisation. Le lac est suffisamment grand pour absorber les conséquences du dérèglement climatique. En revanche, depuis des années, de lourdes problématiques portent sur les conditions d'assainissement des eaux usées.

Le programme a été mené par le syndicat, par transfert de la compétence assainissement des communes aux intercommunalités, puis au syndicat mais le processus toutefois n'a pas été appliqué partout de manière uniforme. Aussi la Haute-Vienne et la Creuse prennent-elles part aux travaux uniquement dans le cadre de la réglementation en vigueur relative à l'eau et à l'assainissement, et non au titre de la contribution prévue par ce syndicat dans son organisation actuelle.

Nous finançons la gestion, le fonctionnement et la promotion du site. D'autres financements sont corrélés, vous l'aurez compris. Cela nous coûte un peu plus que ce montant. Les derniers travaux étaient d'envergure, puisque la première tranche représentait 8 millions d'euros. Il s'agissait de travaux lourds, mais il faut reconnaître que le projet a beaucoup avancé ces dernières années.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – J'en ai terminé, madame la Présidente, avec les propositions pour les structures satellites.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

M^{me} GOEFFRE. – Avant de procéder au vote, je vous informe que M. Jérémy SAUTY s'est absenté et a donné pouvoir à M^{me} Valérie SIMONET.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je précise que nous voterons ces montants séparément parce qu'un certain nombre d'élus sont représentants de notre collectivité au sein de ces différents syndicats satellites.

Je vous propose d'inscrire une participation :

- de 8 215 249,38 € pour le SDIS. (Adopté à l'unanimité des votants – M. LABAR, président du SDIS, ne prend pas part au vote.)
- de 1 751 765 € pour le syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Laurent DAULNY, M^{me} Hélène PILAT, M^{me} Marie-Christine BUNLON, M. Bertrand LABAR, M. Thierry BOURGUIGNON, M^{me} Marie-France GALBRUN et M^{me} Lucette CHÉNIER, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 795 000 € pour la Cité internationale de la Tapisserie (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Catherine DEFEMME, M^{me} Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, M^{me} Renée NICOUX, M. Jean-Luc LÉGER, M. Jean-Jacques LOZACH et M^{me} Valérie SIMONET, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 120 000 € en fonctionnement pour le syndicat mixte de sauvegarde et de valorisation de la forteresse de CROZANT. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Hélène FAIVRE, M^{me} Marie-France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 330 000 € pour le GIP Maison départementale des personnes handicapées, MDPH. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Mary-Line GEOFFRE, M^{me} Marie-France GALBRUN, M^{me} Lucette CHÉNIER, M^{me} Marinette JOUANNETAUD, M. Thierry GAILLARD, M^{me} Laurence CHEVREUX, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE et M^{me} Valérie SIMONET, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 150 000 € en investissement pour Domo Creuse Assistance pour le premier semestre et clôturer la DSP avec cette structure. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Patrice FILLOUX, membre salarié de la fondation Partage et Vie, ne prend pas part au vote.)

- de 134 810 € pour le GIP Traces de pas. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Valérie SIMONET, membre du GIP, ne prend pas part au vote.)
- de 153 000 € pour le syndicat mixte DORSAL, en fonctionnement. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Laurent DAULNY, M^{me} Hélène FAIVRE et Mme Valérie SIMONET, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 26 400 € en fonctionnement pour le syndicat mixte de la Fôt. (Adopté à l'unanimité des votants – M. Bertrand LABAR, M. Laurent DAULNY, M^{me} Marie-France GALBRUN et M^{me} Hélène FAIVRE, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)
- de 265 0001,93 € pour le syndicat mixte du Lac de VASSIVIÈRE. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Catherine DEFEMME, M. Jean-Luc LÉGER et M^{me} Valérie SIMONET, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous m'autorisez, par là-même, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

SATELLITES DÉPARTEMENTAUX - PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'approuver les montants des participations aux structures satellites détaillés ci-après au titre de l'exercice 2026 :

Sécurité, incendie et secours

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : 8 215 249,38 € répartis comme suit conformément à la Convention pluriannuelle de partenariat 2026-2028 :

En fonctionnement :

- **3 865 249,38 €** au titre du reversement intégral de la fraction de Taxe Sur les Conventions d'Assurances (TSCA) fléchée pour le financement des SDIS, perçue en 2025 par le Conseil départemental (chapitre 65, article 6553, fonction 12).
- **4 200 000 €** au titre de la part forfaitaire qu'il vous est proposé de maintenir au niveau de 2025 pour couvrir les besoins du SDIS (payée sur les fonds propres du Département) (chapitre 65, article 6553, fonction 12) ;

soit **8 065 249,38 €**

En investissement : **150 000 €** (chapitre 204, article 204181, fonction 12) afin de soutenir les projets d'investissement du SDIS.

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR, Elu Président du Conseil d'Administration du SDIS 23

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Culture, Patrimoine

Syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique :

En fonctionnement :

- **1 726 250 €** au titre du fonctionnement général
- **25 515 €** au titre du fonctionnement des classes à horaires aménagés - CHAM

soit **1 751 765 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 311).

Ne prennent pas part au vote :

M. Laurent DAULNY, Mme Catherine DEFEMME, Mme Hélène PILAT, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Bertrand LABAR, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Lucette CHENIER, Elus Membres du Syndicat mixte du Conservatoire départemental de musique

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé :

- En investissement : **205 000 €** (chapitre 204, article 2041781, fonction 314) (acompte de **57 500 € déjà versé**) ;
- En fonctionnement : **590 000 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 314) (acompte de **295 000 € déjà versé**).

Soit **795 000€**

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Lucette CHEVREUX, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Elus Membres du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant :

- En fonctionnement : **120 000 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 312)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie-France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, Elus Membres du Syndicat mixte pour la sauvegarde et la valorisation de la forteresse de Crozant

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Action Sociale

GIP MDPH

En fonctionnement : **330 000 €** (chapitre 65, article 6568, fonction 425)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Hélène PILAT, M. Thierry GAILLARD, Mme Marinette JOUANNETAUD, Mme Lucette CHENIER, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Elus Membres du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées

Adopté : 20 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Domo Creuse Assistance (DSP Domotique)

En investissement : **150 000 €** au titre de l'avenant n°2 de la délégation de service public (chapitre 204, article 20422, fonction 431) pour le 1^{er} semestre 2026.

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLoux (ayant donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN), Elu Salarié de la Fondation Partage et Vie

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

GIP Traces de Pas

En fonctionnement : **134 810 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 420).

Ne prend pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Elue Membre du GIP Trace de Pas

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Réseaux et infrastructures

Syndicat mixte DORSAL

En fonctionnement : **153 000 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 57)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Hélène FAIVRE, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), Elus Membres du Syndicat mixte DORSAL

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Aménagement et Environnement

Syndicat Mixte de la Fôt

En fonctionnement : **26 400 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 70)

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie-France GALBRUN, M. Laurent DAULNY, M. Bertrand LABAR, Elus Membres du Syndicat mixte de la Fôt

Adopté : 26 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Tourisme

Syndicat mixte du Lac de Vassivière

En fonctionnement : **265 001,93 €** (chapitre 65, article 6561, fonction 633) ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), Elus Membres du Syndicat mixte du Lac de Vassivière

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES DOTATIONS CANTONALES ANNÉE 2026

RAPPORT N° CD2026-04/1/15 DOSSIER N° 7364

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – L'enveloppe globale est reconduite à l'identique depuis 2021. Tous les ans, une dotation est attribuée aux deux Conseillers départementaux afin de répondre aux demandes du monde associatif, sportif et culturel, implanté dans leurs cantons respectifs.

L'enveloppe globale est prévue à hauteur de 204 160 €. La répartition, canton par canton, sur les quinze cantons de la Creuse, figure dans le rapport.

Avez-vous des questions ou des remarques ?...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous vous proposons d'entériner la répartition de la dotation telle que présentée, et notre Commission permanente se positionnera sur l'affectation de cette enveloppe budgétaire. En général, nous sommes tous d'accord.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter cette enveloppe. (Adoptée à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} GEOFFRE.

M^{me} GEOFFRE. – Madame la Présidente, excusez-moi, j'ai raté le coche mais je voulais dire que nous rencontrons des difficultés pour que les déclarations nous reviennent. Y a-t-il des difficultés au niveau de la plateforme ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Tout le monde rencontre les mêmes difficultés, madame GEOFFRE, pour s'inscrire sur le site pour les subventions des associations. Nous ferons un point après le week-end de Pâques, sachant qu'il a déjà été fait pour ce qui est de la Majorité. Nous avons envoyé un rappel le 9 mars pour bien souligner que la date butoir était le 15 avril. À ce jour, nous avons eu quelques retours. Peut-être serons-nous obligés de décaler un peu, parce que c'est compliqué. Alors, surtout, alertez-les et dites-leur qu'il faut s'inscrire rapidement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je corrige ce que dit M. FOULON : il n'y a rien de compliqué à déposer sa demande sur la plateforme. Ce qui est compliqué, c'est qu'au cours de ces dernières années, personne ne formulait de demande et que le subventionnement était devenu quasi automatique. Il me semble que déposer une demande est la moindre des choses pour des associations. La demande est facilitée par la plateforme ; nul besoin de courrier, de timbre, etc. Il faut seulement rappeler à nos chères associations, que nous connaissons bien, que c'est ainsi que cela fonctionne, conformément à un règlement.

M^{me} GEOFFRE. – Au format papier, nous les recevions, mais depuis que la demande est dématérialisée, cela devient problématique.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas problématique, c'est simplement que les associations ne le font pas. Et le monde change.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**ATTRIBUTION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES DOTATIONS CANTONALES - ANNEE
2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'entériner la répartition de la dotation cantonale 2026 comme suit :

Cantons	Dotation 2026
AHUN	13 860 €
AUBUSSON	18 040 €
AUZANCES	18 260 €
BONNAT	11 990 €
BOURGANEUF	11 330 €
BOUSSAC	11 770 €
DUN-LE-PALESTEL	12 100 €
EVAUX-LES-BAINS	15 620 €
FELLETIN	14 630 €
GOUZON	19 580 €
GRAND-BOURG	13 530 €
GUERET 1	9 900 €
GUERET 2	9 900 €
SAINT-VAURY	11 550 €
LA SOUTERRAINE	12 100 €
Total	204 160 €

- de donner délégation à la Commission Permanente pour valider l'affectation de l'enveloppe budgétaire dédiée à chaque canton.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE
DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT
ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION
DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)
ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE)
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/16
DOSSIER N° 7347**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en venons au rapport relatif au taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, avec les problèmes que l'on connaît depuis deux ans liés à la collecte de cette taxe.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, à mon avis, il conviendrait d'interpeller l'État, car le problème est récurrent. J'ai sous les yeux une note qui établit un effondrement de nos recettes issues de la fameuse taxe d'aménagement, qui est passée de 1 116 460 € en 2022 à 404 422 € en 2025, sans véritable explication. Je proposerai de monter au créneau, car l'État se moque de nous, surtout au vu des arguments avancés.

Auparavant, il nous faut tout de même voter cette taxe d'aménagement qui, je le rappelle, a été instituée le 1^{er} mars 2012 au taux de 2,5 % pour la part départementale. Depuis 2017, les Départements fixent les taux de répartition de ces fonds destinés à deux structures : la politique de protection des espaces naturels sensibles, ENS, et le CAUE.

Je vous ai livré des informations concernant les recettes encaissées. Nous avons reçu une explication en trois lignes, qui vaut ce qu'elle vaut et dont je vous donne lecture : « La baisse des recettes constatées depuis 2024 s'explique par la réforme des modalités de collecte des taxes d'urbanisme qui a engendré un retard dans le traitement des dossiers, et par une diminution des constructions. » Pourquoi pas, mais cela ne répond pas à la problématique. Je suis très amer d'entendre dire qu'en 2025, le ralentissement de la collecte est lié à plusieurs facteurs : à des erreurs déclaratives de la part des usagers, qui ont nécessité des contrôles et des actions de sensibilisation et d'information, et à une baisse de la dynamique du marché des constructions immobilières.

Je peux entendre la seconde, mais je ne comprends pas la première, d'autant qu'elle n'est pas de notre fait. L'État a décidé que la DDT n'aurait plus la charge de recouvrer cette taxe et que cette mission serait dorénavant confiée à la DGFIP. Depuis, c'est le bazar, si je puis dire, et nous constatons globalement une baisse de 600 000 €. Dans le contexte budgétaire actuel, franchement, cela m'agace quelque peu. Donc, la baisse n'est pas négligeable.

La répartition aujourd'hui est de 58 % pour l'ENS et 42 % pour le CAUE. Pour 2026, nous vous proposons de reconduire la somme allouée pour le CAUE à hauteur de 170 000 €, mais un travail sera effectué par les services afin d'obtenir des explications, mais surtout pour connaître la réalité des choses, car nous ne disposons d'aucun chiffre. Certains Départements ont attaqué l'État en exigeant des explications. Je ne pense pas que nous en arriverons à cette extrémité, madame la Présidente, mais nous ne pouvons pas rester sans explications car, pour le Département, la conséquence est tout de même un moins-perçu de 600 000 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous laisse imaginer le produit de la collecte à l'échelle des 103 départements en France. Certains suspectent l'État de se constituer un fonds de roulement, une petite cagnotte. Pendant que vous prenez du retard pour transférer des recettes à des collectivités, celles-ci sont en grande partie déjà dans les caisses de l'État. Nous ressentons beaucoup d'amertume. Depuis deux ans, avec la Fédération nationale des CAUE, nous insistons sur ces retards dont les conséquences sont fortes pour des CAUE qui ont dû supprimer des postes, voire fermer pour deux ou trois d'entre eux en France.

Au-delà, ce sont toutes les politiques d'aménagement et de protection des espaces naturels sensibles qui se jouent, à un moment où cette question devient prépondérante au regard du dérèglement climatique et des autres demandes qui y sont corrélées. Il est regrettable que l'on nous prive de 50 % de ces recettes à l'échelle départementale, mais aussi à l'échelle nationale.

Chers collègues, vous n'avez pas de demande d'information ni de remarque à formuler sur ce sujet ?...

Très bien. Il s'agit donc de choisir le taux de répartition entre nos politiques ENS et le fléchage des moyens pour le CAUE de la Creuse. Il vous est proposé de maintenir à hauteur de 170 000 € le montant alloué au CAUE, à l'identique depuis trois ans. C'est un effort pour nous, mais le CAUE est l'organisme qui accompagne des propriétaires privés, mais surtout les collectivités locales. Je pense au travail réalisé autour de la transformation des cours d'école, par exemple. Le CAUE est à l'initiative de projets et apporte un soutien fort aux projets des maires, d'autant qu'il permet également l'apport de financements – nous avons évoqué le Fonds vert et la DSIL. Enfin, le CAUE, c'est aussi tout le conseil apporté aux collectivités dans leurs projets d'aménagement et de rénovation des espaces publics, etc.

Nous proposons donc de maintenir un montant de 170 000 € au CAUE, même si la recette est diminuée de 50 %. Avez-vous un avis sur la question ? Cela vous paraît-il utile ou non ?... J'ai l'impression de piloter une dictature où personne n'a d'avis !

Je vous propose donc une répartition du produit de la taxe d'aménagement de 42 % pour le CAUE et 58 % pour les politiques de protection des ENS. (Adopté à l'unanimité des votants – M^{me} Renée NICOUX, M^{me} Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX et M^{me} Valérie SIMONET, membres du syndicat, ne prennent pas part au vote.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**TAUX DE RÉPARTITION DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE
D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS
SENSIBLES (ENS) ET LES CONSEILS D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE
L'ENVIRONNEMENT (CAUE) - ANNÉE 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des
Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la
Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/16 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de fixer les taux de répartition de la taxe d'aménagement basés sur les encaissements de l'exercice N-1,
comme suit :

- 42 % pour les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Ainsi, pour 2026, la dotation affectée au fonctionnement du CAUE sera de **170 000 €**.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX, Elus
Membres des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- 58 % pour la politique de protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) ;

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**COLLÈGES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
PROGRAMMATION DES TRAVAUX
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/17
DOSSIER N° 7429**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport sur les collèges et les bâtiments de la collectivité intéresse généralement tout le monde !

Monsieur FOULON, je vous invite à nous le présenter.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous remercie pour la patate chaude, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Excusez-moi, monsieur FOULON, mais beaucoup aimeraient avoir ce genre de petite patate chaude de 5 millions d'euros entre les mains !

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je pensais que M^{me} BUNLON présenterait ce rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle ne s'occupe pas des finances.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Donc, la programmation annuelle des travaux à réaliser dans les collèges et les bâtiments départementaux en 2026, d'un montant de 5 185 000 € TTC, répond aux objectifs suivants : assurer la sécurité des usagers et agents ; poursuivre la mise en accessibilité des établissements ; entretenir et valoriser le patrimoine bâti départemental ; engager les opérations nécessaires à la continuité de service et au fonctionnement des structures.

Les opérations inscrites pour 2026 couvrent l'ensemble des collèges du territoire ainsi que plusieurs bâtiments départementaux. La très grande majorité des interventions est classée de niveau de priorité 1. Ces opérations résultent de diagnostics techniques, d'obligations réglementaires et des besoins exprimés par les élus et les établissements.

Le détail, reprenant les montants annuels, les coûts totaux et les taux de subvention, figure dans le rapport. Je suis à votre disposition pour répondre à vos interrogations.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. MARSALÉIX.

M. MARSALÉIX. – Lors de chaque conseil d'administration dans les deux collèges de notre canton, à CHÂTELUS et BONNAT, nous sont réclamés des préaux.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je cède la parole à M^{me} BUNLON, pour vous répondre.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Nous y avons investi déjà 5 millions d'euros, ce qui est énorme. Si nous avons les moyens, nous ferions le double. Ce ne serait pas un souci, nous en sommes tous d'accord, je pense.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le Conseil départemental de la Creuse – et, avant lui, le Conseil général – est confronté à une fragilité structurelle des moyens. Si des retards ont été pris en investissement, en particulier sur les bâtiments qui accueillent nos agents et le public et sur les collèges, c'est qu'il ne faut pas rêver : avec un excédent d'autofinancement net de 9 millions d'euros par an sur le fonctionnement, nous ne ferons pas 50 millions d'euros d'investissement tous les ans. Nous le pourrions, me direz-vous, si des banques nous prêtaient 40 millions d'euros mais il faut savoir que 10 millions d'euros empruntés, ce sont 500 000 € d'intérêts à rembourser par an. Pour 40 millions d'euros, faites le calcul : ce sont 2 millions d'euros supplémentaires à rembourser annuellement !

Je le répète : il n'y a pas de secret ni de miracle ! Nous sommes tous élus depuis longtemps et maîtrisons tous l'exercice budgétaire depuis des années. Donc, je suis désolée, je suis preneuse de toute piste de réflexion pour accroître notre capacité d'autofinancement et nos recettes, ce qui est difficile dans la mesure où nous ne disposons plus de levier fiscal et que rien ne nous permet de diminuer nos dépenses. Ce n'est qu'ainsi que nous dégageons l'autofinancement pour faire les investissements nécessaires que tous attendent sur les routes, les collèges et autres !

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour le collège de SAINT-VAURY, comme pour celui de BOURGANEUF, je vois inscrite une étude de faisabilité de 20 000 € d'un côté, de 30 000 € de l'autre. Elles portent bien sur l'installation d'un ascenseur ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison de l'évoquer car il s'agit effectivement de la question des obligations faites aux collectivités en termes d'accessibilité... le décret tertiaire, etc. Nous n'avons pas encore finalisé dans tous les collèges. Cela avance progressivement.

Au collège de SAINT-VAURY, deux aspects entrent en jeu. Tout d'abord, nous sommes obligés de faire appel à une AMO parce qu'au sein du Conseil départemental, nous n'avons les compétences – nous ne les avons jamais eues d'ailleurs – pour étudier la faisabilité de certains programmes de travaux. L'accessibilité est un domaine très précis et pointu. Donc, tant qu'à engager un montant aussi élevé de travaux, mieux vaut qu'ils se fassent dans le respect des réglementations en vigueur.

À SAINT-VAURY, nous avons également un vrai sujet de discussion avec la commune concernant le réfectoire, les espaces de préparation des repas et de restauration. Je n'ai plus les chiffres précis en tête, mais les élèves de maternelle et primaire sont plus nombreux que les collégiens. Il faudra donc discuter avec la commune d'un plan de financement adapté. Il n'y a pas de raison que le Département paie à lui seul ces investissements qui sont considérables et la commune a également intérêt à ce que les travaux se fassent de manière partagée. Si elle devait reconstruire un espace de restauration, réfectoire et cantine, ce serait certainement plus onéreux – nous évoquions les cités scolaires d'AUBUSSON ou de LA SOUTERRAINE – autant faire ensemble et trouver le plan de financement adéquat. Cet accompagnement nous permet aussi de réfléchir à ces aspects.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Au collège Martin NADAUD, la même question nous est souvent posée, je la repose donc à nouveau. Elle porte sur la mutualisation des agents. Lorsque la mutualisation se fait avec le collège Jules MAROUZEAU par exemple, en cas d'urgence, la situation est relativement simple à gérer. À ma connaissance, le cas ne s'est pas encore posé avec le collège de BOURGANEUF, mais la crainte est la mutualisation des agents sur des distances plus longues pose problème au quotidien et qu'en cas d'urgence, si les agents qui ne sont plus sur place sont sur un site éloigné, cela nuise au bon fonctionnement de l'établissement. Ils nous ont cité plusieurs exemples.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous sortons du sujet qui est le Plan pluriannuel d'investissement des collèges et des bâtiments. Nous aurions pu évoquer cette question au moment de l'examen du budget, lorsque nous avons abordé le chapitre 012 relatif aux RH.

Nous entendons, ce qui est bien normal, les questionnements et les interrogations. Les agents des collèges sont au nombre de sept et doivent travailler, me semble-t-il, quarante heures par semaine puisqu'il y a une annualisation. Votre interrogation rejoint toutes les réflexions qui ont été menées sur les équipes mutualisées déjà en place. Dans certains collèges, en effet, le dispositif méritera d'être évalué une fois mis en œuvre. Pour l'instant, ce n'est pas encore le cas. Si des dysfonctionnements sont constatés, nous verrons comment les corriger ou y remédier.

En tout cas, le processus est prévu pour permettre de répondre aux urgences, me semble-t-il, monsieur ZOLLINO ?... Il y a forcément des urgences dans un collège. Il convient de préciser ces urgences avec les équipes de direction. Lorsque je parle d'urgence, cela signifie qu'il faut intervenir dans les cinq minutes. Cela peut être une alerte incendie et, dans ce cas, mieux vaut appeler les pompiers. Cela peut être une coupure du robinet de gaz ou des urgences de ce type. Tout le travail réalisé actuellement avec l'Éducation nationale vise à savoir quelles sont les vraies urgences et à prévoir les délais d'intervention selon les problématiques.

Je me promène aussi dans les collèges. Peut-être mon œil est-il plus attentif que d'autres, mais lorsque je constate que des travaux n'ont jamais été réalisés alors que des agents étaient sur place, je m'interroge. Les raisons peuvent être variées, mais j'ai une image très précise au collège MAROUZEAU – j'en ai plusieurs – où je me suis demandé pourquoi le petit bout de peinture n'avait pas été repris lorsque les lavabos avaient été changé. Lorsque j'y vais une fois, deux fois, trois fois, cinq fois, et que rien n'a été fait, je me dis que peut-être la commande n'a pas été exprimée correctement. Je ne sais pas, mais je ne trouve pas normal en termes d'accueil de nos collégiens et d'accompagnement des équipes pédagogiques de laisser ainsi de petits travaux tels que celui-là, qui ne sont pas vraiment complexes, en souffrance. Il y a vraiment un problème. Le collège MAROUZEAU n'est pas le seul en cause. On change des fenêtres, un petit coup de peinture, une petite baguette sont des travaux simples à mettre en œuvre, me semble-t-il. Je ne suis pas une professionnelle de l'art, mais mon œil traîne parfois ici et là.

La parole est à M^{me} PILAT.

M^{me} PILAT. – Excusez-moi, je reviens à la question des préaux. À BONNAT, comme ailleurs certainement, lorsque les enfants sont à l'intérieur quand il pleut, la sécurité n'est pas totalement assurée dans la mesure où les enfants s'énervent beaucoup plus qu'auparavant. Donc, la remontée est que c'est tout de même assez urgent. J'entends bien les chiffres que vous nous donnez, mais les parents ne manqueront pas de nous dire que les chiffres, ce ne sont pas les enfants.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Si je peux me permettre, BONNAT et CHÂTELUS sont tout de même les deux collèges qui ont eu le plus de travaux à ce jour, aussi bien pour tout ce qui touche la SEGPA à CHÂTELUS, avec l'aménagement des anciens locaux qui ont été entièrement adaptés, y compris les toilettes, les vestiaires et tout le reste, que pour les travaux considérables conduits à BONNAT ces dernières années.

Je comprends que les parents se plaignent, mais nous nous en revenons toujours aux mêmes questions...

M^{me} PILAT. – Le hall n'est pas adapté...

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je n'ai pas le document entre les mains, mais peut-être Franck FOULON s'en souvient-il, nous avons établi un état budgétaire de PPI sur les années à venir. La somme globale n'est même pas entendable...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – De 17 millions d'euros...

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Ce montant de 17 millions d'euros est la finalisation, mais il me semble que, pour les années à venir, le PPI était de l'ordre de 50 millions d'euros. Ce sont des sommes considérables.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – À 36 millions d'euros plutôt.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, madame PILAT, mais c'est le monde d'aujourd'hui : tout ce qui vient d'être fait, même si cela a coûté plusieurs dizaines de millions d'euros, est déjà oublié, et n'intéresse personne d'ailleurs une fois fait. Nous n'avons qu'à nous débrouiller, nous les élus, pour trouver les moyens. En revanche, chaque fois que l'on bouge la moindre ligne budgétaire ou que l'on renonce à une action, c'est le déchaînement sur les réseaux de Pierre, Paul et Jacques qui s'expriment pour dire qu'il ne faudrait pas le faire.

J'assistais hier à l'Assemblée générale des Jeunes agriculteurs de la Creuse. L'un des intervenants expliquait que l'État devrait faire ceci et, demain, cela. J'ai cité en exemple le fait que, nous aussi, nous sommes obligés de limiter nos dépenses et de renoncer à un certain nombre d'actions. Le citoyen nous demande de limiter nos dépenses, mais à peine envisageons-nous de mettre en place les premières mesures – qui s'imposent à nous car nous ne sommes pas l'État – que tout le monde s'affole. Il va bien falloir que le citoyen comprenne aussi que s'il accepte payer plus de TVA, plus de charges et plus d'impôts locaux, il n'y aura plus de sujet de discussion, nous pourrons investir. Ce sera Byzance pour les collectivités et leurs élus. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Donc, j'entends les différentes demandes des conseils d'administration, que vous faites tous remonter. Vous êtes dans votre rôle, mais que chacun d'entre vous n'oublie pas aussi de rappeler ce qui a déjà été fait, car, pour d'autres collègues, les travaux ont pris beaucoup de retard. C'est le cas pour BOURGANEUF, on le sait mais, à CHAMBON-SUR-VOUEIZE, par exemple, les élus et le principal nous ont aussi fait part d'un vrai sujet en ce moment. Les autres collègues ont bénéficié d'investissements. Même si c'est de façon différente selon les collègues, nous avons investi beaucoup de moyens à FELLETIN, DUN, AUZANCES, et CROCQ que nous avons dû refaire sous peine de fermeture, ce que personne ne souhaitait. Ce sont des choix !

Ce matin, nous vous avons présenté des propositions budgétaires, nous reprenons maintenant avec vous de façon plus fine les propositions d'inscription en dépenses d'investissement. Personne ne m'a donné de clé pour, au lieu de consacrer 5 millions d'euros aux travaux sur nos bâtiments, en mettre dix. Je ne vous le reproche pas, ce n'est absolument pas le sens de mon propos, c'est le constat qui s'impose et que, je le sais, vous partagez tous.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Concernant la cité scolaire de LA SOUTERRAINE, le financement du Département arrive-t-il enfin à son terme ? Cela permettrait de dégager de nouvelles possibilités pour d'autres.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous fléchons 1,4 million d'euros cette année.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Et il restera encore l'année prochaine.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

Ce n'est pas pour médire du maire de LA SOUTERRAINE, que j'apprécie et avec lequel je m'entends bien, mais pour parler de nos concitoyens, il est amusant de constater qu'ils le remercient pour les travaux réalisés dans le collège alors que la commune de LA SOUTERRAINE n'a pas financé ces travaux. C'est normal, elle a déjà beaucoup de travaux à mener au titre de ses propres compétences et dans ses écoles. Je note seulement qu'aujourd'hui, nos concitoyens ne savent plus qui fait quoi. C'est un vrai sujet pour les années à venir, et je ne parle pas des intercommunalités.

M^{me} GALBRUN. – Si je peux me permettre, lorsque je siége au conseil d'administration du collège, je ne manque pas de rappeler la participation du Département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mais vous savez ce qui est le plus lu et entendu aujourd'hui... Malheureusement, c'est une réalité.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter la programmation qui vous est présentée, correspondant au montant de 5 185 000 €, qui concerne les différents bâtiments départementaux, car les collèges ne sont pas les seuls, nous avons aussi d'autres besoins. Tous les travaux nécessaires ne sont pas cités, ils seront pris en compte le plus tôt possible au cours des prochaines années, pour le bien-être de nos agents et les usagers qu'ils accueillent.

M^{me} GEOFFRE, Secrétaire de séance. – Avant de procéder au vote, je vous informe qu'ayant quitté la séance, M^{me} Laurence CHEVREUX a donné pouvoir à M. Valéry MARTIN.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je mets aux voix ces propositions. (Adoptées à l'unanimité.)

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COLLÈGES ET BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX - PROGRAMMATION DES TRAVAUX - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU le rapport CD2026-04/1/17 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

de valider la programmation 2026 des travaux dans les collèges et bâtiments départementaux, telle que présentée ci-dessous, pour un montant total de **5 185 000 € TTC** (hors reports).

Bâtiment	Type	Intitulé des travaux	Priorité	Réalisé opération Avant 2026	Montant 2026	Coût total opération TTC	Taux de subvention
Collège d'Auzances	COLLEGE	Accessibilité	1	1 107 238,00 €	120 000,00 €	1 227 238,00 €	80,00 %
Collège Jules Marouzeau	COLLEGE	Accessibilité - internat travaux	1	14 428,80 €	50 000,00 €	2 900 000,00 €	80,00 %
	COLLEGE	Pilotage chauffage	1		150 000,00 €	175 000,00 €	
Collège de St Vaury	COLLEGE	Préau	1	- €	70 000,00 €	70 000,00 €	44,643%
	COLLEGE	AMO accessibilité (étude de faisabilité)	2	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	
Collège Martin Nadaud	COLLEGE	Verrière	1	3 258,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	80,00 %
Collèges Bourgneuf, Chénérailles, Chambon, Nadaud	COLLEGE	PPMS	1	- €	130 000,00 €	130 000,00 €	80,00 %
Collège de Bénévent	COLLEGE	Accessibilité extérieure	1	- €	254 000,00 €	254 000,00 €	80,00 %
Collège de Bourgneuf	COLLEGE	Salles de sciences	1	- €	48 000,00 €	90 000,00 €	
	COLLEGE	AMO accessibilité (étude de faisabilité)		- €	30 000,00 €	30 000,00 €	
Collège de Felletin	COLLEGE	Toiture	1	351 494,00 €	80 000,00 €	625 000,00 €	80,00 %
		Logement gestionnaire et travaux murs			15 000,00 €	17 000,00 €	
Collège de Châtelus	COLLEGE	Accessibilité extérieure	1	2 031 185,00 €	90 000,00 €	2 121 185,00 €	80,00 %
Collège de Crocq	COLLEGE	Accessibilité extérieure	1	2 031 185,00 €	90 000,00 €	2 121 185,00 €	80,00 %
Cité mixte de la Souterraine	COLLEGE	Réhabilitation	1	3 135 193,00 €	1 400 000,00 €	5 000 000,00 €	
Collège d'Ahun	COLLEGE	Préau	1	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Collège de Chambon sur Voueize	COLLEGE	Démolition Préfabriqué	2		70 000,00 €	70 000,00 €	
		Total COLLEGE		6 642 796,80 €	2 677 000,00 €	12 879 423,00 €	
Gymnase La Pigue	BATIMENT	Accessibilité	1	78 126,24 €	1 454 800,00 €	1 920 273,00 €	80,00 %
Regroupement Pôle social Guéret	BATIMENT			18 528,00 €	50 000,00 €	68 528,00 €	
Gendarmerie de la Courtine	BATIMENT	Couverture	1		120 000,00 €	120 000,00 €	
CE La Courtine	BATIMENT	Couverture + PV+Renforcement structure	1	888,00 €	160 000,00 €	200 000,00 €	
Centres d'exploitation de Grand Bourg et Felletin	BATIMENT	Travaux d'amélioration	1	12 000,00 €	413 000,00 €	450 000,00 €	
Etang des landes	BATIMENT	Réhabilitation longère		328 717,39 €	100 000,00 €	1 400 000,00 €	78,76 %
	BATIMENT	Rénovation grand affût			70 000,00 €	70 000,00 €	
Tous bâtiments	BATIMENT	Signalétiques	1	- €	10 200,00 €	10 200,00 €	
Tous bâtiments	BATIMENT	Entretien courant et opérations diverses	1	sur 2025 765 797,04 €	130 000,00 €	130 000,00 €	
		Total BATIMENT		1 204 056,67 €	2 508 000,00 €	4 369 001,00 €	
		TOTAL GENERAL			5 185 000,00 €	17 248 424,00 €	

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS
DÉPENSES DE PERSONNEL
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/18
DOSSIER N° 7386**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Nous avons déjà abordé le sujet lors de la présentation du budget par notre ami Franck FOULON, il appartient désormais à l'Assemblée de se prononcer sur les moyens accordés aux groupes d'élus.

Une enveloppe globale est allouée aux groupes d'élus dûment constitués. Elle permet la rémunération d'un ou plusieurs agents sur proposition des présidents de groupe.

Pour l'année 2026, ces crédits sont de nouveau calculés sur la base de 3 625 € par conseiller départemental membre d'un groupe, et répartis comme suit :

- groupe d'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants = 65 250 €
- groupe de la Gauche = 43 500 €
- soit un crédit global de 108 750 €, charges patronales comprises, à inscrire au chapitre 6586.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de valider ces enveloppes.
(Adopté à la majorité – le groupe de la Gauche s'abstient.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ÉLUS – DÉPENSES DE PERSONNEL - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L3121-24 du CGCT ;
VU le rapport CD2026-04/1/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de fixer pour l'année 2026, les enveloppes affectées aux dépenses de personnel des groupes d'élus ainsi qu'il suit :

- groupe d'Union de la Droite, du Centre et des Indépendants = **65 250 €**
- groupe de la Gauche = **43 500 €**.

Soit un montant global de **108 750 €**.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON , Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLoux (ayant donné pouvoir à Mme Marie-France GALBRUN), Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX
BUDGET 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/19
DOSSIER N° 7387**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – S'agissant de la masse salariale et des frais généraux, l'estimation pour 2026 est effectuée à partir du budget primitif 2025. Quelques éléments ont déjà été communiqués lors de la présentation du budget, mais je vais vous livrer quelques chiffres complémentaires.

La prévision des dépenses s'élève globalement à 56 719 000 €, dont 51,4 millions d'euros de rémunération et charges de personnel, soit une baisse de 500 000 € par rapport au BP 2025, car on raisonne de BP à BP. Cette différence s'explique par la suppression de 29 postes effectuée au cours de l'année 2025. Ces postes étaient vacants depuis déjà un certain nombre de mois, voire d'années, et il n'était pas prévu de recruter ces profils. Je rappelle que nous avons souvent des transformations et des modifications au tableau des effectifs. Cette suppression représente 1,5 million d'euros.

S'ajoutent également : l'impact de l'augmentation de trois points de la contribution au CNRACL qui, pour 2026, représente 570 000 € ; l'instauration du Versement mobilité rural et régional, pour 35 000 € ; la valorisation des fonctions des agents par le biais de l'IFSE complémentaire, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour 146 000 € ; les effets mécaniques du GVT, 231 000 €. Nous retrouvons également dans ces prévisions de dépenses : 233 000 € pour le budget formation ; 776 000 € pour les frais de déplacement, dont 410 000 € alloués aux déplacements des assistants familiaux ; 305 900 € correspondant à la cotisation que nous versons au CNFPT ; 55 000 € pour le Fonds de compensation du supplément familial de traitement ; 1,1 million d'euros pour l'enveloppe des indemnités des élus.

N'oublions pas non plus les dépenses gérées directement par les services de la DRH en matière de prévention santé et sécurité au travail concernant le personnel départemental au titre de l'action sociale, telles que l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant à 6 € depuis le 1^{er} septembre 2026, ou au titre de l'attractivité dans le cadre de la modernisation des pratiques. Je citerai en exemple la dématérialisation des bulletins de paie et des dossiers des agents ou encore les nouvelles modalités de diffusion des annonces de recrutement qui offrent plus de visibilité à nos différents métiers.

Enfin, parmi les principaux postes de dépenses diverses, notons la cotisation pour l'assurance statutaire du personnel, de 420 000 €, ainsi que les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus, à hauteur de 108 750 €.

La collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique en 2026 puisqu'elle atteint un taux d'emploi de 6,41 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Les recettes, quant à elles, sont évaluées à 2 564 100 € et se décomposent de la façon suivante : 1 504 100 € pour le remboursement des mises à disposition auprès des structures ou organismes extérieurs, comme la MDPH, le Conservatoire, etc. ; 737 000 € destinés à l'action sociale - participation aux tickets repas, l'épargne pour les chèques vacances et le remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS ; la participation du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). Sont prévus également 323 000 € de recettes diverses : remboursement assurance statutaire, indemnités journalières de la sécurité sociale pour les contractuels et de remboursement CNRACL pour les agents détachés et participation de l'État aux contrats aidés notamment ou remboursement dans le cadre de la convention de fourniture repas aux élèves du premier degré, avec, parfois, des trop-perçus sur salaire.

Voilà pour l'essentiel de la répartition de la masse salariale, que l'on retrouve au budget.

M^{me} GEOFFRE, Secrétaire de séance. – Ayant quitté la séance, M. Éric BODEAU et a donné pouvoir à M^{me} Mary-Line GEOFFRE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de me donner acte de cette communication. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL - MASSE SALARIALE ET FRAIS GÉNÉRAUX -BUDGET
2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/19 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des informations concernant le budget consacré à la masse salariale et aux frais généraux pour 2026.

Les inscriptions budgétaires correspondantes ont été appréciées dans le cadre du vote global du budget 2026.

Pour rappel :

A - LES DÉPENSES

La prévision de dépenses s'élève globalement à **56 719 900 €**. Ce montant global, outre la masse salariale, prend en considération l'ensemble des dépenses gérées par la DRH (action sociale, médecine préventive, formation, logistique et assistants familiaux).

Cette prévision concerne les dépenses liées :

a – aux rémunérations et charges de personnel (y compris la rémunération des assistants familiaux qui jusqu'en 2022 figurait sur le budget géré par l'aide sociale à l'enfance) :

L'estimation est réalisée à partir du budget primitif 2025 qui s'élève à **51 900 000 €**. Pour 2026, les rémunérations (compte 012) sont évaluées à **51 400 000 €**.

Sont pris en compte :

- la suppression de 29 postes budgétaires en juillet 2025 : - **1 500 000 €**

- l'impact de l'augmentation de trois points de la contribution CNRACL : **35 000 €**
- l'instauration du Versement Mobilité Rural et Régional : **35 000 €**
- l'application de l'IFSE complémentaire pour les agents d'exploitation, des assistants de prévention et des ambassadeurs M365 : **146 000 €**
- les effets mécaniques du Glissement-Vieillesse-Technicité : **231 000 €**.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'augmentation de la technicité et/ou de l'ancienneté. On estime à **190 000 €** l'impact des avancements d'échelons et à **41 000 €** l'impact des avancements de grades.

Les principaux postes de dépenses diverses sont :

- La cotisation pour l'assurance statutaire du personnel : **420 000 €**,
- Les frais de personnel afférents au secrétariat des groupes d'élus : **108 750 €**.

b – à la formation et aux déplacements professionnels :

Le budget formation s'élève à **233 000 €** et les frais de déplacement sont évalués à **776 000 €**, dont **410 000 €** alloués aux déplacements des assistants familiaux.

Il convient de noter un effort sur le budget formation pour permettre d'accompagner au mieux les agents dans la modernisation de la collectivité (dématérialisation notamment).

A noter que pour 2026, la cotisation versée au CNFPT (1 % de la masse salariale) est estimée à **305 900 €**.

c – à l'attractivité des métiers de la collectivité :

La mise en place de méthodes innovantes et participatives mobilise les agents de la collectivité. Un projet de dématérialisation du dossier individuel des agents est en cours et s'est traduit pas une première étape avec la dématérialisation des bulletins de paie depuis le mois de novembre 2025.

Par ailleurs, le travail est mené sur la marque employeur avec notamment la diffusion des annonces de recrutement sur la plateforme Job Public se poursuit afin d'attirer le plus de candidats possible.

d – à l'activité de la sous-direction « qualité de vie au travail »

Le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des agents en difficulté sur leur poste de travail mobilise l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire qui agit en complémentarité avec les autres services de la DRH.

Lorsque le maintien dans l'emploi n'est pas possible, cet accompagnement personnalisé se traduit par des parcours de formation adaptés, des bilans de compétences, des périodes d'immersion, des aménagements de poste,...pour permettre le repositionnement ou le reclassement des agents.

La politique d'action sociale de la collectivité a été renforcée avec l'augmentation de la valeur faciale du titre restaurant qui a été revalorisée de 5 à 6 € depuis le 1er septembre 2025.

La prévention en matière de santé et de sécurité constitue également une partie importante de l'activité de cette sous-direction avec notamment la mise en œuvre de campagnes de communication et d'actions de sensibilisation auprès des agents :

- La politique de prévention des conduites addictives a fait l'objet d'un kit d'outils en direction des encadrants et de plusieurs actions de communication et de sensibilisations en partenariat avec le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Centre Hospitalier de la Valette avec lequel une convention a été conclue ;

- Des ateliers de sensibilisation aux agissements sexistes ont été réalisés auprès de l'ensemble des agents des collègues ;

- Une intervention sur le terrain de l'équipe pluridisciplinaire a été engagée auprès des collèges afin de proposer des actions visant à prévenir l'usure professionnelle des agents ;
- Une communication vidéo a été réalisée dans le cadre d'Octobre Rose ;
- La sensibilisation au risque incendie fait l'objet de formations et d'exercices d'évacuation sur sites réguliers ;
- Une sensibilisation au port des équipements de protection individuelle (EPI) auprès des agents de la Direction des Routes ;
- L'organisation de formations SST (Santé et Sécurité au Travail) grâce à un réseau de formateurs internes qui a été conforté.

e – à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses :

En 2026, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) au titre de l'année 2025 car le taux d'emploi de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) est supérieur à 6 % (6,41 %).

Le Fonds de Compensation du Supplément Familial de Traitement représente une dépense de **55 000 €**.

f – au fonctionnement de l'Assemblée Départementale :

L'enveloppe globale des rémunérations des élus est évaluée à **1 100 000 €**.

B - LES RECETTES

Les recettes sont évaluées à **2 564 100 €**, elles se décomposent de la façon suivante :

- Remboursement des mises à disposition auprès des structures ou organismes extérieurs (salaires et charges) : pour un montant estimé à **1 504 100 €** :

- MDPH : **860 000 €**,

- Syndicat Mixte du Conservatoire Départemental Emile Goué : **225 000 €**,

- Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé : **91 100 €**,

- Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, Groupement de Coopération Sanitaire – Service Inter-établissements creusois (service de médecine préventive) : **238 000 €**,

- Budget annexe du CDEF : **90 000 €**.

- Recettes Comité Action Sociale estimées à **737 000 €** :

- Participation tickets repas : **600 000 €**,

- Épargne chèques vacances : **115 000 €**,

- Remboursement pour l'action sociale des agents du SDIS : **15 000 €** et de l'ADRT : **2 000 €**,

- Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) : **5 000 €**.

- Recettes diverses : **323 000 €**

- Remboursement assurance (accidents maladies professionnelles) : **200 000 €**,
- Indemnités journalières sécurité sociale (pour contractuels) : **60 000 €**,
- Remboursement CNRACL pour les agents détachés et participation de l'Etat à la rémunération des contrats aidés : **45 000 €**,
- Remboursement dans le cadre la convention de fourniture de repas aux élèves du 1er degré : **15 000 €**,
- Trop perçu sur salaires : **3 000 €**.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/20
DOSSIER N° 7388**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le tableau des effectifs de la collectivité recense, par filière, cadre d'emploi et grade, tous les emplois permanents ouverts par le Département. Il précise si ces emplois sont pourvus ou non, et s'ils ont été créés à temps complet ou à temps non complet. Dans un souci de clarté, il mentionne également les emplois non permanents de collaborateur de cabinet ainsi que les contrats de projet.

Ce tableau se matérialise sous deux formes : un état du personnel, dont le contenu est fixé dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable applicable au Département, c'est-à-dire le référentiel M 57 ; et une délibération portant sur le tableau des effectifs des emplois permanents adoptée au moment du budget, qui fait l'objet de mises à jour tout au long de l'année civile en fonction des différentes créations, modifications ou suppressions d'emplois permanents.

Afin de permettre le suivi de ces ajustements au fur et à mesure des recrutements et des modifications administratives liées aux ouvertures de postes à d'autres cadres d'emploi, à la mise en œuvre de promotions et autres, une nouvelle présentation est proposée à compter de cette année. Les différents tableaux des effectifs sont présentés en annexe de ce rapport, pour le Conseil départemental de la Creuse, pour le Laboratoire départemental d'analyses ainsi que pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?... Il est vrai que nous vous l'avions déjà présenté en février, lors du DOB, et que rien n'a évolué depuis.

Il vous est proposé d'adopter les tableaux des effectifs tels que précisés par M. GAILLARD, et de m'autoriser à procéder aux modifications nécessaires à chaque recrutement ou ajustement administratif.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/20 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adopter les tableaux des effectifs joints à la présente délibération ;
- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse à procéder aux modifications nécessaires, au fur et à mesure de la mise en œuvre des recrutements et des ajustements administratifs afférents.

Détail des fondements de la décision :

Le tableau des effectifs recense par filière, cadre d'emplois et grade, les emplois permanents ouverts par le Département. Il précise si ces emplois sont pourvus ou non. Il indique également si ces emplois ont été créés à temps complet ou non complet.

Il mentionne également les emplois non permanents de collaborateur de cabinet et les contrats de projet.

Il est complété par les effectifs affectés au :

- Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux promotions (avancement de grade et promotion interne).

Les différents tableaux des effectifs sont présentés en annexe comme suit :

- Conseil Départemental de la Creuse ;
- Laboratoire Départemental d'Analyses de la Creuse ;
- Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF).

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/21
DOSSIER N° 7383**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – La DSI, Direction des systèmes d'information, qui accompagne la dynamique de la transformation numérique du PCS, a été marquée par la mise en œuvre de nombreux projets de dématérialisation. Cette évolution s'inscrit également dans le cadre de la création de la Maison de l'autonomie, qui applique une coordination renforcée des outils numériques, des acteurs mais également des processus métiers.

Il vous est proposé la création d'un poste de chef de projet informatique dédié au domaine social, qui travaillera en binôme complémentaire et opérationnel avec le chef de projet informatique de la DSI, ainsi qu'avec le responsable fonctionnel du PCS afin : d'assurer l'alignement des solutions numériques avec les besoins des métiers ; de sécuriser les projets en cours et à venir ; et de garantir la conformité et la pérennité du système d'information du social.

Ce poste requérant une formation supérieure en informatique et systèmes d'information ainsi qu'une expérience certaine et confirmée dans la conduite des projets informatiques, il est proposé la création d'un poste de chef de projet informatique, ouvert au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux, donc de catégorie A tous grades.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous propose de voter ces postes au fur et à mesure.

Je mets aux voix la création de ce poste. (Adopté à l'unanimité.)

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Toujours au PCT, mais à la Direction des Routes, les agents d'exploitation et d'entretien de la voirie de la section exploitation du Parc départemental exercent des activités très spécifiques qui les conduisent à réaliser des chantiers de forte technicité, requérant de l'autonomie ainsi que la conduite d'engins de travaux publics particulièrement spécifiques. Toutes ces activités nécessitent des compétences appropriées, assujetties à des remises à niveau régulières ainsi qu'à des habilitations périodiques. En outre, ces métiers sont parfois en tension sur le marché de l'emploi.

Afin de prendre en compte cette technicité particulière, il est proposé l'ouverture de tous ces postes aux cadres d'emploi des adjoints techniques et des agents de maîtrise territoriaux tous grades, afin de permettre une évolution professionnelle aux agents déjà en place ainsi que la reconnaissance de leurs compétences spécialisées. Une fiche de poste d'agent d'exploitation et d'entretien spécialisé de la voirie sera établie en conséquence.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il s'agit donc de supprimer un poste tout en créant un nouveau dans ses formes évolutives au regard des besoins. Toutes les indications et précisions nécessaires figurent dans le rapport.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter cette proposition. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien évidemment, les propositions qui viennent d'être adoptées modifieront le tableau des emplois et des effectifs et les crédits nécessaires sont déjà inscrits au chapitre 012 du budget.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**RETIRE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE - PERSONNEL DÉPARTEMENTAL :
ADAPTATION DES EMPLOIS**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 mars 2026 ;
VU le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L.313-1 et suivants, L.542-1 et suivants ;
VU le rapport CD2026-04/1/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions – qui ont été préalablement soumises pour avis au CST du 4 mars 2026 – portent notamment sur la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Rappel des propositions :

1 – Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique (PPEPP)

Direction des Systèmes d'Information

Le Pôle Cohésion Sociale est engagé dans une dynamique de transformation numérique soutenue, marquée par la mise en œuvre de nombreux projets de dématérialisation. Cette évolution s'inscrit également dans la perspective de la création de la future Maison de l'Autonomie (MDA), qui impliquera une coordination renforcée des outils numériques, des acteurs et des processus métiers. Afin de sécuriser les projets en cours et à venir et d'assurer l'alignement des solutions numériques avec les besoins métiers, il est proposé de créer un poste supplémentaire de chef(fe) de projet informatique dédié au domaine social. Ce poste serait associé au chef de projet informatique existant déjà en place au sein de la DSI, constituant un binôme complémentaire et opérationnel. Il travaillerait également en étroite collaboration avec le Responsable Fonctionnel (RF) du pôle Cohésion Sociale (PCS).

**Création d'un emploi
Support budgétaire créé**

Pôle Pilotage et Evaluation de la Performance Publique
Direction des Systèmes d'Information
Service Etudes et Logiciels

Libellé de l'emploi :
PT01_création - Chef(fe) de projet informatique

PB01_création
à temps plein

Catégorie A

CE : Ingénieurs territoriaux – tous grades
ou à défaut contractuel (rémunération par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement)

Retire et Remplace pour erreur matérielle afin de compléter les informations de la création de l'emploi.

2 – Pôle Cohésion des Territoires

Direction des Routes

Afin de prendre en compte la technicité particulière des postes d'Agent d'exploitation et d'entretien de la section Exploitation du Parc départemental, il est proposé de les ouvrir au grade d'agent de maîtrise afin de garantir une possibilité d'évolution professionnelle aux agents. Cette perspective faciliterait la gestion prévisionnelle des emplois. Elle se traduirait notamment par une nouvelle dénomination de la fiche de poste : Agent(e) d'exploitation et d'entretien **spécialisé(e)** de la voirie (PT01_00472, PT01_00466, PT01_00469, PT01_00468, PT01_00465 et PT01_00473, PT01_00474, PT01_00478 et PT01_00471).

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation Libellé de l'emploi : Agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie PT01_00472 – PT01_00466 – PT01_00469 – PT01_00468 ----- PB01_00472 – PB01_00466 – PB01_00469 – PB01_00468 à temps plein Catégorie C CE : Adjoints Techniques Territoriaux - tous grades ou à défaut contractuel	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation Libellé de l'emploi : Agent(e) d'exploitation et d'entretien spécialisé de la voirie PT01_00472 – PT01_00466 – PT01_00469 – PT01_00468 ----- PB01_00472 – PB01_00466 – PB01_00469 – PB01_00468 à temps plein Catégorie C CE : Agents de maîtrise – tous grades Adjoints Techniques Territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

La parole est à M. GAILLARD, pour nous présenter le rapport relatif aux élections professionnelles qui se tiendront en fin d'année.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES ANNÉE 2026

RAPPORT N° CD2026-04/1/22 DOSSIER N° 7381

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ces élections professionnelles, dont la date a été fixée au 10 décembre 2026, ont pour objectif de déterminer les représentants du personnel auprès des différentes instances qui régissent le dialogue social, à savoir le Comité social territorial (CST), les trois Commissions administratives paritaires (CAP) pour les catégories A, B et C, et la Commission consultative paritaire (CCP).

Il appartient au Conseil départemental d'arrêter par délibération, au plus tard six mois avant la date du scrutin – nous sommes donc dans les temps –, la composition du futur comité social territorial tel qu'il résultera de ces élections. Dans ce cadre, il est proposé de conserver les règles adoptées lors du précédent scrutin de 2022.

Les règles sont les suivantes : paritarisme numérique, en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant pour le CST et pour la formation spécialisée ; le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité ; et le nombre de représentants titulaires, à savoir six pour les représentants du personnel et six pour les représentants de la collectivité au vu des effectifs arrêtés au 1^{er} janvier 2026.

En ce qui concerne les modalités de vote, il est proposé de maintenir le recours au vote électronique par internet comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour les cinq scrutins.

La période de vote se déroulera sur la durée maximum autorisée de huit jours, soit du 3 décembre au 10 décembre 2026, afin de favoriser l'accès des agents au vote.

Conformément à l'article R211-506 du code général de la fonction publique, un arrêté sera pris afin d'acter le recours au vote électronique. La conception, la gestion et la maintenance du système de vote électronique seront confiées à un prestataire externe.

Tout cela est, bien évidemment, discuté et continuera d'être discuté avec les représentants du personnel.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La possibilité de vote électronique, qui avait déjà été instaurée lors des élections précédentes, répondait au faible taux de participation constaté, surtout de nos agents les plus éloignés de la ville préfecture.

Par ailleurs, en ayant recours à un prestataire externe, on ne peut imaginer quelque interférence que ce soit de la part des services dans la procédure de vote. C'est une dépense supplémentaire, mais elle permet la plus grande transparence lors de ces élections professionnelles. Cela me paraît très bien, d'autant que cela répond au souhait des représentants des agents.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de maintenir à six le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité social territorial ainsi qu'à la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le Code Général de la Fonction Publique ;
VU les décrets n°2020-1427, 2020-1428, 2020-1429 du 20 novembre 2020 relatifs aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires ;
VU l'arrêté du 9 mars 2022 relatif au vote électronique par internet pour les élections professionnelles dans la fonction publique ;
VU l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date du prochain renouvellement général des instances de dialogue social, dans les trois versants de la fonction publique, au 10 décembre 2026 ;
VU l'avis du Comité Social Territorial du 4 mars 2026 ;
Considérant la nécessité de fixer les modalités d'organisation des élections professionnelles six mois avant la date du scrutin pour le renouvellement du Comité Social Territorial (CST), des Commissions Administratives Paritaires (CAP catégories A, B et C), de la Commission Consultative Paritaire (CCP) ;
VU le rapport CD2026-04/1/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

de maintenir le nombre de représentants titulaires au sein du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et de Conditions de Travail, à savoir 6 pour les représentants du personnel et 6 pour les représentants de la collectivité, conformément aux effectifs de la collectivité arrêtés au 1^{er} janvier 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ELECTIONS COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES 2026**Effectifs au 01/01/2026**

263 contractuels

CCP	Femmes		Hommes		Total	Représentants titulaires
	Nbre	%	Nbre	%		
TOTAL	187	71,10%	76	28,90%	263	5

ELECTIONS COMITE SOCIAL TERRITORIAL 2026**Effectifs au 01/01/2026**

1 042 agents fonctionnaires et contractuels

CST	Femmes		Hommes		Total	Représentants titulaires
	Nbre	%	Nbre	%		
TOTAL	599	57,49%	443	42,51%	1042	6

ELECTIONS COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES 2026**Effectifs au 01/01/2026**

756 fonctionnaires titulaires (dont 15 stagiaires, titulaires dans un autre CE)

CAP	Femmes		Hommes		Total	Représentants titulaires
	Nbre	%	Nbre	%		
A	152	81,28%	35	18,72%	187	4
B	53	54,08%	45	45,92%	98	4
C	205	43,52%	266	56,48%	471	5
TOTAL	410		346		756	

**SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/1/23
DOSSIER N° 7360**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le Comité des œuvres sociales du personnel promeut et gère les activités sociales, culturelles, sportives, de loisirs et de tourisme social de ses adhérents.

La subvention sollicitée, d'un montant de 50 000 € pour 2026, identique à celle des années précédentes, s'accompagne d'une convention sur les modalités de paiement qui vous est soumise en annexe.

De plus, vous trouverez le bilan financier 2025 faisant apparaître un solde négatif de 413,45 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'attribuer une subvention de 50 000 € au Comité des œuvres sociales du personnel du Conseil départemental et de m'autoriser à signer la convention dont vous avez pris connaissance, jointe en annexe. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Service Ressource Partagé*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**SUBVENTION AU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE - ANNÉE 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/1/23 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'attribuer une subvention de **50 000 €**, au titre de l'année 2026, au Comité des Œuvres Sociales du personnel du Conseil départemental ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention jointe en annexe à la présente délibération avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel du Conseil départemental.

Dit que la somme sera imputée au Chapitre 65 – Article 65748 – Référence fonctionnelle 428.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, et Sports.

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DÉPARTEMENTALE
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/3/24
DOSSIER N° 7425**

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Comme chaque année, les organismes constructeurs sollicitent le Département au titre de la garantie de prêt immobilier et de travaux destinés à des opérations de construction, d'acquisition et de réhabilitation de logements sociaux situés sur l'ensemble du territoire départemental.

La garantie d'emprunt permet aux collectivités d'accorder leur caution à une personne de droit morale, de droit public ou privé, pour la réalisation d'opérations d'intérêt public. Le fait d'en bénéficier facilite l'accès des bénéficiaires au crédit.

Un montant prévisionnel est budgété annuellement lors du vote du budget de la collectivité au regard des besoins identifiés par les organismes HLM.

Pour l'année 2026, l'OPH Creusalis et la SCP d'HLM La Maison Familiale Creusoise sollicitent une enveloppe de garantie prévisionnelle à hauteur de 9,125 millions d'euros. Figure dans le rapport la liste des garanties pour Creusalis à hauteur de 8,725 millions d'euros et de 400 000 € pour la Maison Familiale Creusoise ainsi que la localisation et la nature des opérations.

Ces modalités d'intervention sont en conformité avec nos délibérations n°06/01/70 des 19 et 20 décembre 2006 et à la modification de son règlement n° CD2025-12/3/16 du 12 décembre 2025, où nous avons validé la garantie à 100 % pour l'opération sur les composantes.

L'affectation de la garantie départementale s'établit selon le besoin de l'organisme HLM en cours d'année, au regard du contrat de prêt visé des deux parties – Caisse de dépôts et consignations ou autres et l'organisme constructeur. C'est lors de chaque Commission permanente que nous validerons les garanties sur les projets de construction, d'acquisition ou de réhabilitation.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite s'exprimer, il vous est proposé :

- de donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2026 :
 - o à hauteur de 8 725 000 € pour l'OPH Creusalis ; (Adopté à l'unanimité des votants – M. Philippe BAYOL, M^{me} Delphine CHARTRAIN, M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, M. Guy MARSALÉIX, M. Valéry MARTIN et M. Patrice MORANÇAIS ne prennent pas part au vote.)
 - o à hauteur de 400 000 € pour la SCP La Maison Familiale Creusoise (Adopté à l'unanimité des votants – M. Éric BODEAU et M. Patrice MORANÇAIS ne prennent pas part au vote.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je précise qu'il s'agit d'un accord de principe et que je suis, ainsi, autorisée à signer les deux conventions annexées au rapport.

Par ailleurs, nous donnons délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties au fur et à mesure de la réalisation des projets. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

ORGANISMES CONSTRUCTEURS - ENVELOPPE DE GARANTIE DÉPARTEMENTALE - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU les articles L 3231.4 et L 3234.4.1 du Code Général des Collectivités territoriales ;
VU la délibération n°06/1/70 des 19 et 20 décembre 2006 adoptant le règlement départemental sur la garantie d'emprunts ;
VU la délibération n°CD2025-12/3/16 du 12 décembre 2025 modifiant la fiche d'aide du règlement départemental ;
Considérant les demandes de garantie départementale formulées par l'OPH CREUSALIS et la SCP d'HLM la Maison Familiale Creusoise ;
VU le rapport CD2026-04/3/24 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- de donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% du financement et 100 % pour les prêts composants destinés à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du département de la Creuse au titre de l'année 2026 :

ORGANISMES	Montant de la garantie prévisionnelle accordée
<i>OPH CREUSALIS</i>	8 725 000 €
Ne prennent pas part au vote : M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), Elus Membres OPH CREUSALIS	
Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)	

SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	400 000 €
Ne prennent pas part au vote :	
M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU (ayant donné pouvoir à Mme Mary-Line GEOFFRE), Elus Membres SCP HLM la Maison Familiale Creusoise	
Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)	
TOTAL	9 125 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointe à la présente délibération ;

- de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE
L'AUTONOMIE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ,
LA MAISON DE L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA CREUSE POUR LA PÉRIODE 2025-2028**

**RAPPORT N° CD2026-04/3/25
DOSSIER N° 7376**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'autonomie, rapporteur. – La précédente convention étant arrivée à échéance, il convient d'établir une nouvelle convention pour la période 2025-2028.

Pour relever les défis du vieillissement de la population et de l'inclusion, les acteurs institutionnels nationaux de la branche autonomie, qui constituent, ensemble, le service public de l'autonomie, ont identifié le besoin de renforcer leur travail partenarial dans les territoires selon les modalités précisées par le cadre de coopération entre la CNSA, les ARS et les Départements – et, donc, pour nous, la MDA, approuvée par le Conseil de la CNSA du 2 février 2023.

Ce cadre retient six principes d'action : mieux se connaître ; coordonner nos actions ; territorialiser ; simplifier ; partager les données ; mesurer notre impact.

Trois axes de partenariat ont été définis lors d'un séminaire qui s'est tenu en juin 2025 à Angoulême : le service public départemental de l'autonomie (SPDA) sur lequel nous travaillons et qui sera bientôt effectif, et la qualité du service rendu ; le pilotage, le développement et la transformation de l'offre à destination des personnes concernées et de leurs aidants ; l'efficacité de la branche et les modalités de pilotage des politiques publiques à l'échelle territoriale et nationale.

La convention jointe en annexe, établie pour la période 2025-2028, décline les principes d'action pour le Département de la Creuse et précise les engagements partagés entre les partenaires visant à améliorer le service rendu aux personnes et à garantir une offre d'accompagnement et de soins adaptés aux besoins de soutien à l'autonomie des personnes âgées ou de celles vivant avec un handicap ainsi que de leurs proches.

Cette convention s'appuie pour le Département sur les orientations qui avaient été inscrites dans le Schéma de l'autonomie pour la période 2022-2027 ainsi que sur la feuille de route du Service public départemental de l'autonomie.

Parmi les éléments spécifiques à notre département, sont à noter le vieillissement de la population plus marqué qu'ailleurs, le déclin démographique des communes et des villages isolés et le fort taux de dépendance.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport ne présente rien de particulier, si ce n'est le renouvellement de la convention décrite par M^{me} VIALLE, qui nous permet d'avancer de façon plus sereine et, en tout cas, de façon partenariale avec les acteurs qui interviennent sur le sujet de la perte d'autonomie, selon les modalités que revêt aujourd'hui le travail qui a été réalisé.

Je salue à nouveau la mise en place de la Maison de l'autonomie, qui n'était pas si aisée et résulte d'un long travail collaboratif. Je remercie M^{me} MICHÉ, Directrice des personnes en perte d'autonomie, et les équipes qui l'accompagnent ainsi que M^{me} VIALLE parce que, même si cela semble n'être qu'un sigle pour certains, derrière ce travail, il y a un renforcement de l'offre de services et de l'accès aux droits pour tous les habitants en perte d'autonomie de notre département, qu'il s'agisse des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées vieillissantes. Ce n'est pas rien, mais peut-être, là encore, est-ce peu visible et l'on continuera de relever ce qui dysfonctionne, comme la sonnette d'entrée sur la porte de ma grand-mère !

En tout cas, les personnes en situation de dépendance, leurs proches, leurs aidants et leurs familles ne sont pas mécontents de l'offre de service proposée dans notre département. Nous recevons souvent, surtout de la part d'enfants ou de petits-enfants éloignés, qui ne sont pas sur place, de chaleureux mots d'encouragement à continuer parce que l'offre de service en Creuse n'est absolument pas celle que l'on peut trouver dans d'autres départements, et surtout, rappelons-le, à un coût tout à fait raisonné et raisonnable

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?... Toujours pas !

Je vous propose donc :

- d'approuver la convention pluriannuelle 2025-2028 entre la CNSA, l'ARS, la MDPH et le Département ;
- de m'autoriser ou mon représentant à signer cette convention jointe au présent rapport.
(Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous comprendrez que je ne puisse signer toutes les conventions, en particulier pour la MDPH et le Département. Ce sera donc moi ou mon représentant qui signerons cette convention.

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

CONVENTION PLURIANNUELLE ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITÉ POUR L'AUTONOMIE, L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, LA MAISON DE L'AUTONOMIE ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE POUR LA PÉRIODE 2025-2028



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/3/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la convention pluriannuelle entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, l'Agence Régionale de Santé, la Maison de l'Autonomie et le Conseil départemental de la Creuse pour une durée de quatre ans.

- d'autoriser Madame La Présidente ou son représentant à signer la convention pluriannuelle 2025-2028, jointe en annexe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le long travail réalisé pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap se poursuit dans le cadre d'un CPOM qui sera mis en place, si vous en êtes d'accord, avec l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) pour les années 2026-2030.

La parole est à M^{me} VIALLE pour nous présenter ce rapport.

**MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS
ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION,
LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA)
2026-2030**

**RAPPORT N° CD2026-04/3/26
DOSSIER N° 7379**

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. Il s'agit d'examiner un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie (ALEFPA) et le Département de la Creuse pour la période 2026-2030. Pour rappel, celui de l'ADAPEI est en cours de renouvellement et celui de l'APAJH a été signé il y a trois ou quatre ans.

Les orientations stratégiques sont réparties autour de cinq axes :

- AXE 1 – Garantir l'accompagnement favorisant l'inclusion ;
- AXE 2 – Favoriser une approche populationnelle par type de handicap ;
- AXE 3 – Être acteur de la réponse accompagnée pour tous dans une logique de responsabilité populationnelle ;
- AXE 4 – Maintenir une gestion qualitative et sécurisée ;
- AXE 5 – Maintenir une gestion performante.

Le CPOM ne se réduit pas à une négociation financière. Ce contrat doit également permettre d'engager une nouvelle dynamique d'évolution de l'établissement, de développer des réponses face à des besoins nouveaux identifiés par le Département dans le secteur de la prise en charge des personnes en situation de handicap.

S'agissant du périmètre du CPOM, il convient tout d'abord de rappeler que le siège social de l'ALEFPA est à LILLE. Le CPOM couvrira les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et le territoire de l'ARS de la Nouvelle-Aquitaine.

Sur les dix-sept fiches-action du CPOM, nous examinerons celles concernant le Conseil départemental.

La fiche CD23-02 vise à assurer le suivi des accueillis et des familles d'accueil. Cette action entre dans le cadre de la convention signée avec le Département de la Creuse qui fixe son financement et la fiche CD 23-01 évoque la transformation des foyers d'hébergement en établissements d'accueil non médicalisés (EANM).

Cette transformation de l'offre doit permettre de trouver des solutions d'accueil en priorité pour les jeunes sous aménagement Creton. L'objectif est de ne plus avoir de jeunes majeurs dans les établissements pour enfants à l'issue du CPOM.

Le projet est le suivant :

- sur le site d'ÉVAUX-LES-BAINS, douze places d'hébergement permanent plus quatre places d'accueil de jour, sur 260 jours par an, et une place d'hébergement temporaire sur 365 jours par an ;
- sur le site de La Souterraine, douze places d'hébergement permanent plus six places d'accueil de jour et deux places d'hébergement temporaire.

Ces évolutions sont conformes aux orientations définies dans le Schéma départemental de l'Autonomie 2022-2027. Le coût global brut de cette transformation est estimé à 276 949 €.

Les tarifs des instituts médico-éducatifs (IME) étant beaucoup plus élevés que ceux des foyers d'hébergement notamment, l'intégration des jeunes sous aménagement Creton pris en charge par l'aide sociale permet de couvrir le coût de cette adaptation de l'offre. Cette action ne demande donc pas de financement complémentaire. Pour rappel, le coût d'un mois d'hébergement pour un jeune sous aménagement Creton en IME est de plus de 13 000 €. Afin de rester dans un périmètre budgétaire constant, il est proposé l'intégration de deux bénéficiaires Creton en 2026 et deux en 2027, pour un minimum de quatre sur la durée du CPOM. L'ALEFPA était d'accord avec cette mesure.

Le CPOM, joint au présent rapport, prendra effet à compter de l'année 2026, pour une durée de cinq ans, et se terminera donc le 31 décembre 2030.

S'agissant des moyens financiers, le code d'action sociale et des familles prévoit que le gestionnaire propose un budget « base zéro » pour l'année 2025, servant de base au calcul des budgets des années suivantes. La première année du contrat, le Département se base sur le montant des budgets arrêtés en 2025 et applique le taux directeur de 0,12 %, en cohérence avec l'APAJH.

Le budget 2026 de l'ALEFPA, charges brutes, est arrêté par le Département pour un montant total de 2 136 354,37 €, dont 276 949 € de mesures nouvelles et 30 303 € de reprise de déficit. Les charges nettes correspondent aux charges brutes diminuées des recettes en atténuation – telles que les remboursements assurantiels sur rémunérations, compensation Ségur, reprises sur provisions. Elles sont arrêtées à 2 027 783 €

La dotation Aide sociale annuelle est arrêtée par le Département pour un montant total de 1 453 928,57 €. Elle sera versée par douzième à l'ALEFPA, soit chaque mois. Cette dotation correspond aux charges nettes arrêtées par le Département multipliées par l'estimation du taux de résidents dont le domicile de secours se situe en Creuse.

De ce calcul est déduite la participation versée par les bénéficiaires de l'aide sociale qui est fixée à 10,59 %. Dans le calcul de la dotation aide sociale 2026, une reprise partielle des déficits cumulés est intégrée pour un montant de 151 516,08 €. Ce montant sera ventilé sur les cinq ans du CPOM et sur trois établissements et services, afin de neutraliser l'impact tarifaire.

En application de l'article 75 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, les établissements médico-sociaux accueillant des personnes en situation de handicap et relevant de la compétence tarifaire de l'Agence Régionale de la Santé et/ou du Conseil départemental, que celle-ci soit exclusive ou conjointe, font désormais l'objet d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne ne souhaite s'exprimer ?...

En tout cas, merci encore pour ce travail. Là aussi, cela a demandé un long travail pour arriver à définir cette contractualisation, ce cadre.

M^{me} VIALLE a été la première à le rappeler, mais je veux à mon tour souligner combien les échanges et le travail fourni par l'ALEFPA sur ce CPOM ont été de qualité. Ils ont tout à fait conscience de la situation à l'échelle nationale, compte tenu de leurs relations avec d'autres Départements, et ont salué notre engagement auprès des personnes qu'ils accueillent. Je suis très satisfaite du travail réalisé, mesdames.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je suppose que vous appréciez autant que moi ce travail et les propositions qui sont au cœur de ce CPOM.

La transformation des foyers d'hébergement en établissement d'accueil non médicalisé permettra diversification de l'offre, sachant que cela suit la tendance d'aller vers une société plus inclusive ou une désinstitutionalisation des personnes en situation de handicap.

Soulignons également la réflexion conduite sur les amendements Creton qui ne sont pas sans conséquence financière pour la collectivité ni en termes d'accompagnement et de cadre de vie proposé à ces jeunes qui ne devraient plus rester dans un IME. Dans le cadre de ce travail partenarial, nous avons

proposé une reprise partielle des déficits cumulés sur la durée du CPOM sur ~~trois établissements~~

Il vous est proposé :

- d'approuver les termes du contrat pluriannuel d'objectif et de moyens avec l'Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie, jointe à la présente délibération, prenant effet à compter de l'année 2026, d'une durée de cinq ans et se termine au 31 décembre 2030 ;
- de valider la fiche CD23-01 relative à la transformation des foyers d'hébergement en établissements d'accueil non médicalisés permettant l'ajustement et la diversification de l'offre – accueil de jour permanent ou séquentiel, hébergement temporaire ;
- de valider l'intégration de quatre jeunes sous amendement Creton au minimum et de réduire la dotation en conséquence si cet objectif n'était pas atteint ;
- de valider la reprise partielle des déficits cumulés sur la durée du CPOM et ventilée sur trois établissements ;
- de m'autoriser à signer le CPOM 2026-2030 de l'ALEFPA figurant à l'annexe 4 ainsi que toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

MISE EN PLACE D'UN CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉDUCATION, LA FORMATION, LA PRÉVENTION ET L'AUTONOMIE (ALEFPA) 2026-2030



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le code des collectivités territoriales ;
VU le code de l'action sociale et des familles ;
VU le schéma départemental de l'autonomie 2022-2027 ;
VU l'arrêté de programmation conjoint de l'ARS Nouvelle Aquitaine et du Conseil départemental de la Creuse du 31/12/2023 ;
VU la délibération du Conseil départemental n°CD2025-12/5/18 du 12 décembre 2025 fixant les indicateurs de tarification des ESMS pour 2026 ;
VU le rapport CD2026-04/3/26 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver les termes du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens avec l' Association Laïque ; pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (ALEFPA), jointe à la présente délibération, prenant effet à compter de l'année 2026, d'une durée de 5 ans et se terminera au 31 décembre 2030 ;
- de valider la fiche CD23-01 relative à la transformation des foyers d'hébergement en Établissements d'Accueil non Médicalisés permettant l'ajustement et la diversification de l'offre (accueil de jour permanent ou séquentiel, hébergement temporaire) ;
- de valider l'intégration de 4 jeunes sous amendement Creton au minimum et de réduire la dotation en conséquence si cet objectif n'était pas atteint ;
- de valider la reprise partielle des déficits cumulés sur la durée du CPOM et ventilée sur 3 établissements ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer le CPOM 2026-2030 de l'ALEFPA ainsi que toutes pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.
-

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous poursuivons avec les rapports de la troisième commission relative à la vie collégienne. M^{me} BUNLON nous précisera les modifications apportées aux tarifs de restauration scolaire, ce qui ne vous surprendra pas.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'HÉBERGEMENT DES COLLÈGES CREUSOIS ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

RAPPORT N° CD2026-04/3/27 DOSSIER N° 7406

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Vous le savez, nous étudions et revalorisons régulièrement ces tarifs de restauration scolaire et d'hébergement dans les collèges. La dernière revalorisation avait été de 3 % pour répondre aux obligations de la loi Egalim, marquée par une utilisation de produits labellisés en augmentation de 28 %.

Le tarif était de 3,40 € ; il passera à 3,43 € pour le forfait annuel cinq jours, soit une augmentation de 1 %. Un tableau récapitule les tarifs, en fonction du nombre de jours pour les forfaits annuels et selon la qualité de l'élève – demi-pensionnaire, externe, interne – et les nuitées. Je vous y renvoie.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'avais demandé quelques notes de précision.

Donc, l'année dernière, pour un élève boursier de l'État au plus haut taux bénéficiant également de bourses du Conseil départemental, le repas est loin de 1 € puisqu'il coûte aux familles 11 centimes d'euro. Je pense que l'on peut dire que notre majorité soutient de nombreuses familles. Peut-être cela vous est-il peu apparu, mais depuis l'an dernier déjà, à l'image de ce que nous pratiquons pour le SDIS, même lorsque l'État augmente le montant de ses bourses, nous ne diminuons celles du Conseil départemental – ce qui aurait aussi pu être notre choix.

J'avais également demandé hier quel était le coût effectif d'un repas pour le Conseil départemental, monsieur ZOLLINO, je ne trouve pas la réponse dans tous ces tableaux. Il est important de rappeler les efforts que nous avons engagés pour répondre aux obligations légales, à l'équilibre alimentaire et à la variété des produits, mais aussi, avec le Plan alimentaire territorial, à l'introduction de produits locaux, n'est-ce pas, monsieur MARTIN ? (*M. MARTIN acquiesce.*) Aujourd'hui, plus de 280 producteurs sont cartographiés dans notre réseau et un système de logistique a été mis en place. Tout a été fait pour faciliter les circuits courts.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports, rapporteur. – Sans oublier l'achat de tout le matériel...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – ... et les frais RH, parce que des personnes travaillent et préparent des repas chaque jour.

Je n'ai pas ici le montant, mais un repas ne coûte pas seulement 3,43 € au Département. Monsieur ZOLLINO, vous nous le préciserez à la prochaine réunion, s'il vous plaît, et, chers collègues, vous pourrez le communiquer dans les conseils d'administration des collèges parce que, lorsque j'entends dire que les impayés se multiplient et les secrétaires généraux des collèges nous expliquer que les parents ne remplissent pas les dossiers de demande d'aide, de bourse d'État et du Conseil départemental, je trouve que cela fait beaucoup. Les personnes qui paient le plein tarif vont finir par se révolter. À un moment, il y a un acte de responsabilité, et que l'on ne vienne pas me dire : « Oh, les pauvres, ne savent pas remplir les dossiers ! » Dans les collèges, les équipes sont disposées à les aider ; elles le font bien souvent.

Les impayés ressortent sur le compte de résultat des collèges qui demandent au Département d'accorder davantage de DGF. Je ne sais pas où va ce monde, mais cela devient de plus en plus compliqué.

Monsieur. ZOLLINO nous dira, à la prochaine séance, combien coûte un repas. Il est important de pouvoir dire que, pour ces repas de qualité, le reste à charge pour les familles est bien faible.

Si personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose d'adopter ce dispositif tarifaire pour l'hébergement et la restauration scolaire dans les collèges publics creusois au titre de l'année scolaire 2026-2027. (Adopté à l'unanimité.)

Il s'agit, en fait, de valider l'augmentation de ces tarifs de 1 %. Ce n'est pas beaucoup, mais cela permet de suivre l'augmentation de l'inflation.

Je vous propose également de donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET D'HEBERGEMENT DES COLLEGES CREUSOIS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU L'article L.213.2 du Code de l'Éducation ;
 VU le rapport CD2026-04/3/27 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'adopter le dispositif tarifaire détaillé ci-après pour l'hébergement et la restauration scolaire dans les collèges publics creusois au titre de l'année 2026-2027 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier dans le cadre du contrôle financier de la collectivité sur les budgets, décisions modificatives et comptes financiers des EPLE.

DISPOSITIF TARIFAIRE DÉPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT DES EPLE

-
Année scolaire 2026-2027

TARIFS 2026-2027			
COLLÉGIENS	Élève demi-pensionnaire	Forfait annuel 5 jours 596,82 €	Calcul établi sur la base de 3,43 € x 174 jours de fonctionnement (trimestre 1 de 68 jours, trimestre 2 de 52 jours, trimestre 3 de 54 jours) <u>Ventilation trimestrielle préconisée :</u> Trimestre 1 : 233,24 € Trimestre 2 : 178,36 € Trimestre 3 : 185,22 €
		Forfait annuel 4 jours 531,30 €	Calcul établi sur la base de 3,85 € x 138 jours de fonctionnement (trimestre 1 de 54 jours, trimestre 2 de 41 jours, trimestre 3 de 43 jours) <u>Ventilation trimestrielle préconisée :</u> Trimestre 1 : 207,90 € Trimestre 2 : 157,85 € Trimestre 3 : 165,55 €

	Élève externe	Ticket repas 4.45 €	
	Élève interne 4 nuits par semaine	Forfait annuel 4 nuits 1437,24 €	Calcul établi sur la base de 8.26 € x 174 jours de fonctionnement (trimestre 1 de 68 jours, trimestre 2 de 52 jours, trimestre 3 de 54 jours) Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 1 : 561,68 € Trimestre 2 : 429,52 € Trimestre 3 : 446,04 €
	Élève interne 3 nuits par semaine	Forfait annuel 3 nuits 1 099,68 €	Calcul établi sur la base de 6.32 € x 174 jours de fonctionnement (trimestre 1 de 68 jours, trimestre 2 de 52 jours, trimestre 3 de 54 jours) Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 1 : 429,76 € Trimestre 2 : 328,64 € Trimestre 3 : 341,28 €
	Élève interne 2 nuits par semaine	Forfait annuel 2 nuits 934,38 €	Calcul établi sur la base de 5.37 € x 174 jours de fonctionnement (trimestre 1 de 68 jours, trimestre 2 de 52 jours, trimestre 3 de 54 jours) Ventilation trimestrielle préconisée : Trimestre 1 : 365,16 € Trimestre 2 : 279,24 € Trimestre 3 : 289,98 €
	Hébergement exceptionnel à la nuitée	Nuitée 8.60 €	Applicable aux élèves demi-pensionnaires ou externes de l'établissement, pour permettre une réactivité face à des situations d'urgences ou des besoins ponctuels. L'opportunité de sa mise en œuvre est laissée à l'appréciation du Chef d'établissement.

COMMENSAUX	Catégorie I : IM ≤ 405 et personnels non rémunérés sur indice	Repas 3.45 €	
	Catégorie II : 406 ≤ IM ≤ 505	Repas 4.45 €	
	Catégorie III : 506 ≤ IM	Repas 5,90 €	
AUTRES TARIFS	Hôte de passage occasionnel	Repas 8.30 €	Tarif applicable aux adultes non membres de la communauté éducative de l'établissement, usagers du service sur autorisation du Chef d'établissement
	Elèves occasionnels scolarisés dans un autre établissement du 1 ^{er} ou du 2 nd degré	Repas 4.45 €	Ne concerne pas les écoliers accueillis dans le cadre de conventions annuelles entre le collège, la Mairie/structure compétente et la collectivité
	Stagiaires des organismes de formation externes (ex : GRETA)	Repas 4.45 €	
	Elèves des écoles maternelles et élémentaires	Repas 3.20 €	
	Petit déjeuner	1.30 €	Tarif applicable dans les collèges avec internat, et pour tout type d'usager.

Tout autre tarif non prévu, peut être décidé, après accord du Conseil départemental, par délibération du Conseil d'administration de l'établissement à condition que le montant voté soit supérieur ou égal à celui fixé pour l'accueil des élèves des écoles du 1^{er} degré.

TAUX DE PARTICIPATION DES USAGERS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT

Forfait annuel collégien demi-pensionnaire	13 %	
Forfait annuel collégien interne	30 %	
Autres usagers	20 %	

TAUX DE REVERSEMENT AU DÉPARTEMENT AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU FONDS DÉPARTEMENTAL DE RESTAURATION SCOLAIRE (FDRS)

Forfait annuel collégien demi-pensionnaire	22,5 %	Pourcentage applicable sur les frais scolaires constatés, au titre d'une participation des usagers aux charges de personnels ATTEE affectés aux services de restauration et d'hébergement des collèges
Forfait annuel collégien interne	22,5 %	

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable.

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE CONVENTION RELATIVE À UN
APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION HYDROMÉTRIQUE**

**RAPPORT N° CD2026-04/4/28
DOSSIER N° 7363**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je vous propose d'aller faire un petit tour du côté de la Gioune.

L'Établissement public territorial du bassin de la Vienne, l'EPTB Vienne, a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'installation d'une station hydrométrique sur ce bassin de la Vienne. L'objectif est d'établir un suivi hydrologique sur les différents cours d'eau à fort enjeu de préservation, dont la Gioune qui, en tant que rivière sauvage, est une rivière à fort enjeu de conservation qui abrite une biodiversité particulièrement riche et qui ne bénéficie pas de station hydrométrique.

C'est la raison pour laquelle la cellule Aster suggère de l'intégrer à ce dispositif. Le suivi par une station hydrométrique permettra d'améliorer la connaissance des débits du bassin versant et d'évaluer les effets du dérèglement climatique.

L'EPTB Vienne, maître d'ouvrage de ce projet, créera et animera un réseau d'hydrométrie entre toutes les structures bénéficiaires. Dans la convention avec l'EPTB Vienne, le Conseil départemental sera propriétaire de la station installée sur la Gioune. Il appartiendra aux agents du Département de veiller au suivi et à l'entretien régulier de cette station après installation.

La convention est consentie pour une durée de deux ans.

Le projet est financé à 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. En termes de financement, la convention prévoit deux lots, pour un coût total de 4 500 € TTC. Le premier concerne l'achat et la pose de la station hydrométrique dont le coût est estimé à 2 750 € TTC après déduction des subventions escomptées. Le second lot est prévu pour la réalisation de huit à dix campagnes de jaugeage visant à construire des courbes de tarage, d'un coût total prévisionnel de 1 750 € TTC après déduction des subventions escomptées.

En termes de procédure, le Conseil départemental recevra les données télétransmises en provenance du site. La Direction des ressources naturelles et de la transition (DRNT) sera chargée de les valider et de les envoyer à l'EPTB Vienne qui les déposera sur le site eaufrance.fr qui, entre autres, mesure les hauteurs de débit des cours d'eau. Ce site est géré par la DREAL et recense les données publiques sur l'eau et les milieux aquatiques.

Enfin, si je me permets, madame NICOUX, de vous demander d'avoir la gentillesse de transmettre à Jean-Luc LÉGER la réponse à une question puisqu'il avait posé en commission : le lieu d'implantation de la station est prévu sur la commune de Croze, au pont de Bunleix. Dès l'instant où cette dernière donnera son accord, une convention sera proposée entre le Conseil départemental et la commune de Croze.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avez-vous des remarques ou des questions, si ce n'est savoir où sera installée cette station ?...

Je vous propose :

- de participer à l'appel à manifestation d'intérêt de l'EPTB Vienne, matérialisé dans la convention jointe en annexe du présent rapport ;
- de m'autoriser, ou mon représentant, à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements du Département et à signer cette convention ;
- d'inscrire au budget les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet d'installation d'une station hydrométrique sur la Gioune. Le coût total s'élevant à 4 500 € maximum.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VIENNE - CONVENTION
RELATIVE À UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSTALLATION D'UNE
STATION HYDROMÉTRIQUE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/4/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'Établissement Public Territorial du Bassin Vienne, matérialisé dans la convention jointe en annexe à la présente délibération, pour une prise d'effet à compter de sa signature et pour une durée de 2 ans ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à réaliser les ajustements mineurs qui ne modifient pas les engagements du Département et à signer cette convention ;
- d'inscrire au budget les dépenses nécessaires à la mise en œuvre du projet d'installation d'une station hydrométrique sur la Gioune. Le coût total s'élevant à **4 500 €** maximum. Il sera imputé en 2026 :
 - Sur la ligne budgétaire d'investissement : Chapitre 21 article 2188 fonction 731 pour le lot 1
 - Sur la ligne budgétaire de fonctionnement : Chapitre 011 article 617 fonction 731 pour le lot 2.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - NUMÉRIQUE ET MOBILITÉS

**PROGRAMMATION DES TRAVAUX ROUTIERS
ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT
ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-02/5/29
DOSSIER N° 7371**

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Le Plan pluriannuel d'investissement sur les routes départementales 2024-2028 a été actualisé. Il figure dans le rapport que vous avez sous les yeux.

Je rappelle les opérations : sur le canton de SAINT-VAURY, SAINT-LAURENT AJAIN, l'aménagement de la route de la carrière de Pont à Libaud, se fera en 2027-2028 ; sur le canton de GUÉRET 1, à SAINTE-FEYRE, la rectification des virages au lieu-dit de La Prade, se fera en 2028. Ce sont des opérations déjà inscrites l'année dernière et l'année précédente.

Le PPI est le même, il a simplement été actualisé, en particulier pour les opérations qui ont commencé ou devaient commencer, avec des montants plus affinés d'année en année. En l'occurrence, pour le pont de la pisciculture à FELLETTIN, les crédits commencent en 2026 et s'étendent sur 2027.

Pour le pont de Ténèze à VILLARD FRESSELINES, les études sont lancées, pour un montant de 40 000 € en 2026 et 200 000 € en 2027. Ensuite, le tableau recense des travaux pour 2028, dont les montants seront certainement affinés d'ici là.

Sur le canton de LE GRAND-BOURG, à MOURIOUX, pour le pont sur la voie SNCF, sont inscrits 735 000 € pour cette année.

Depuis trois exercices, nous votons ce PPI synthétique ainsi que la programmation de l'année en cours, par type de travaux et en indiquant les enveloppes financières. Vous retrouvez la liste des travaux en annexe.

Nous inscrivons 545 000 € pour les études. Nous retrouvons celles figurant dans le PPI – à VILLARD, FELLETTIN, MOURIOUX – ainsi que d'autres, comme celles sur les digues d'étang – à SAINT-DOMET, SAINT-LOUP, LA CHAPELLE-SAINTE-MARTIAL et CHAMBERAUD – ainsi que des études de recalibrage à SAINTE-FEYRE pour le CMN et des frais d'études spécifiques demandant des expertises, pour les digues ou autres.

S'agissant du programme routier structurant, nous n'avons pas de nouvelle opération parce que nous avons davantage d'ouvrages d'art cette année.

Nous inscrivons 343 000 € pour l'aménagement de sécurité et mobilité : mise aux normes de la signalisation ; réalisation d'aménagement de carrefour ; mise aux normes de manière générale. Je vous fais grâce de la liste, que vous retrouverez en annexe.

Nous consacrons 5 833 000 € au programme d'axes, traverses, aux grosses réparations et aux ouvrages d'art auxquels nous dédions 2 614 000 €, notamment pour la fin des travaux de la digue de l'étang de SAINT-VAURY, celles de l'étang de BLESSAC et de l'étang de DOMEYROT, le fameux pont SNCF à MOURIOUX et celui de la pisciculture de FELLETTIN dont les travaux débiteront cette année, déjà cités dans le PPI.

Il est prévu d'inscrire 265 000 € pour le paiement des avances forfaitaires sur les marchés de travaux et d'études, l'acquisition de matériel pour le bureau d'études et le laboratoire des routes et les acquisitions foncières pour l'ensemble de la collectivité.

C'est ainsi que l'on arrive à inscrire 9,6 millions d'euros d'investissement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Comme vous le savez, beaucoup d'autres opérations sont en instance dans les dossiers qui remontent des UTT mais, il y a quelques mois, nous étions loin d'être assurés de pouvoir financer autant de programmes routiers. Nous connaissons les besoins et les urgences. Lorsque je dis et répète qu'il faut être prudent, que nous ne faisons pas tout ce que nous devrions, c'est tout simplement parce qu'il nous est difficile d'en avoir les moyens, sauf à améliorer notre résultat de gestion annuel. Or cela coïncide chaque fois !

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – J'appelle à nouveau votre attention sur la départementale D76 qui dessert le centre médical de SAINTE-FEYRE. Quelques 350 employés et des patients cheminent le long de la route. C'est extrêmement dangereux. C'est une route très fréquentée sur laquelle passent des ambulances, des taxis, parfois des poids lourds. Je rappelle donc l'urgence de ces travaux, même si tout ne peut pas être fait, nous l'avons bien compris.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Elle est inscrite dans le PPI, mais...

M^{me} PÉNICAUD. – Elle a été reprogrammée à plusieurs reprises.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Je ne crois pas qu'elle existait.

M^{me} PÉNICAUD. – Oui, mais les études n'étaient pas faites.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Peut-être, en effet, n'étaient-elles pas faites, mais elles ne pouvaient pas l'être parce qu'il me semble qu'elles n'ont jamais été prévues en 2026.

Lorsque nous avons constitué le premier PPI il y a deux ans, c'est une route que nous avons inscrite. Nous ne l'avons pas inscrite sur demande, mais vraiment en raison du travail réalisé avec les services.

M^{me} PÉNICAUD. – Je tombe des nues ! Chaque année, nous avons interpellé à la suite de nos réunions cantonales et des demandes du maire de SAINTE-FEYRE mais également du directeur du centre médical. Nous avons renouvelé la demande à plusieurs reprises, en présence des services.

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Le projet faisait partie d'une liste. Nous n'en avons pas énormément sur ce PPI et nous l'avons fait ressortir. Nous aurions pu en faire ressortir bien d'autres, tout aussi importants. En l'occurrence, le projet est inscrit. Il demande des études, mais il est prévu.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela confirme ce que je disais. Je suis élue depuis 2004, cela fait vingt-deux ans. À chaque séance budgétaire, sur le terrain, dans nos réunions avec les maires, nous avons les mêmes informations sur lesquelles nous échangeons avec le service des routes et les UTT. Le panier de la ménagère, ou plutôt devrais-je dire celui de l'automobiliste est extrêmement important. Pour équilibrer la section d'investissement sans trop augmenter l'emprunt – c'est l'équilibre que nous vous proposons –, nous maintenons 9,6 millions d'euros d'inscription budgétaire sur les routes.

Je fais confiance aux élus, bien évidemment, mais aussi aux services qui précisent les priorités. Ils savent l'état des routes départementales les plus fréquentées et les nécessités en termes de sécurité, car voilà les priorités, voilà où nous en sommes aujourd'hui ! Ce n'est pas moi qui vais dire si la priorité est SAINT-FEYRE, FELLETIN, SAINT-LAURENT ou autre. Ce n'est pas mon travail. Mon travail est de donner les moyens à nos services de réaliser les travaux prioritaires.

M. ZOLLINO me le confirme, les études sont en cours de finalisation, car il est vrai que cela a un impact important. Avec la loi sur l'environnement, il est de plus en plus complexe de réaliser un ouvrage routier. S'ajoutent, au surplus, toutes les interconnexions ; les échanges doivent être modélisés avec les communes qui sont traversées par les axes départementaux, car cela a un impact également. Ensuite, il y a la commission d'appel d'offres, etc. C'est un long cheminement. Cela demande beaucoup plus de temps que de refaire une route dans une commune. C'est totalement différent.

Quoi qu'il en soit, l'opération dont vous parlez est inscrite, et je rassure tous les autres élus : si les travaux que vous jugez prioritaires dans votre canton ne figurent pas dans ce PPI réactualisé, cela viendra un jour !

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – Nous avons la chance que le programme inscrit pour 2026 soit réalisable financièrement, ce n'était pas gagné d'avance, et nous ne pouvons pas promettre que ceux de 2027 ou de 2028 le seront. Je pense toutefois que l'on peut avoir bon espoir en voyant l'opération inscrite parmi les cinq retenues dans le PPI, plus d'espoir qu'il y a quelques années lorsqu'elle se trouvait noyée dans une liste de cinq pages. Le PPI est relativement ciblé. On voudrait toujours que cela aille plus vite ; malgré tout, la perspective est plus probable, même si elle n'est pas certaine, que ce soit pour des questions financières ou en raison de priorités qui peuvent être chamboulées par des aléas climatiques ou des incidents sur nos routes et nos ouvrages.

En l'occurrence, la liste retenue émane d'un travail de toilettage réalisé par les services du fameux plan qui débordait de routes depuis des années et des années. Ce sont ces projets qui sont ressortis.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je citerai un exemple à propos duquel nous avons été malmenés, celui de CHAMPSANGLARD et d'ANZÈME, parce que les opérations de réalisation prenaient trop de temps, ce que je peux entendre. Nous avons expliqué la situation aux maires des communes concernées : les crédits mobilisés avaient dû être affectés à d'autres opérations, et leur projet avait été décalé. Cela se produit tous les ans, à chaque réactualisation du PPI.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Mon intervention ne porte pas sur une opération de voirie, ni de pont, ni de digue, mais sur une urgence concernant un programme d'assainissement collectif porté par le SIAEPA de CROCQ, mettant en jeu tout le système d'assainissement de CROCQ.

Ce SIAEPA est passé par une période très chaotique sur le plan financier et en termes de gouvernance. La situation est revenue à la normale, mais un programme reste en attente, qui devient urgent puisqu'un arrêté préfectoral d'insalubrité a été pris en 2019, cela fait donc maintenant sept ans. Le dossier est prêt. C'est un projet de 2,65 millions d'euros, dont 60 % sont financés par l'Agence de l'eau. Il manque 20 % qui doivent être apportés soit sur la DETR, soit financés à 10 % par le Département et 10 % par l'État. Une réunion s'est tenue au mois d'octobre et, depuis, le SIAPA attend une réponse. Il suffit de se mettre d'accord avec l'État.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ne vous inquiétez pas, je connais bien le président du SIAPA qui m'a déjà informée de la situation. Nous connaissons tous la situation du SIAPA : en 2015, le déficit était de 4 millions d'euros – nous n'en dirons pas plus sur la situation ni sur la façon dont le syndicat en est arrivé là. La situation s'est améliorée. Ils ont augmenté la redevance et demandé des participations aux communes. Nous connaissons très bien la problématique du financement de ces stations de traitement des eaux usées et des réseaux qui sont à refaire quand on sait le petit nombre d'abonnés et les modalités d'augmentation de la redevance. Tout cela contraint les gestionnaires de ces réseaux d'assainissement et les mène à l'impasse.

Le président m'indiquait qu'un autre sujet faisait que la réponse des services de l'État n'était pas encore précisée : avec le changement de municipalité intervenu à CROCQ, ils ne savent pas comment les nouveaux élus envisagent la situation. Il faut donc attendre de connaître les orientations stratégiques et financières du nouveau conseil municipal de CROCQ et de savoir si la commune a la capacité de financer le réseau d'eaux pluviales, qui devra être séparatif. C'était l'inquiétude du président du SIAPA.

Le sujet est donc loin d'être bouclé. Vous avez, je pense, apporté la réponse dans votre question. Ce sujet est-il celui de l'État ou du Conseil départemental ? Les financements pour des systèmes d'assainissement ressortent-ils de la compétence du Conseil départemental ? Sommes-nous membres de ces syndicats ? Lors du débat sur l'eau, il nous a été rappelé que la loi NOTRE précisait que le Conseil départemental ne pouvait pas faire partie d'un syndicat mixte gérant ces compétences. Les choses sont en train d'évoluer ; on entend un Premier ministre dire que peut-être une délégation de maîtrise d'ouvrage pourrait être donnée aux Conseils départementaux. Effectivement, nous nous retrouvons dans des impasses, mais je pense que nous serons tous d'accord : mieux vaut laisser l'État financer les 20 % manquants avec de la DETR plutôt que le financement revienne au Département. Je ne sais pas ce que vous en pensez mais, nous, nous mettrons nos fonds ailleurs, sur un collège, par exemple. Toutefois, il est vrai que le sujet s'impose à nous, particulièrement aujourd'hui dans le cadre des discussions budgétaires que nous avons partagées.

M. LOZACH. – Il ne faut pas compliquer les choses à outrance. Il s'agit de savoir si l'État apporte les 20 %, auquel cas le projet doit impérativement être examiné à la prochaine commission DETR, ou si un accord est passé entre l'État et le Département pour se répartir les 20 % manquants. L'attente de réponse est forte. Une dernière réunion date du mois d'octobre. La commune n'était apparemment pas concernée par le plan de financement de cette opération. Alors, si vous voulez maintenant remettre en cause le fonctionnement...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je tiens de mes échanges avec René ROULLAND que se pose la question du réseau des eaux pluviales qui, lui, ressort de la compétence de la commune. C'est la raison pour laquelle la question n'est pas allée plus loin en attendant les élections municipales.

J'ajouterai un autre élément dont vous n'avez peut-être pas connaissance, monsieur LOZACH, c'est que la DETR intervient au minimum à 20 %. Une participation de 10 % du Département et de 10 % de l'État n'est donc pas envisageable. Ce sont des sujets sur lesquels nous travaillons depuis des mois et ce point nous a été précisé. Moi, je ne sais pas influencer ni le préfet ni les élus qui siègent en commission DETR ; à eux de préciser s'il y a urgence pour la protection des milieux naturels. Quelques lettres de mise en demeure doivent avoir été adressées par M^{me} la Préfète, reprises probablement par le nouveau Préfet, concernant les obligations faites aux collectivités qui gèrent les questions d'assainissement.

M. LOZACH. – À la dernière réunion de la commission DETR, le règlement a été modifié et l'État peut désormais passer de 10 % à 20 % sur ces programmes d'assainissement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources Humaines et du Développement durable, rapporteur. – Le dossier de CROCQ n'est pas récent. Dans le département, un certain nombre d'installations classées ultra-prioritaires en raison des risques de nuisances environnementales, sont « rattrapées par la patrouille », si je puis dire.

Ensuite, il faut savoir que plusieurs réunions ont été organisées en préfecture à l'initiative de l'État. Nous avons assisté à l'une d'entre elles. Trois ou quatre dossiers étaient classés ultra-prioritaires et l'État étudiait où il interviendrait dans le cadre de la DETR. Lors de la dernière réunion qui s'est tenue au mois d'octobre, la présence du Département n'était pas souhaitée dans la mesure où nous ne sommes pas une unité de gestion en assainissement. Ils ont réuni les EPCI et les syndicats. Je ne sais pas ce qu'il en est ressorti, puisque nous n'avons pas eu d'information par la suite. Aujourd'hui, il revient à l'État de se positionner. La Préfecture de la Creuse a eu des effets d'annonce, se disant prête à s'occuper de ces systèmes ultra-prioritaires et évoquant, à l'époque, un financement minimum de 20 %.

En revanche, la commune de CROCQ est totalement concernée au titre la compétence eau pluviale. Ce n'est pas la Communauté de communes, mais bien la commune.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je trouverais regrettable, et je pense que vous aussi, chers Conseillers départementaux, que nous fassions des faveurs à l'État et prenions en charge une partie du financement. Nous avons tant d'autres choses à financer que nous n'allons pas être plus royalistes que le roi.

La parole est à M. SAUTY, qui connaît ce dossier également.

M. SAUTY. – Je suis, bien entendu, tout à fait favorable à ce que ce dossier sorte le plus rapidement possible de l'urgence. En revanche, il ne manquera pas de susciter des questions et des discussions avec les nouveaux maires et conseillers municipaux parce qu'une opération de 2,7 millions d'euros seulement pour l'assainissement et 311 000 € pour les eaux usées représente un reste à charge important pour le SIAPA, qui devra contracter un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour financer sa part. Les autres communes devront être d'accord parce que, sur ce SIAPA, nombreux sont les réseaux pourris. Je n'y siégerai pas, mais je pense que tous les financements ne devront pas aller sur CROCQ. Je ne suis pas sûr que le SIAPA puisse engager 540 000 €, 20 % de 2,7 millions d'euros seulement pour CROCQ. Je pense que les nouveaux élus seront sensibles à la question.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est un sujet que certaines communautés de communes, qui ont la compétence assainissement, connaissent parfaitement. Certains PPI sont décidés de façon assez... souple, dirais-je, et se montent à plusieurs millions d'euros. J'en connais un qui prévoit 8 millions d'euros dans les cinq ans qui viennent. Quand les budgets annexes d'assainissement sont déjà déficitaires, si l'État et le Parlement ne se préoccupent pas de ces questions de financement des réseaux et des stations de traitement des eaux dans la ruralité, je puis vous assurer que nous nous retrouverons dans des situations catastrophiques. Je le rappelais, les Préfets posent des injonctions et adressent des lettres de mise en demeure avec pénalités, puisque la loi sur l'eau n'est pas respectée et que l'État français paie des pénalités à l'Europe s'il ne répond pas à ses engagements d'il y a vingt ou trente ans.

Je veux bien que l'on s'adresse au Conseil départemental ou à je ne sais qui, mais là n'est pas le sujet. Même avec les prêts à 40 ans ou à 60 ans de la Banque des Territoires, cela ne suffira pas. J'ai déjà alerté à plusieurs reprises mais, au Parlement, bien d'autres sujets sont plus intéressants que la défense de la ruralité. À bon entendeur, salut !

Je vais vous faire sourire mais, quand je pense à tout cela, je me demande qui sait, quel Creusois sait que le Conseil départemental met autant d'argent dans les systèmes d'eau et d'assainissement. Je n'ai pas vu la moindre étiquette « Conseil départemental », ni sur les robinets ni sur les chasses d'eau. Alors, je m'interroge.

M^{me} NICOUX. – Je suis d'accord, il faut le signaler mais, lorsque nous publions les résultats des projets, le financement du Département figure dans les tableaux qui sont publiés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous-mêmes communiquons également.

M^{me} NICOUX. – Je parle en tant que responsable d'un syndicat d'eau et puis vous assurer que lorsqu'il y a une participation du Département, nous le signalons.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas ce que je contestais, ni ce sur quoi je m'interrogeais. Je me demandais si, quand il ouvre son robinet ou tire sa chasse d'eau, l'habitant du département de la Creuse sait que le Département a mis des financements pour que cela lui coûte moins cher quand, dans le même temps, il nous reproche les nids de poule.

M^{me} NICOUX. – L'utilisateur du syndicat de l'eau a toutes les informations qui lui sont fournies annuellement avec sa facture...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pas partout.

M^{me} NICOUX. – C'est le cas du nôtre, et avec les financements !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame NICOUX, tous les syndicats et gestionnaires d'eau et d'assainissement ont la même procédure d'information. J'évoquais plutôt la connaissance qu'ont les citoyens de notre engagement citoyens. Ce sont des sujets qui, aujourd'hui, nous impactent directement. Les citoyens lisent beaucoup les commentaires sur les réseaux sociaux. C'est un vrai sujet !

Publié sur www.creuse.fr le 04/06/2026

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260529-CD2026_0047-DE

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je mets aux voix l'actualisation du Plan pluriannuel des grands projets d'investissement pour le réseau routier départemental. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction du Patrimoine Immobilier et de la Construction*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

PROGRAMMATION DES TRAVAUX ROUTIERS - ACTUALISATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CD2024-04/5/42 du Conseil départemental du 11 avril 2024 adoptant le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2028 ;
VU le rapport CD2026-04/5/29 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

DÉCIDE,

- d'actualiser pour 2026 à 2028 le PPI 2024/2028 d'un montant global de **9,55 Millions €**, sur les grands projets routiers, intégrant les opérations figurant dans le tableau ci-après :

CANTON	COMMUNES	Opérations avec PR	Crédits 2026	Crédits 2027	Crédits 2028	TOTAL CP	OBSERVATIONS
SAINT-VAURY	SAINT-LAURENT AJAIN	RD3 Aménagement de la route de la carrière de "Pont à Libaud"		400 000	400 000	800 000	Sécuriser des accotements remise en état de la chaussée.
GUERET 1	SAINTE-FEYRE	RD76 Rectification de virages au lieu-dit "La Prade"			1 500 000	1 500 000	Desserte du CMN de SAINTE FEYRE. Opération décalée car les études ne sont pas finalisées.
FELLETIN	FELLETIN SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	RD23 Pont de la Pisciculture	250 000	550 000		800 000	Ouvrage en mauvais état. Déviation PL de FELLETIN.
DUN-LE-PALESTEL	VILLARD FRESSELINES	RD5 Réfection du pont de Ténèze	40 000	200 000	4 625 000	4 865 000	Ouvrage fermé à la circulation, Etudes « 4 saisons » en 2026.
LE GRAND BOURG	MOURIOUX	RD5 pont sur la voie SNCF	735 000			735 000	Ouvrage en mauvais état. Limitation de

							tonnage à 7,51. Travaux prévus en 2025 mais reportés en 2026 en coordination avec la SNCF, montant de l'opération réévalué en raison des surcoûts liés aux travaux de nuit et frais SNCF.
TOTAL			1 025 000	1 150 000	6 525 000	8 700 000	

- d'autoriser une programmation annuelle 2026 des travaux routiers à hauteur de **9,6 Millions €** (avances forfaitaires, acquisitions de matériels et achats de terrain compris) dont les opérations sont récapitulées dans le tableau ci-après :

Rubrique	BP 2025 (Pour mémoire)	Décisions BP 2026	Commentaires et opérations principales 2026
Études routières 20.843.2031	695.000 €	545.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des études du pont de Tenèze supportant la RD5 sur la commune de VILLARD ; - Finalisation des études de sécurisation du pont de la pisciculture RD23 entre FELLETIN et SAINT QUENTIN LA CHABANNE ; - Finalisation des études pour la réfection du pont SNCF de MOURIOUX supportant la RD5 ; - Poursuite d'études de sécurisation de digues d'étang : RD 24-Saint-Domet, RD 55-Saint-Loup, RD 13-La Chapelle-Saint-Martial, RD 16-Chamberaud ; - Etude de recalibrage de la RD76 entre Voust et le CMN de SAINTE-FEYRE ; - Frais d'étude spécifique demandant des expertises particulières (digues ou autres) et prestations topographiques. Réalisation d'Inspection Détaillée Périodique (IDP), d'études géotechniques, diagnostics sur les chaussées.
Programme Routier Structurant P.R.S. +PRIL 21.843.2315	425.000 €	0 €	Aucune nouvelle opération sur ce programme.
Aménagements de sécurité et mobilité 21.843.2315	938.000 €	343.000 €	<ul style="list-style-type: none"> - Mise aux normes de la signalisation plastique et de police ; - Réalisation d'aménagement de carrefour de mise aux normes de glissières de sécurité, de sécurisations d'accotements.
Traverses Programme d'axes Grosses réparations 21.843.2315	5.627.000 €	5.833.000 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des chaussées pour le programme d'axes et les grosses réparations aux chaussées, mais également de l'avancement des projets communaux pour ce qui concerne l'aménagement des traverses d'agglomération.</p> <p>Pour la poursuite du renforcement des axes structurants recevant les trafics les plus importants, la priorité des interventions continuera de porter sur les routes où la sécurité des usagers pourrait être impactée et/ou celles nécessitant un entretien curatif, avec pour objectif de prolonger leur durée de vie en adaptant les différentes techniques en fonction des critères caractérisant les voiries (trafic, catégorie de route,</p>

			pathologies,...).
			En dehors des axes structurants, la sauvegarde du patrimoine routier et l'étanchéité des chaussées reste l'objectif recherché dans un contexte budgétaire contraint.
Ouvrages d'art 21.843.2315	1.635.000 €	2.614.000 €	<p>La programmation budgétaire est établie en fonction de l'état des ouvrages. La priorité est portée sur les ouvrages présentant des pathologies structurelles avancées et/ou faisant actuellement l'objet d'une restriction compte tenu de leur état avec notamment pour les plus importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RD 63 Fin des travaux de réfection de la Digue de l'étang de SAINT VAURY ; - RD 17 Digue de l'étang de BLESSAC ; - RD 40 Digue de l'étang de DOMEYROT ; - RD 5 Pont sur voie SNCF de MOURIOUX ; - RD 23 Pont de la Pisciculture de FELLETIN.

En marge du programme de travaux, il est prévu d'inscrire **265 000 € au BP 2026** de crédits pour le paiement des avances forfaitaires sur les marchés de travaux et d'études, l'acquisition de matériel pour le bureau d'études et le laboratoire des routes, les acquisitions foncières pour l'ensemble de la collectivité.

Le détail des opérations du programme inscrites au projet de budget figure dans le tableau joint en annexe à la présente délibération.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉRODROME DE MONTLUÇON/GUÉRET PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT
POUR L'ANNÉE 2026**

**RAPPORT N° CD2026-04/5/30
DOSSIER N°7391**

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités, rapporteur. – La participation demandée est en légère baisse par rapport à l'année dernière, 104 700 € TTC contre 121 098 € en 2025.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce syndicat mixte de l'aéroport de MONTLUÇON-GUÉRET où des avions décollent et atterrissent régulièrement et où est implanté du photovoltaïque ? Il semblerait que des habitants autour de LÉPAUD ne soient pas contents, que le Conseil départemental de l'Allier, cher Franck FOULON, souhaite quitter le syndicat, mais si personne ne souhaite intervenir, je vous propose donc une participation financière à hauteur de 104 700,66 €. (Adopté à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je note que ce budget présenté en avril n'a pas vraiment appelé de commentaires ni de réactions de votre part. Tout va bien, la vie est belle. Merci à toutes et à tous de la confiance témoignée !

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires*

RAPPORTEUR : Mme Hélène FAIVRE

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MONTLUÇON/GUERET - PARTICIPATION DU
DEPARTEMENT POUR L'ANNEE 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-04/5/30 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Numérique et Mobilités,*

DÉCIDE,

d'accorder pour 2026, une participation financière de fonctionnement à hauteur de **104 700,66 € TTC** en faveur du Syndicat mixte pour la création, l'aménagement et l'exploitation de l'Aérodrome de Montluçon-Guéret.

Dit que la somme sera imputée au chapitre 65 – article 6568 – fonction 855.

Ne prennent pas part au vote :

M. Franck FOULON, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Marie-Christine BUNLON, M. Nicolas SIMONNET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Mary-Line GEOFFRE, Elus Membres Syndicat mixte de l'Aérodrome Montluçon/Guéret

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au vote sur le vœu et les motions qui ont examinés en commission.

Quel est l'avis de la première commission sur le vœu présenté par M. LABAR ?...

M. SAUTY, président de la première commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce vœu est ainsi rédigé :

FINANCEMENT DES SDIS

Vœu présenté M. Bertrand LABAR, Conseiller départemental du Canton de Le Grand-Bourg

« Face aux impacts croissants du changement climatique, du vieillissement de la population et à la multiplication des risques naturels et technologiques, les Services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) sont de plus en plus sollicités. Les Départements, qui assurent près de 60 % de leur financement, bénéficient à ce titre d'une fraction de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), mais ce montant reste nettement inférieur à leur contribution réelle, qui lui est plus de deux fois supérieure. En 2025, pour la Creuse, la recette de TSCA était de 3,8 millions d'euros alors que la contribution versée par le Conseil départemental pour le SDIS était de 7,73 millions d'euros.

« Parallèlement, la dotation d'investissement de la mission « Sécurité civile » de l'État n'est pas pérenne, ce qui empêche d'anticiper efficacement les besoins et investissements. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les Départements font face à une dégradation structurelle de leurs finances, marquée par la baisse de leurs recettes et la hausse constante de leurs dépenses sociales.

« Dans ce contexte, les Départements sollicitent la réaffectation d'une partie de la TSCA actuellement destinée à la Caisse nationale des allocations familiales, ouvrant la possibilité de flécher environ 250 millions d'euros supplémentaires vers les Départements, sans aucune incidence sur les taux appliqués aux contrats d'assurances. Une telle réorientation permettrait ainsi de renforcer durablement les moyens consacrés aux missions de sécurité civile.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le Premier ministre :

- « la réaffectation en faveur des Départements d'une part supplémentaire de TSCA afin de conforter le financement des SDIS ;
- « la pérennisation de la dotation de soutien à l'investissement des SDIS au sein de la mission Sécurité civile du Budget de l'État. » *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur les motions qu'elle devra examiner ?

M. DAULNY, président de la troisième commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité sur la motion présentée par M^{me} PÉNICAUD relative au soutien financier aux aides à domicile.

S'agissant de la motion de M. BODEAU, la commission recommande de supprimer du titre les mots « en pratique avancée » et a donné un avis favorable à la motion ainsi modifiée à l'unanimité.

Les motions suivantes, présentées par M. LOZACH, M^{me} CHEVREUX, M. SAUTY, M. MARTIN, M^{me} GOEFFRE, ont toutes reçu un avis favorable de la commission, à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous en redonne lecture :

SOUTIEN FINANCIER EN DIRECTION DES AIDES À DOMICILE CONFRONTÉES À LA HAUSSE DU PRIX DES CARBURANTS

**Motion présentée par M^{me} Isabelle PÉNICAUD et M. Thierry BOURGUIGNON,
Conseillers départementaux du canton de Guéret I**

M^{me} PÉNICAUD. – Cette motion se lit ainsi :

« Aujourd’hui, environ 570 000 aides à domicile assurent au quotidien l’accompagnement de Français fragiles, leur permettant de continuer à vivre chez eux plutôt que d’être contraints à une entrée en établissement.

« Ces professionnels, majoritairement des femmes, exercent un métier exigeant et pourtant faiblement rémunéré, marqué par des déplacements nombreux, des horaires morcelés et une faible reconnaissance. En outre, le secteur connaît une crise d’attractivité majeure. La moyenne d’âge des aides à domicile approche 50 ans et de nombreux départs à la retraite sont attendus dans les prochaines années. Dans le même temps, le vieillissement de la population entraîne une hausse mécanique des besoins, estimée à plus de 300 000 professionnels supplémentaires d’ici à 2030. Une pénurie de personnels fragilise déjà la continuité des services, en particulier dans les territoires ruraux et les zones défavorisées, où l’offre d’aide à domicile est parfois tendue.

« Dans ce contexte, l’aide à domicile en milieu rural est lourdement touchée par la brusque augmentation du prix des carburants.

« Une prise en charge de la hausse des frais liés aux déplacements paraît indispensable au nom de l’équité sociale et territoriale et afin de contribuer à la soutenabilité économique de ce secteur.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le Premier ministre de mettre en place un dispositif spécifique de compensation de la hausse du prix des carburants en direction des aides à domicile confrontés à la nécessité d’effectuer de multiples et longs déplacements en zone rurale. »

POUR LE MAINTIEN DES SOINS DÉLIVRÉS PAR LES INFIRMIERS DE L'ASSOCIATION ASALÉE

**Motion présentée M. Éric BODEAU,
Conseiller départemental du canton de Guéret II**

M^{me} CHÉNIER. – Elle se lit ainsi :

« Né dans le département des Deux-Sèvres en 2004, le dispositif associatif ASALEE repose sur une collaboration étroite entre plusieurs milliers de médecins et d'infirmiers via une action de santé libérale en équipe. La Creuse a été le premier département du Limousin à se doter de cette structure.

« L'association Action de santé libérale en équipe, ou ASALEE, porte le développement d'un dispositif organisant une coordination renforcée entre médecins et infirmiers en confiant le suivi de quatre pathologies chroniques à ces derniers. La formation, la rémunération et la mise à disposition de ces infirmiers ASALEE par l'association du même nom permettent à des milliers de médecins et de structures d'exercice coordonné d'améliorer leur pratique et de libérer du temps médical.

« Les pouvoirs publics ont accompagné le projet depuis sa création et dans sa croissance, avec un financement quasi-intégral par l'Assurance maladie pour un montant de 100 M€ par an. L'évaluation du dispositif a montré que la coopération entre un médecin et un infirmier via ASALEE a un impact positif significatif sur la taille de la patientèle d'un médecin et permet d'améliorer la prise en charge des patients, notamment les patients diabétiques de type 2, dont le suivi est très significativement amélioré. Le financement de ce dispositif est encadré par une convention financière conclue avec l'Assurance maladie. Alors que de nombreux Français vivent dans un désert médical et rencontrent des difficultés d'accès aux soins, ASALEE a servi de modèle au déploiement d'infirmiers en pratique avancée et a prouvé son efficacité.

« Cependant, la situation de l'association suscite de vives inquiétudes : elle est en cessation de paiement à la suite de la suspension de sa convention avec la Caisse nationale d'assurance maladie et vient d'être placée en redressement judiciaire par le tribunal des affaires économiques de Paris. Les salaires des infirmiers ne sont plus versés et de nombreux patients subissent une rupture dans leur parcours de soins.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Considérant que le réseau ASALEE remplit une véritable mission de service public, notamment dans les territoires ruraux fragiles,

« Demande à M^{me} la ministre de la Santé, des familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées de confirmer sa volonté de pérenniser l'avenir du dispositif ASALEE dont les intervenants jouent un rôle déterminant dans l'accès aux soins, et donc de veiller à la reprise rapide du paiement des salaires des infirmiers et de leur activité au service des patients. »

CRÉATION D'UN MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENFANCE

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH Conseillers départementaux du canton de BOURGANEUF

« Prenant connaissance de la décision gouvernementale, le 25 février dernier, de renoncer au projet de loi consacré à la protection de l'enfance, pourtant annoncé publiquement le 24 juin 2025 par la ministre Catherine VAUTRIN, puis confirmé par la ministre Stéphanie RIST ;

« **Considérant** que la protection de l'enfance n'a de protection que le nom, alors que le nombre d'enfants victimes de maltraitance, de violences diverses ou de carence éducative ne fait qu'augmenter ;

« **Considérant** que, sur le terrain, malgré le travail exemplaire de nombreux professionnels, les disparités territoriales persistent et les contrôles restent inégaux ;

« **Considérant** que 70 % des jeunes qui sortent de la protection de l'enfance sont sans diplôme, qu'un quart des personnes sans domicile fixe nées en France ont eu un parcours à l'aide sociale à l'enfance, que 55 % des mineurs délinquants sont suivis par la protection de l'enfance, selon un rapport du Défenseur des droits de 2025 ;

« **Considérant** que l'enfance ne dispose toujours pas d'un ministère de plein exercice, alors qu'une politique sans portage fort est souvent arbitrée défavorablement face aux autres priorités ;

« **Considérant** que le texte porté par la ministre de la Santé, Stéphanie RIST, qui fixe l'objectif de limiter les ruptures de parcours des enfants confiés à la protection de l'enfance, ne figure pas à l'agenda parlementaire, contrairement aux promesses du Gouvernement ;

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,**

« **Demande à M. le Premier ministre :**

« la création d'un ministère de plein exercice dédié à l'enfance, un copilotage État-Départements réellement organisé, un projet de loi porté par le Gouvernement et une programmation budgétaire pluriannuelle. »

SOUTIEN AUX INFIRMIÈRES DE L'ASSOCIATION

**Vœu présenté par M^{me} Laurence CHEVREUX,
Vice-président en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé
Conseillère départementale du canton d'AUBUSSON**

« Les infirmières de l'association « Asalée » jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des médecins généralistes et la prise en charge des patients. En Creuse, département rural faisant face à une importante sous-densité médicale, sept infirmières travaillent en partenariat avec une trentaine de médecins sur l'ensemble du territoire. Leur équipe pluridisciplinaire favorise ainsi la prévention des maladies des patients : dépistage dans le cadre des bronchites chroniques, sevrage tabagique et alcoolique, lutte contre l'obésité, dépistage de troubles cognitifs et de sommeil, etc. Elles fournissent également des soins de proximité pour les patients en leur évitant des déplacements difficiles et coûteux. Leur action favorise donc une meilleure prise en charge des patients, tout en évitant un certain nombre de dépenses de santé grâce à cette action de prévention et en proximité.

« La situation financière critique de l'association a conduit à son placement en redressement judiciaire depuis le 27 mars dernier. Cette procédure va permettre aux 2 000 infirmiers et infirmières de l'association de pouvoir percevoir leur salaire de mars, ainsi que les arriérés, après deux mois sans paiement.

« Cependant, l'incertitude pesant sur l'avenir d'Asalée fait craindre une dégradation de l'offre de soins primaires en Creuse, un territoire déjà fortement touché par les difficultés d'accès à la santé, avec le risque d'accroître encore les inégalités territoriales.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M^{me} la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées :

- « de pérenniser le soutien de l'État et de la CNAM aux infirmières de l'association Asalée ;
- « de garantir la continuité des soins reçus par les patients des infirmières de l'association Asalée. »

FERMETURES DE CLASSES EN CREUSE

Motion présentée par M. Jérémie M. SAUTY, Conseiller départemental du canton d'Auzances

« En Creuse, nos écoles jouent un rôle fondamental dans la vie de nos communes. Elles assurent la continuité du service public d'éducation, structurent nos villages et garantissent aux enfants un environnement propice à leur réussite. Dans un département rural, ces écoles sont des repères indispensables pour les familles, des lieux de cohésion et des facteurs d'attractivité pour nos territoires.

« Pourtant, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2027, les services académiques envisagent de nouvelles fermetures de classes dans plusieurs communes creusoises. Ces annonces provoquent une forte inquiétude chez les familles, dans les équipes éducatives et, naturellement, chez les élus locaux, qui voient se profiler une nouvelle réduction de l'offre scolaire.

« La baisse du nombre d'élèves ne doit pas conduire à une application mécanique de suppressions de classes dans des territoires où l'école constitue souvent un des derniers services publics de proximité. Cette réalité démographique ne justifie pas des mesures qui aggraveraient encore les difficultés d'accès à l'éducation, allongeraient les temps de transport et affaibliraient la vitalité de nos communes. Elle devrait, au contraire, correspondre à une ambition nouvelle pour l'école, fondée sur une réorganisation ambitieuse et pluriannuelle.

« Il y a trois ans, Elisabeth BORNE, alors Première ministre, annonçait un changement de méthode avec une vision pluriannuelle à trois ans des fermetures de classes, mais depuis, rien n'a changé. Les projets de fermetures annoncés pour la rentrée 2027, à LA COURTINE, CROCQ, VALLIÈRE, GENOUILLAC, SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE ET LA SOUTERRAINE interviennent alors même que l'État affirme son intention de soutenir les territoires ruraux.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :

- « de suspendre les projets de fermetures de classes pour la rentrée 2027 dans le département de la Creuse ;
- « de tenir compte des spécificités rurales et des enjeux d'aménagement du territoire dans l'élaboration de la carte scolaire ;
- « et d'associer étroitement les collectivités locales aux décisions qui concernent l'avenir des écoles. »

MANQUE DE MOYENS DANS LES ÉCOLES DE CREUSE

Motion présentée par M. Valéry MARTIN, Conseiller départemental du canton d'Aubusson

« En Creuse, nos écoles sont des lieux essentiels où nos enfants apprennent, s'épanouissent et construisent leur avenir. Dans un territoire rural où l'égalité d'accès aux services publics doit être une priorité, la présence de personnels qualifiés au sein des établissements scolaires constitue un enjeu majeur pour garantir la réussite de tous les élèves. Pourtant, nous faisons face à une dégradation préoccupante des moyens humains alloués par l'Éducation nationale.

« Le manque d'AESH et de personnels encadrants qualifiés pour accompagner les élèves en situation de handicap ou en difficulté est aujourd'hui particulièrement alarmant, ce qui fragilise gravement leur parcours scolaire et met sous tension les équipes éducatives comme les familles.

« Parallèlement, la Creuse souffre d'un manque de professeurs et d'enseignants remplaçants. Les absences longues ou répétées ne sont pas nécessairement compensées, entraînant des cours non assurés, une discontinuité pédagogique préjudiciable et une charge accrue pour les équipes déjà mobilisées au quotidien.

« Notre département constate ainsi une insuffisance durable de personnels, rendant l'organisation scolaire fragile et incertaine. Ces manques cumulés nuisent à la sérénité et à la qualité du service public d'éducation dans la Creuse, alors même que nos territoires ont besoin d'une présence renforcée de l'État pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

« C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière ce jour,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale :

- « d'augmenter le nombre d'AESH et de personnels encadrants qualifiés affectés au département, afin de garantir l'accompagnement effectif des élèves en situation de handicap ou en difficulté ;
- « d'augmenter le nombre de professeurs et enseignants remplaçants, indispensables à la continuité du service public dans les écoles creusoises. »

NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LA FRACTURE ÉDUCATIVE TOUCHANT LA CREUSE ET LES TERRITOIRES RURAUX

**Motion présentée par M^{me} Mary-Line GEOFFRE et M. Éric BODEAU
Conseillers départementaux du canton de Guéret II**

« Les études les plus récentes montrent que les élèves des territoires défavorisés sont confrontés à des obstacles éducatifs largement sous-estimés dans les politiques publiques. Dès l'entrée en sixième, la proportion d'élèves en difficulté de lecture est supérieure de 12 % dans les petites communes par rapport à la moyenne nationale, et la proportion de jeunes non insérés atteint 17 % dans certains départements ruraux, contre seulement 3 % à Paris.

« Les données de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) confirment ce décrochage : 11 % des jeunes ruraux présentent des difficultés de lecture et neuf des dix départements les plus touchés sont des territoires ruraux.

« À ces difficultés structurelles, s'ajoutent des contraintes spécifiques à ces territoires : des temps de trajet domicile-lieu d'enseignement largement plus longs qu'ailleurs, un accès limité à des pédagogies différenciées, des classes plus hétérogènes, etc.

« De plus, l'offre de formation supérieure reste très concentrée dans les grandes villes ou métropoles, renforçant encore cette fracture. Enfin, parmi les jeunes issus de milieux modestes, les ruraux « s'empêchent » par autodévalorisation deux fois plus que leurs homologues urbains, marqueur supplémentaire d'une inégalité silencieuse multiforme, durable et territoriale. Faute de moyens, l'école, qui devrait être le premier levier d'égalité républicaine, n'est plus à même d'atténuer le développement des inégalités liées au lieu de résidence.

« Le récent rassemblement devant la préfecture de Guéret en réaction à la carte scolaire et la journée de mobilisation du 31 mars dernier alertent les pouvoirs publics sur la situation de l'éducation dans la Creuse face aux manques d'enseignants remplaçants, aux suppressions de postes dans le premier et le second degré, et à la carence en moyens adaptés aux spécificités des territoires ruraux fragiles.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« Considérant qu'il est urgent de corriger les freins à l'ascenseur social et au principe d'égalité, et de refuser l'assignation géographique, sociale et professionnelle des jeunes du département,

« Demande à M. le Premier ministre :

- l'annulation de la baisse des moyens dans le premier et le second degré dans la Creuse ;
- le rétablissement des maîtres rééducateurs au sein des RASED ;
- un budget pour l'Éducation nationale et la Jeunesse à la hauteur des besoins, prenant en compte la situation spécifique de la grande ruralité et la nécessité de répondre à la « promesse républicaine » et, donc, à l'impératif de cohésion socio-territoriale. »

(Les motions sont successivement adoptées à l'unanimité.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la cinquième commission sur le **voeu de M^{me} FAIVRE** ?

M^{me} FAIVRE, membre de la cinquième commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Elle se lit ainsi :

FINANCEMENT DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

Motion présentée par M^{me} Hélène FAIVRE, Conseillère départementale du canton de Dun-le-Palestel

M^{me} FAIVRE, Vice-présidente en charge du Numérique et des Mobilités. – La motion est ainsi rédigée :

« La route demeure une infrastructure vitale pour les territoires ruraux, où elle constitue souvent la seule solution de mobilité pour la population. L'ensemble du réseau routier français, qui représente près d'un million de kilomètres, assure environ 90 % de la mobilité des personnes et des biens ; 38 0000 km sont gérés par les Départements, dont 4 400 km par le Conseil départemental de la Creuse.

« Cette mission essentielle est conduite dans un contexte budgétaire en tension et sans recette spécifique qui lui soit affectée. Malgré les efforts des Départements qui, en 2023, ont investi 3,7 milliards d'euros sur les routes et y ont consacré 1,4 milliard d'euros en fonctionnement, le réseau se dégrade progressivement car il nécessiterait bien davantage de moyens.

« Sur tous les territoires, les ouvrages d'art, en particulier, requièrent des interventions régulières et coûteuses pour garantir la sécurité et leur durabilité. Les conséquences du réchauffement climatique impliquent également de nouvelles charges, tout comme le respect d'obligations réglementaires toujours plus strictes.

« Dans le même temps, la route génère chaque année environ 38 milliards d'euros de recettes fiscales qui, en très grande majorité, ne sont pas réinvesties dans l'entretien ou la modernisation du réseau routier et ne sont pas destinées aux Départements. Cette déconnexion entre l'usage et le financement fragilise durablement la capacité des Départements à remplir leur mission.

« La fin prochaine des concessions autoroutières et la mise en œuvre de la directive Eurovignette offrent cependant une opportunité décisive pour repenser le modèle économique de la route.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 3 avril 2026,

« demande à M. le Ministre des Transports que soit :

- « élaboré un nouveau modèle économique de la route, où la route doit prioritairement financer la route ;
- « attribuée, dès 2026 aux Départements, une partie des ressources fiscales générées par la route, notamment la taxe sur les immatriculations, dont les 2 Md€ de recettes sont aujourd'hui affectés aux Régions qui ne gèrent pourtant pas les infrastructures routières ;
- - « affectée aux Départements une part des recettes issues du Système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE-UE) applicable au transport routier à partir de 2027 ;
- « affectée aux Départements une part des péages autoroutiers après la fin des concessions, dès 2030, dans une logique de péréquation entre le réseau autoroutier payant et le réseau départemental gratuit. » *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h10

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 20 et 24 avril 2026 , les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Valérie SIMONET

Patrice FILLOUX

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Mary-Line GEOFFRE